✱ Année 1953. — N° 47 A. N. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 5 Juin 1953. ✱

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

2e LEGISLATURE

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 84e SEANCE

1re Séance du jeudi 4 juin 1953.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2949).
2. — Demandes de discussion d'urgence de propositions de loi (p. 2949).
3. — Débat sur l'investiture de M. le président du conseil désigné (*suite*) (p. 2949).
MM. de Saivre, Dronne, Mitterrand, Pierre Mendès-France, président du conseil désigné ; Loustaunau-Lacau, Fouchet, Babet, Silvandre, Girard.
Renvoi de la suite du débat.
4. — Ordre du jour (p. 2960).

PRESIDENCE DE M. GASTON PALEWSKI,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance d'hier a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEMANDES DE DISCUSSION D'URGENCE DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Guiguen une demande de discussion d'urgence pour sa proposition de loi (n° 6216) tendant à abroger le décret n° 53-429 du 12 mai 1953 et le décret n° 53-443 du 18 mai 1953 portant interdiction d'utiliser des crédits ouverts sur l'exercice 1953 au titre des réparations des dommages de guerre et à interdire toute diminution de crédits du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et le décret n° 53-429 du 12 mai 1953 qui a été renvoyée à la commission des finances.

J'ai reçu de M. Boisdé une demande de discussion d'urgence pour sa proposition de loi (n° 6236) tendant à différer la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article 69 de la loi de finances pour l'exercice 1953 (n° 53-79 du 7 février 1953) autorisant le Gouvernement à mettre en application par décrets le projet de loi portant aménagements fiscaux qui a été renvoyée à la commission des finances.

Il va être procédé à l'affichage et à la notification des demandes de discussion d'urgence.

— 3 —

DEBAT SUR L'INVESTITURE
DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE (suite).

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat ouvert par la communication de M. le président du conseil désigné.

La parole est à M. de Saivre.

M. Roger de Saivre. Monsieur le président du conseil désigné, vous voici donc à votre tour dans cette grande solitude, toute provisoire, qui précède la cérémonie de l'onction républicaine que, semble-t-il, nous mettons bien du temps à accorder.

Vos amis et vos adversaires vous félicient de cet honneur car ils ont appris à connaître, dans cette maison et ailleurs, vos qualités de courage, de persévérance et même d'obstination.

On parlait, hier, je crois, des promesses du duc d'Orléans et des oublis du roi de France ; je parlerai, moi, de ces jacobins ministres qui ne sont pas toujours des ministres jacobins.

Cette phrase, monsieur le président du conseil désigné, ne saurait s'appliquer à vous; nous connaissons, en effet, votre constance et votre persévérance, votre fidélité à vos doctrines; nous savons aussi que vous n'êtes pas de ceux qui, arrivés au pouvoir, laissent pourrir en eux leurs convictions essentielles.

Vos principes d'hier, vous les traduirez dans vos actes de gouvernement. Nous admirons cette constance qui nous inquiète.

Vous avez parlé hier de votre admiration pour Raymond Poincaré.

Je me souviens d'un jeune docteur en droit qui faisait jadis paraître un bulletin polycopié dont il voulait bien, en quelque sorte, nous donner la primeur. Il ne s'agissait pas, je le précise, d'une polémique, mais de l'examen des théories et doctrines de Raymond Poincaré.

A ce moment, vous n'aviez pas grande confiance dans ce que l'on appelait le « bobard de la confiance », que vous aviez si souvent dénoncé. Vous aviez plus de foi dans votre habileté et dans votre technique et je crois que cette foi, vous l'avez conservée, comme vous avez conservé aussi votre mépris pour la « confiance ».

D'ailleurs, qui dira, mesdames, messieurs, quel est ce phénomène, quel est ce lien secret, invisible, qui unit un peuple à son gouvernement et dont vous ne semblez pas beaucoup vous soucier. La confiance qui vous importe, c'est surtout celle des parlementaires.

Il m'apparaît qu'aujourd'hui nous sommes les témoins d'une sorte de miracle politique très attendu et qui va se réaliser.

Oh! bien sûr, monsieur le président du conseil désigné, nous ne sommes pas encore parvenus à l'union nationale, mais nous avons réalisé de très grands progrès.

Nous avons vu nos collègues socialistes descendre de l'Aventin où ils s'étaient réfugiés et renoncer à leur cruel exil pour tomber — probablement, du moins — dans les bras joyeux et tendres d'autres collègues qui s'étaient séparés d'eux avec quelque nostalgie.

Pour que la noce soit complète, on a fait appel à quelques parents éloignés de part et d'autre de cette Assemblée.

La mariée est très belle. Mais, monsieur le président du conseil, nous ne sommes pas à une heure où les candidats présidents puissent la trouver trop belle!

Je m'inquiète seulement quelque peu des jours qui suivront cette lune de miel. On n'ignore pas, en effet, ici et ailleurs, que les raisons du divorce intervenu naguère demeurent et peut-être, dans ces conditions, aurez-vous quelque difficulté, monsieur le président du conseil désigné, à réunir demain, dans votre Gouvernement, des gens qui ont été séparés, comme disait justement Poincaré « par toute l'étendue de la question religieuse ».

M. Edouard Depreux. Cela, c'est pour le R. P. F.

M. Roger de Saivre. Cette grande majorité scolaire est en train de se refaire ailleurs. Nous allons assister à la création d'une autre majorité scolaire, grâce à Dieu, dans l'oubli des querelles! et le parti socialiste, mettant un terme à sa défense de la laïcité, va retrouver nos collègues du mouvement républicain populaire, lesquels passeront sous silence les impératifs de la défense de l'enseignement libre.

M. Fernand Bouxom. Voilà de la haute politique!

M. Daniel Mayer. La ficelle est grosse.

M. Roger de Saivre. Très grosse. C'est même un câble et un câble qui vous tient.

Si ce n'est pas là de la haute politique, ce sont au moins des conseils de tactique que je me permets de donner à M. le président du conseil désigné.

M. Charles Lussy. Il a été l'une de vos victimes!

M. Daniel Mayer. Il n'a pas de conseils, monsieur de Saivre, à recevoir de l'homme de Pétain!

M. Roger de Saivre. Je m'adresse à M. le président du conseil désigné, en attendant que vous soyez désigné à votre tour. (*Exclamations à gauche.*)

M. Daniel Mayer. M. le président du conseil désigné a été résistant. Il n'a pas besoin de vos conseils.

M. Roger de Saivre. Dans quelles prisons êtes-vous donc allé vous-même ? (*Exclamations à gauche.*)

M. Daniel Mayer. Me reprochez-vous d'être vivant ?

M. Roger de Saivre. J'ai connu plus de prisons que vous.

M. Diallo Yacine. Montrez-vous digne de la tribune!

M. Edouard Depreux. Vous ne nous ferez pas voter l'investiture à Pétain, il n'y a rien à faire.

M. Roger de Saivre. J'espère bien.

Après M. René Mayer, après le président Reynaud, vous faites appel à cette Assemblée, monsieur le président du conseil désigné, pour obtenir des plein pouvoirs qui sont, si je comprends bien, autrement importants que ceux qui avaient été sollicités par le président Mayer. Quant à M. Paul Reynaud...

M. Paul Reynaud. Je me permets de vous signaler, mon cher collègue, que je n'ai jamais demandé les pleins pouvoirs.

M. Roger de Saivre. J'allais le dire.

Dans le texte de revision constitutionnelle qu'il a soumis à l'Assemblée, le président Reynaud bâtissait en dur, pour l'avenir et pour ses successeurs. Quant à vous, monsieur le président du conseil désigné, vous êtes beaucoup plus modeste, vous construisez, si vous me permettez cette expression technique, en préfabriqué et pour la durée de votre règne, pour les quelques semaines que vous vous assignez pour prendre des décisions importantes.

Vous tranquillisez ainsi le parti socialiste, qui craint toujours, au moment des crises, le pouvoir personnel. Vous tranquillisez aussi les adversaires de l'armée européenne qui préfèrent ne pas avoir à choisir entre sacrifier l'armée française et vous sacrifier vous-même. Vous rassurez le député moyen qui a horreur de la dissolution par principe et par destination.

Vous rassurez tout le monde et tout cela n'est pas très rassurant.

Que voulez-vous, c'est à notre tour de vous poser la question que M. Lussy a posée à M. Paul Reynaud: Qu'allez-vous faire de vos décrets-lois ?

Au fond, monsieur le président du conseil désigné, vous avez beaucoup parlé de choix et on en a parlé après vous. Gouverner c'est choisir. Vous nous permettrez de vous dire que nous n'avons pas très bien discerné, dans votre déclaration ministérielle, au demeurant si courageuse, le choix exact que vous avez fait sur plusieurs questions.

On accorde toujours les pleins pouvoirs quand on est sûr que la politique que l'on défend sera appliquée par le Gouvernement. Naturellement, on les refuse dans le cas contraire. C'est de la bonne comédie parlementaire.

Je crois que nous devons nous élever au-dessus de cela et traiter d'autres questions autrement graves.

Monsieur le président du conseil désigné, vous avez prononcé une phrase mystérieuse et vous avez observé, sur la question de l'Indochine, un lourd silence. C'est de cela simplement que je voudrais vous parler.

Je vous l'ai dit, nous nous connaissons déjà depuis longtemps et vous savez, vous, monsieur le président du conseil désigné, que ce n'est pas en colonialiste obtus que je m'adresse à vous aujourd'hui. Je suis fils de cette Indochine, et vous m'avez connu à une époque où les Français pouvaient y circuler, du cap Saint-Jacques à Caobang, n'ayant à redouter que les fauves...

M. Edouard Depreux. Il ne fallait pas la livrer aux Japonais.

M. Daniel Mayer. Monsieur de Saivre, parlez-nous de l'occupation japonaise!

M. Roger de Saivre. ...parmi une population qui nous aimait et nous respectait.

J'avais essayé à cette époque, monsieur le président — et on m'avait traité, alors, de révolutionnaire...

M. Daniel Mayer. Entre autres! (*Rires à gauche.*)

M. Roger de Saivre. ...avec les jeunes étudiants « annamites », comme on disait alors — on dirait maintenant « vietnamiens » — de sceller justement cette Union française. J'avais défendu le droit qu'ils avaient, ayant fait leurs études chez nous et ayant été entourés à Paris, dans les facultés, de notre amitié, et demandé qu'il leur soit permis de prendre leur place dans leur pays. Nous avions ainsi déjà amorcé — nous n'étions pas bien vieux! — l'Union française.

C'est vous dire que je connais bien la question et que je m'inquiète lorsque je relis le discours que vous avez prononcé le 28 novembre 1950. Vous préconisiez alors — je ne pense pas que vous puissiez dire le contraire aujourd'hui — une conversation en tête-à-tête avec Ho Chi Minh. Vous aviez voté un ordre du jour déposé par un député progressiste, mon prédécesseur au département d'Oran, M. Serre. Cet ordre du jour

avait été d'ailleurs voté par nos collègues communistes et progressistes, alors que le parti radical, dans sa grande majorité, s'était refusé à le voter.

Alors, je vous dis, monsieur le président, après vous avoir écouté, que, pour la conduite de la guerre, vous venez peut-être trop tard. Nous regrettons que les idées que vous avez sur une stratégie nouvelle et dont nous aurions tous bénéficié, n'aient pas été apportées plus tôt par vous.

En revanche, je me demande si vous ne venez pas trop tôt pour la négociation diplomatique.

En effet, nous sommes tous d'accord, chacun l'a dit ici, sur la nécessité de sortir de cet imbroglio tragique de l'Indochine. Il faut bien mettre fin à cette situation. Mais allez-vous traiter avec Ho Chi Minh ? Allez-vous traiter avec ce rebelle qui a trahi sa parole et les promesses qu'il nous avait faites ici ? Allez-vous traiter avec cet homme qui ne représente rien du tout au point de vue diplomatique, avec cet homme qui n'est qu'un pion poussé aujourd'hui par Mao Tsé Toung, autrefois par Staline ? Vous ne pouvez traiter avec Ho Chi Minh.

Nous attendons de vous que vous disiez clairement, si vous devez vous rendre à la conférence des Bermudes, comment vous comptez traiter, ce que vous comptez défendre, conserver, et ce que vous croyez pouvoir abandonner.

A cette lutte sans merci que nous livre le Viet-Minh...

M. Paul Carmelacce. Après Pétain, c'est Bao Daï. Vous avez de la constance !

M. Roger de Saivre. Je ne comprends pas. (*Rires et exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

Vous savez bien, monsieur le président du conseil désigné — nous vous l'avons dit — que partir d'Indochine, d'abord c'est impossible, c'est déshonorant; et puis, c'est criminel, parce que nous livrerions aux affreuses vengeances du Viet-Minh, les vietnamiens qui nous ont fait confiance, nos compatriotes, notre corps expéditionnaire qui risquerait d'être victime, non seulement du Viet-Minh, mais encore de ceux des Annamites compromis avec nous qui voudraient prendre des assurances contre une victoire prochaine du communisme.

Vous ne pouvez pas, je suppose, associer votre nom à ce nouveau Munich qui serait suivi d'un nouveau Dunkerque plus sanglant encore.

C'est sur ce point, monsieur le président, que nous attendons des précisions.

Nous nous sommes associés hier à l'hommage que vous rendiez à notre corps expéditionnaire. Il ne faut pas que, demain à Saïgon, à Hanoï et dans les petits postes de delta, votre arrivée au pouvoir puisse être interprétée comme un abandon.

Comme le disait hier notre collègue M. Loustaunau-Lacau, lorsque nous aurons repris en main cette affaire, il sera peut-être moins cher de vaincre que de fuir ! ;

Quant à la Tunisie, monsieur le président du conseil désigné, votre propos n'a pas été moins troublant. Vous nous avez assurés que vous conserveriez à la France tous ses droits. Vous nous avez dit aussi que vous vouliez, dès les premiers jours de votre gouvernement, apporter l'apaisement dans la Régence.

Nous serions très heureux de vous entendre dire ici que, par là, vous entendez mettre fin à la campagne terroriste qui accable en ce moment tout un peuple.

Si c'est ouvrir les prisons où l'on a mis les assassins et les auteurs d'émeutes pour trouver des gens à qui parler, nous ne pouvons pas vous suivre.

Vous avez tout de même des interlocuteurs en Tunisie ! Il faut que l'on sache qu'un choix a été fait. Nous sommes décidés à donner aux peuples qui nous sont confiés le droit d'accéder, par une large évolution, à la direction de leurs affaires. En revanche, nous ne sommes pas du tout décidés — nous le proclamons ici — à abandonner quoi que ce soit de la présence efficace de la France dans ces territoires. (*Applaudissements à droite.*)

On vous a prêté d'ailleurs à ce sujet beaucoup de propos douloureux. Je crois savoir que vous ne les avez pas tous prononcés. J'espère que vous viendrez nous le dire.

Allez-vous négocier à Tunis avec le fils de Son Altesse le Bey qui semble prendre une bien grande importance, de la même façon d'ailleurs que le fils de Sa Majesté le Sultan du Maroc, qui l'un et l'autre, légalement, ne représentent rien ni du point de vue de l'autorité, ni du point de vue dynastique et contre lesquels se heurte en ce moment l'autorité française ?

Ces questions, nous vous les posons, monsieur le président du conseil désigné, mais nous ne sommes pas très sûrs que vous pourrez y répondre. En effet, vous êtes prisonnier non seulement des paroles que vous avez antérieurement prononcées à cette tribune et de votre doctrine dont nous avons apprécié la constance, mais aussi des amitiés que vous recherchez sur les bancs de l'ancienne opposition. Je ne crois pas que nous puissions, dans ces circonstances, vous donner tout l'appui loyal que vous étiez en droit d'attendre après vos paroles courageuses sur la conduite de l'Etat.

Je ne suis pas expert en matière financière. Je laisse à mes collègues le soin de vous en entretenir. Je suis monté à la tribune uniquement pour défendre l'Union française, « l'Empire », comme on disait autrefois.

Je représente un département où se trouve un des sanctuaires de l'armée française. L'autre jour, à Sidi-bel-Abbès, on célébrait la fête de Camerone. Et tandis que les feux d'artifice s'éteignaient, alors que les derniers pétards éclataient dans la liesse, 800 hommes, conduits par dix jeunes sous-lieutenants frais émoulus de l'école de Saint-Cyr, s'engageaient en silence dans une rue sombre. Ils allaient prendre le train qui les mènerait au port où ils s'embarqueraient pour l'Indochine dont beaucoup ne reviendront pas.

C'est en pensant à eux et à cause d'eux que je fais appel à cette déclaration que nous attendons tous, c'est à cause d'eux et pour eux que je suis monté à cette tribune. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Dronne.

M. Raymond Dronne. Monsieur le président du conseil désigné, je viens très brièvement vous poser une question et vous demander des précisions sur un problème qui me tient à cœur et qui inquiète légitimement de nombreux membres de l'Assemblée : celui de l'Indochine.

Vous avez pris depuis longtemps sur cette question une position personnelle très en flèche. Cette position et les interprétations qui en ont été données vous font passer, à tort ou à raison — à tort, je l'espère — pour un partisan des négociations à tout prix avec Ho Chi Minh et pour le champion d'une politique de repli et d'abandon.

Certes, hier, dans votre déclaration, vous vous êtes montré infiniment plus prudent, plus nuancé, beaucoup plus vague aussi. Mais votre attitude passée est un sujet de profonde inquiétude pour notre corps expéditionnaire, pour le gouvernement des Etats associés et pour tous les amis de la France en Indochine. Elle constitue, ou elle peut constituer un facteur de démoralisation pour les tenants de notre cause et un élément d'encouragement pour nos adversaires.

Dans ces conditions, votre investiture risquerait d'avoir des conséquences extrêmement fâcheuses. C'est pourquoi il est nécessaire que vous apportiez tout à l'heure à la tribune des apaisements, des apaisements, je le précise, destinés d'abord à ceux qui se battent là-bas et à ceux qui font encore confiance à la France.

Il est nécessaire que vous déclariez sans ambiguïté que si vous êtes investi, vous ne pratiquerez pas une politique de démission.

Certes, en Indochine, la pire des solutions serait de continuer sans espoir une guerre sans fin.

Jusqu'ici, les gouvernements successifs n'ont pas su dégager une politique; ils se sont contentés de faire face aux événements au jour le jour, tant bien que mal, beaucoup plus mal que bien; ils se sont contentés de nourrir la guerre.

Il faut à la France une politique indochinoise définie en plein accord avec les Etats associés, dans le cadre d'une grande politique d'Union française. Il faut également en Indochine un commissaire général de France d'un prestige incontesté, qui soit dépositaire de tous les pouvoirs de la République et investi de la confiance des souverains et des gouvernements des Etats associés.

M. Pierre Mendès-France. *président du conseil désigné.* Ne doutez pas qu'il y en aura un.

M. Raymond Dronne. J'en prends note, monsieur le président du conseil désigné.

Il est un autre problème qui m'inquiète et que j'évoquerai simplement en deux mots : celui de la réforme constitutionnelle.

Vous avez été très discret hier sur cette question. Vous semblez très en retrait sur la position nette de M. Paul Reynaud et sur la position plus floue de M. René Mayer.

Le problème fondamental est pourtant celui de la refonte de nos institutions. J'aimerais que vous en reconnaissiez la primauté et que vous acceptiez de faire peser le poids de l'autorité gouvernementale pour accélérer la nécessaire réforme constitutionnelle, assortie d'une réforme électorale.

Monsieur le président du conseil désigné, votre réponse, spécialement sur la politique indochinoise, constituera un des éléments déterminants de mon vote et de celui d'un certain nombre de mes collègues. (*Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême droite et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Mitterrand.

M. François Mitterrand. Mesdames, messieurs, une discussion comme celle qui se déroule depuis hier est la démonstration du dommage que cause à l'Assemblée nationale l'absence de débats, de grands débats sur la politique étrangère et sur la politique de l'Union française.

M. Paul Reynaud. Très bien!

M. François Mitterrand. Du fait qu'aucun parlementaire n'a la possibilité réelle de donner son avis, sauf à l'occasion des discussions budgétaires, nécessairement restreintes, il n'y a jamais de confrontation.

M. Henri Ulver. C'est exact.

M. François Mitterrand. On ne sait pas s'il est possible ou impossible d'établir une synthèse, pourtant nécessaire, entre des hommes et des groupes séparés par des idéaux politiques différents, mais également soucieux de l'intérêt national. Les seules occasions qui nous sont offertes sont fâcheuses pour celui qui, tout seul, vient sur ce banc, car il lui faut, en quelques heures et d'une manière définitive, sans quoi ce sera trop tard pour lui, résoudre tous les problèmes sur lesquels, depuis des semaines, des mois ou des années, aucun accord fondamental n'a pu être établi à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême droite.*)

C'est vraiment beaucoup exiger d'un homme, aussi éminent soit-il. C'est pourquoi je supplie le futur gouvernement — je voudrais pouvoir m'adresser à M. Mendès-France, mais il m'excusera si je dis que mon vœu le dépasse — de bien vouloir accepter que, sur ces grands problèmes, il soit possible de s'expliquer au plus tôt. Sinon, à quoi sert le Parlement? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il résulte tout d'abord d'une telle pratique que notre Assemblée se consacre à des problèmes utiles et importants sans doute, mais secondaires par rapport à ceux que j'évoque.

Un autre résultat, c'est qu'au moment où les grandes occasions se présentent l'accord ne se fait pas car on n'y est pas prêt.

Oh! je sais, pour avoir appartenu à des gouvernements, combien il est difficile d'interrompre les travaux parlementaires ordinaires pour discuter des interpellations. Peut-être notre règlement pourrait-il être heureusement modifié à cet égard.

A ce propos, je connais telle proposition de M. Lecourt qui mériterait d'être discutée à bref délai par les commissions compétentes.

M. René Pleven et M. Fernand Bouxom. Très bien!

M. François Mitterrand. Cela dit, je ne m'étendrai pas davantage sur une question de procédure qui, tout de même, accroît la difficulté devant laquelle M. Mendès-France et nous-mêmes nous trouvons, à savoir que nous sommes contraints d'improviser ou plutôt que, constatant notre désaccord fatal, inéluctable sur un seul point parmi tant d'autres qui sont évoqués à la tribune, nous nous contentons de nous séparer en disant: Puisqu'il n'y a rien à faire, passons au suivant.

Comment penser qu'un homme de gouvernement appelé à définir son programme devant une assemblée de six cents et quelques membres puisse obtenir, sur chacun des points vitaux pour la France qu'il traite, l'adhésion de chaque groupe?

Si, sur chaque point, un débat avait lieu auparavant, les différences parviendraient peut-être à se réduire et pourrait-on arriver à une synthèse, au lieu de voir les oppositions se cristalliser.

Monsieur le président du conseil désigné, c'est précisément en raison de ce préambule que je me permettrai de m'adresser à un certain nombre de nos collègues afin de rechercher, en cette solennelle occasion, s'il est possible de trouver un langage commun sur des points essentiels.

Je ne prétends pas faire une critique ou une exégèse de ce qui a été dit à cette tribune. Je me cantonnerai à deux problèmes: la Tunisie et l'Indochine. Il y a, je le crois, un malentendu sur les intentions d'un homme politique tel que M. Mendès-France, dont la volonté est évidemment la même que celle de ses contradicteurs: servir la France. Et qui pourrait en douter?

Je parlerai donc strictement de ces deux problèmes. Mais je tiens à faire une rapide incursion dans le domaine de la politique étrangère.

Cette incursion sera pour vous demander de préciser, monsieur le président, ce que vous entendez par la nécessité d'un accord permanent, d'un contact permanent avec la Grande-Bretagne.

Pourquoi cette question? Parce que je vois deux objections auxquelles il faut répondre pour éclairer l'opinion de certains parlementaires.

D'abord, il est certain, aux yeux des partisans de la construction européenne, dont je suis, que, quels que soient les liens d'amitié qui existent et que nous voulons renforcer entre la France et la Grande-Bretagne, notre conception de l'Europe continentale ne peut pas être la même que la sienne. Dans la mesure où un accord peut aboutir, il faut donc que la Grande-Bretagne fasse une grande partie du chemin. Elle doit se rendre compte, en effet, que Calais, Strasbourg et Luxembourg sont plus proches d'elle que Singapour, Melbourne ou Ottawa. Or, il n'est pas sûr qu'en toutes circonstances ce soit là le sentiment du gouvernement de la Grande-Bretagne ni que cette notion des distances lui paraisse évidente. Nos intérêts et nos intentions n'étant pas les mêmes, il est normal que ceux qui souhaitent une construction européenne exigent de leurs amis et de leurs alliés britanniques des précisions, afin que notre politique européenne, que notre politique continentale puisse se poursuivre.

Le deuxième point de mes observations concerne la politique française en Afrique et, plus spécifiquement, l'Afrique noire. Si, aussitôt après 1945, notre Afrique a eu à souffrir d'un certain nombre de contradictions, c'est en particulier parce que nos alliés n'ont pas toujours compris l'intérêt de tous à travers l'intérêt français.

C'est ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, que la France s'est trouvée, au Togo, en présence de graves difficultés qui pouvaient avoir des répercussions inquiétantes. Vous n'ignorez pas que, pendant quelque temps, il fut question de créer artificiellement un nationalisme togolais et même un irrédentisme du Togo français et de centrer autour de la capitale de la Gold Coast, Accra, une fédération de l'Ouest africain concurrente de notre Afrique occidentale. Ce fut le leitmotiv discret de la politique britannique au cours de ces dernières années, soit en Afrique, soit à l'Organisation des Nations Unies. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche et au centre.*)

La Grande-Bretagne suit une politique qu'elle détermine comme elle l'entend. Mais dans la mesure où il doit y avoir alignement des positions, cela nous regarde aussi. Alors que nous voyons notre Afrique noire se diriger vers des destins que j'espère heureux et qui s'affirment toujours loyaux, nous sommes obligés de constater que la politique britannique varie d'un point à l'autre, au Kenya ou en Gold Coast, et que nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de connaître les bases d'un accord complet. Je souhaite cet accord, inutile de le dire. Il y a deux ans, alors que j'étais rue Oudinot, j'avais préparé un accord franco-britannique sur ce plan et j'ai été très heureux de voir que MM. Pflimlin et Jacquinot ont pu concrétiser cette intention. Il faut aller plus loin, monsieur le président du conseil désigné.

Mesdames, messieurs, cette synthèse que je réclamais tout à l'heure, croyez-vous qu'elle n'aurait pas été nécessaire avant ce débat, à propos des problèmes d'Afrique du Nord et des problèmes d'Extrême-Orient?

Songez qu'il n'y a pas eu de débat sur l'Indochine depuis 1950. Oh! je sais bien que dans la discussion générale du budget, plusieurs parlementaires sont intervenus; je les ai écoutés avec le plus grand intérêt; mais ils n'ont pas pu développer entièrement leur thèse. Ce n'était pas possible; le cadre ne s'y prêtait pas.

De même, depuis 1950, sauf un débat qui eut lieu en juin 1952 sur la Tunisie, il n'a pas été possible non plus aux parlementaires de traiter l'ensemble des problèmes de l'Afrique du Nord.

Et lorsque eut lieu ce débat sur la Tunisie, ce fut dans la presse hostile au Parlement et au régime, d'une manière directe ou insidieuse, un beau concert d'imprécations. Nous étions, évidemment incapables de faire quoi que ce soit. Pensez donc, six ordres du jour sans solution! Oui, en effet, six ordres du jour furent successivement repoussés. On oubliait qu'en 1881, alors que les républicains s'appelaient Gambetta, Jules Ferry, Clemenceau, Camille Pelletan, qui tous participèrent à ce débat, il fallut vingt-trois ordres du jour et huit jours de débats avant d'arriver à un très simple texte proposé par Gambetta, et qui réclamait l'application intégrale du traité du Bardo. C'est vous dire, monsieur le président du conseil désigné, que les gouvernements ont quelquefois tort de s'effrayer des discussions parlementaires. Il y a de grands exemples qui montrent que les oppositions honnêtes entre hommes et entre partis désireux d'une solution utile ont pu être ramenées à des résultats positifs, puisque soixante-douze ans après nous en discutons encore!

Il n'y a donc pas encore de synthèse! Eh bien, pardonnez mon audace si je m'adresse à ceux de nos collègues qui restent hostiles aux formules et aux solutions politiques que nous leur proposons, je voudrais pouvoir leur dire qu'il est des propositions constructives sur lesquelles des parlementaires patriotes devraient pouvoir s'entendre.

La Tunisie: quel est celui d'entre vous qui pourrait approuver le développement d'un nationalisme tunisien né pour la première fois dans l'histoire de l'Afrique ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche et au centre.*)

Qui oserait contribuer à cette fâcheuse entreprise d'origine interne, ou sollicitée ou soufflée de l'extérieur, au moment même où en Europe nous sommes nous-mêmes tenus à tant de limitations pratiques de notre souveraineté nationale ?

Qui, ici, accepterait de soutenir les nationalistes tunisiens, si leur but est de créer un Etat comme ceux dont la décadence est aujourd'hui indéniable ?

On ne peut pas, si on veut faire une politique efficace et modérée, approuver en quoi que ce soit ce nationalisme. Ce serait aller à rebours.

Mais ne croyez-vous pas que ceux qui vont à ces formes anachroniques de nationalisme y recherchent ce que nulle part ailleurs ils n'ont trouvé, parce que tout autre recours leur fut refusé.

Pour certains leaders tunisiens ou marocains qui ne sont pas les adversaires de la France — il y en a, mais je ne parlerai pas d'eux, nous sommes tous prêts à les combattre — le nationalisme n'est qu'une solution du désespoir due à la carence de notre politique qui ne fut pas en mesure de proposer, d'imaginer une autre solution. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche et au centre.*)

Je songe, en disant cela, à ces nationalistes respectables et respectés qui étaient, voici quelques mois, reçus par les plus hautes personnalités du régime et tenus en France pour les représentants de la population tunisienne.

Il me semble que nous pourrions être tous d'accord, et plus particulièrement M. le président du conseil désigné, sur un deuxième principe, sur la formule adoptée par Jules Ferry, il y a de cela soixante-douze ans, au moment des débats sur la ratification du traité du Bardo. Jules Ferry disait que la Tunisie est la clef de notre maison. Il ne faut remettre aujourd'hui cette clef à personne, sinon la maison sera menacée. Quel est celui d'entre vous qui accepterait que la présence de la France en Afrique du Nord fût discutée ?

Mais en contrepartie, n'y a-t-il pas d'utiles constatations à faire, qui éclaireraient notre jugement ? Songez qu'il y a 400 millions de musulmans dans le monde et que, depuis quinze ans, 370 millions d'entre eux ont acquis, par la guerre ou par la ruse ou par la loi, leur indépendance nationale. Songez que seuls, 30 millions de musulmans restent encore dans le cadre d'un Etat non autonome ou protégé et que ces musulmans, ce sont précisément les nôtres, les musulmans français.

Je n'en conclus pas, certes, que ces musulmans du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Afrique noire, doivent accéder à je ne sais quelle forme fallacieuse de l'indépendance. Je ne dis pas cela. Je dis que le premier devoir de la France, c'est de tout faire pour que les liens ne soient pas coupés, de tout faire pour que nos frères africains restent unis à notre destin. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche et au centre.*)

Mais on ne le fera pas si l'on va à contre-courant Vous n'empêcherez pas ces hommes de rêver à autre chose ou d'espérer autre chose, si on leur offre la perspective d'une libération même sanglante, alors que nous, nous nous tairions et ne fixerions aucune large perspective.

C'est cela qui me préoccupe. La solution actuelle, celle qui règne en Tunisie, ne peut être la bonne. On est obligé d'en constater les résultats, de les étudier honnêtement, de se poser des questions.

Imaginez-vous qu'un Etat est viable lorsque, pour y maintenir l'ordre, il faut y maintenir quatorze années d'état de siège ?

Croyez-vous sérieusement que ce soit une réussite ? Je dis non. La force française ne s'exprime pas de cette manière. Elle peut le faire, et nous ne sommes pas hostiles à une solution de ce genre quand c'est nécessaire. Mais en quatorze ans, une politique n'a-t-elle pas le temps de s'exprimer et d'être jugée en connaissance de cause ?

Voilà un certain nombre de problèmes qui nous arrêtent, nous inquiètent. Les idées exprimées par le général de Monsabert étaient l'expression d'une volonté indéniable de servir la France. Mais ce que je viens moi-même de dire devrait aussi l'inquiéter et lui donner à penser que les piètres résultats obtenus par la politique qui, depuis quatorze ans, représente tant d'erreurs, suffisent à la condamner.

Si l'on examine le destin actuel de l'Afrique, on constate qu'il est plusieurs formes institutionnelles entre lesquelles il hésite.

Il y a d'une part les pays qui ont conquis leur autonomie. Tel est le cas de la Libye, récemment, cette Libye qui dispose aujourd'hui d'un roi, d'un parlement, de fonctionnaires nombreux et même de deux capitales, ce qui n'est pas donné à tout le monde! La Libye est libre.

M. Edouard Corniglion-Molinier. Plaisanterie!

M. François Mitterrand. Je pense, monsieur Corniglion-Molinier, que cette indépendance ne correspond peut-être pas exactement à celle que nous souhaiterions pour nous-mêmes. Toujours est-il que, du point de vue du droit international, ce pays est libre et autonome.

Il y a d'autre part la construction tentée dans le Sud-Afrique, que personne, parmi nous, je le suppose, n'accepterait, et qui consiste à bâtir un Etat sur la notion de ségrégation, de domination d'une race par une autre.

Et il y a une troisième formule, intermédiaire cela va sans dire, tentée par la Grande-Bretagne, la Belgique, le Portugal, la France. Il y a cette tentative admirable mais pas toujours cohérente de l'Union française qui naquit à la conférence de Brazzaville. Les millions d'hommes qui vivent dans nos territoires africains vont-ils avoir, selon leur race ou leur couleur, à choisir entre l'autonomie ou la révolte, entre le rêve libyen et le statut de l'Afrique du Sud ?

Mesdames, messieurs, la France, pays de la mesure et de la synthèse, doit pouvoir réussir une œuvre grâce à laquelle on pourra à la fois réaliser les plus légitimes espérances humaines et rester fidèle politiquement à la nation-mère porteuse d'un beau et nécessaire message de civilisation. La France reste celle qui conduit, celle dont on a besoin, celle à laquelle on se rattache. Il ne pourra pas y avoir d'histoire authentique de l'Afrique si la France en est absente.

Voilà, en tout cas, où se trouve le choix. Vous, monsieur Mendès-France, qui aimez cette notion du choix, qui en parlez souvent — je pourrais dire quelquefois trop souvent — aurez-vous à choisir demain, malgré vous, entre l'aspiration des masses, dites nationalistes, encouragées par nos adversaires et parfois par nos amis, vers un statut autonome, et une forme inadmissible et intolérable d'inégalité sociale et raciale ?

Il faut sortir des normes actuelles. Vous ne pouvez rien faire avec ce qui ressort de la politique quotidienne appliquée dans la régence de Tunisie.

J'assiste depuis hier, au point d'en être irrité, et vous me le pardonnerez, à une sorte de compétition entre partisans d'un maintien et partisans d'un abandon. Il ne s'agit pas de cela.

Il s'agit de trouver, pour tous les patriotes qui sont ici — et pour la Tunisie comme pour le Maroc, d'ailleurs, dont je parlerai très peu au cours de cet exposé — le meilleur moyen d'y rester.

Et si vous avez le droit de discuter le moyen qui vous est proposé par tel ou tel d'entre nous, surtout s'il s'agit d'un président du conseil désigné, vous n'avez pas le droit de questionner ainsi à cette tribune, ce que j'ai entendu dans la bouche de certains: « êtes-vous partisan du maintien de la France ? » Cela n'est pas tolérable.

Je considère que c'est comme une insulte à l'égard de ceux qu'on interroge ainsi. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Il n'y a ici que des hommes qui veulent que la France reste en Afrique du Nord...

M. Joseph de Goislard de Monsabert. Mais comment ?

M. François Mitterrand. ...parce que l'Afrique du Nord est nécessaire à l'existence de la France.

Le dialogue deviendrait-il impossible, même entre Français ? On ne peut suspecter par avance les intentions d'un homme politique considéré pourtant comme assez patriote par M. le Président de la République pour qu'il l'ait désigné.

Je voudrais simplement que la discussion se portât sur les moyens de cette présence. Ce sera plus sérieux et plus utile.

J'entendais hier soir M. Chastellain poser à M. Mendès-France une question qui m'a étonné. Notre collègue semblait s'inquiéter de ce que je crois être — M. Mendès-France le confirmera s'il le veut — une erreur de terminologie, à savoir la « souveraineté interne » de la Tunisie au lieu des mots consacrés: « autonomie interne ».

Or, si M. Mendès-France a parlé de souveraineté interne au lieu d'autonomie interne, il n'a rien dit du tout. Pourquoi ? Parce qu'il ne peut s'agir d'accorder la souveraineté interne à la Tunisie. Elle l'a déjà.

M. Jules Moch. Tout est dans la façon de l'appliquer.

M. François Mitterrand. Le traité du Bardo n'a pas supprimé la souveraineté du bey de Tunis. Mais il a confié l'exercice de la souveraineté externe à la France et, en une seule matière, celle des responsabilités militaires et de la sécurité, l'usage de la souveraineté interne. Hors ce domaine réservé, la souveraineté interne du bey de Tunis n'est pas discutée, n'est pas à discuter.

Ainsi, M. Mendès-France en parlant de souveraineté interne n'a rien pu dire du tout. Et ce n'est pas très inquiétant! Il a évidemment voulu parler d'autonomie interne. Mais pourrait-on discuter de cette autonomie alors que chaque chef de gouvernement ou ministre des affaires étrangères s'est déjà déclaré d'accord ?

Le principe de l'autonomie interne étant admis et reconnu, les difficultés commencent lorsqu'il s'agit de régler la rapidité des étapes.

La politique de la force ne peut pas être opposée à la politique de la faiblesse. En l'état actuel des choses en Tunisie, c'est la politique de la force qui est soumise à notre jugement. Or, cette politique a d'étranges faiblesses.

La force française est faite, sans doute, de l'autorité militaire, de l'ordre maintenu. Ne croyez-vous pas qu'elle est faite aussi et surtout de l'adhésion de l'âme musulmane ?

Ah! méfiez-vous! Si vous représentez la force uniquement sous son aspect policier, croyez-vous que la présence de la France sera davantage assise et respectée ?

Elle le sera, si des hommes responsables savent maintenir l'ordre quand il est menacé, mais s'ils savent aussi, lorsque l'ordre est rétabli, appliquer immédiatement d'audacieuses et d'habiles réformes. Cela forme un tout.

Malheureusement, je suis obligé de constater que lorsque la force et l'autorité se manifestent on s'arrête là, comme si l'on attendait la prochaine fois pour entamer le gros œuvre, c'est-à-dire la réforme, l'évolution, enfin l'association plus intime entre la France et la Tunisie.

Mais j'en viens au problème de l'Indochine.

J'observe que, dans ce domaine, il existe un malentendu du même ordre entre les diverses fractions de l'Assemblée, entre ceux qu'on appelle partisans du maintien et partisans de l'abandon. Or, sauf parmi ceux dont c'est la doctrine constante par le fait de je ne sais quelle complicité, et que nous combattons, il n'y a pas de partisans de l'abandon.

M. Edouard Depreux. Pas même au Japon.

M. François Mitterrand. S'il s'agit de délibérer entre nous de ce que la France peut attendre de la guerre du Viet-Nam sur le plan politique et de savoir ce qu'elle préservera et ce qu'elle risque de perdre, ce débat n'est plus de question; car le problème ne se pose plus depuis trois ans. Il est bien entendu, depuis trois ans, d'après les accords signés par la France à Pau, que si notre pays peut normalement et légitimement prétendre à certains avantages d'ordre culturel et économique à la sympathie et à la reconnaissance du peuple vietnamien pour lequel tant de sacrifices furent accomplis, par contre rien ne peut plus politiquement être attendu ni obtenu.

Sans doute la succession n'est-elle pas assurée et c'est fort important pour la suite des choses. Mais, en ce qui concerne la France, mesdames, messieurs, sur le plan politique — je dis bien: sur le plan politique et non pas sur le plan militaire — le problème est déjà résolu.

Tentons, entre nous, d'examiner les cinq moyens possibles d'en finir avec la guerre du Viet-Nam et ne restons pas dans je ne sais quelle obscurité qui permettrait de prendre des positions purement sentimentales. Recherchons logiquement les solutions qui devraient amener la fin de la guerre d'Indochine. Ces moyens sont au nombre de cinq.

Il y a les moyens purement militaires. La guerre à outrance comporte, cela va de soi, deux hypothèses: l'une, que je me refuse à dire, celle qui verrait le renouvellement d'un dramatique Caobang, et puis l'autre, qui s'appelle la victoire. Je n'examinerai pas davantage les conditions dans lesquelles cette victoire pourrait être obtenue. Je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est que la victoire donnera le signal de notre départ. Je le répète, le départ de la France commencera, honorablement et correctement sans doute, le jour ou nous aurons gagné la guerre.

Par conséquent, si un président du conseil désigné vient parler devant vous du départ de la France sur le plan politique — je ne suppose pas une seconde qu'il envisage *a priori* le retrait militaire, ce qui serait absurde — il se borne à faire une constatation: si la France gagne la guerre, c'est ce jour-là qu'elle devra partir.

Puis, il y a trois solutions que l'on pourrait appeler les solutions pacifiques, étant entendu — c'est un point sur lequel j'insiste — qu'elles ne seront acquises qu'au prix d'opérations militaires.

La première d'entre-elles, qui a été évoquée maintes fois à cette tribune au cours des dernières années, c'est l'arbitrage de l'Organisation des Nations Unies. Je ne dis pas que j'y sois favorable.

Des objections nombreuses, que j'approuve, peuvent être énoncées. Mais seuls m'intéressent ses résultats et surtout celui-ci: la base minimum de discussion — on l'a vu lors de la plainte arabo-asiatique à propos de la Tunisie et du Maroc — sera le départ politique de la nation européenne attardée en Asie. Il n'y a pas d'illusion à se faire à cet égard.

M. Jules Moch. C'est évident.

M. François Mitterrand. La deuxième solution pacifique possible, c'est celle qu'a évoquée hier M. Lecourt, lorsqu'il a posé à M. Mendès-France une question au sujet d'une conférence générale pour l'Extrême-Orient. M. Lecourt a même précisé: le cas échéant, limitée à l'Extrême-Orient.

Quand, comment pourrait être réunie cette conférence ? Je l'ignore. Ce n'est pas là-dessus que je situerai mes explications, mais encore une fois sur le résultat qu'on pourrait en attendre.

Vous imaginez bien que, si cette conférence tient un jour ses assises en un lieu quelconque de l'Extrême-Orient, elle réunira un certain nombre de nations. On peut raisonnablement penser, sans que l'énumération soit limitative, que ces nations seront au moins: la France, le Viet-Nam, les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et, d'autre part, la Russie et aussi la Chine.

Imaginez les discussions de cette conférence. Nous aurons à nos côtés — ce qui est parfaitement normal — le Viet-Nam. Pensez-vous, alors, que nos adversaires qui seraient amenés à discuter avec nous de la paix en Extrême-Orient, en l'occurrence la Chine et l'Union des républiques socialistes soviétiques, puissent accepter de négocier sans la présence du Viet-Minh ?

Ainsi, après avoir protesté avec beaucoup d'indignation contre l'éventualité de rencontrer Ho Chi Minh dans une négociation particulière dont je dirai un mot tout à l'heure, on s'exposera à un tel événement, dans le cadre même de la conférence générale où notre adversaire en Indochine, parrainé par deux grandes puissances, se trouvera sûrement.

Mais quelle sera, là encore, la base minimum de départ des négociations ? Imaginez-vous un seul moment que nos adversaires discuteront sur autre chose que sur le retrait politique préalable de la France, auquel d'ailleurs, je le répète, nous sommes engagés depuis 1950. Et croyez-vous que la thèse de l'Union des républiques socialistes soviétiques, de la Chine et du Viet-Minh ne sera pas partagée sur ce point, et sur ce point-là seulement, par quelques-uns de nos alliés ? Pensez-vous que, s'il s'agit simplement de notre départ politique, nous trouverons dans cette conversation, autour de nous, le bloc uni de nos alliés ?

Il me paraît si clair qu'il n'en sera pas ainsi que je ne comprends pas qu'une discussion s'instaure ici entre partisans d'un maintien politique et partisans d'un départ politique, puisque dans le cas d'une victoire militaire il faudra partir, puisque dans le cas d'une négociation au sein de l'Organisation des Nations unies on nous contraindra à partir politiquement et puisque dans le cadre d'une négociation dans une conférence générale pour l'Extrême-Orient, le point initial des conversations sera aussi le départ de la France.

Reste une dernière solution pacifique que je cite pour la forme afin d'être complet — je ne dis pas qu'elle a ma préférence — celle d'une négociation directe avec notre adversaire le Viet-Minh.

Vous imaginerez encore une fois que la base minimum ne pourra pas être en deçà de ce que nous avons consenti à Sa Majesté Bao Daï.

Alors, je cherche vainement à comprendre ce que veulent dire les partisans du maintien. S'il existe une sixième solution et si quelqu'un l'a trouvée, qu'il nous le dise et qu'on la fasse connaître. Si cette solution signifie le maintien de la France en Indochine et en Extrême-Orient, peut-être m'y rallierai-je, mais je ne la connais pas!

Les cartes politiques de la France tiennent dans les cinq solutions que j'ai énumérées et non dans une sixième. Si cette sixième solution existe, il faut la connaître avant la fin de ce débat.

M. Raymond Dronne. Et la solution de l'Union française ?

M. François Mitterrand. Si quelqu'un me disait, monsieur Dronne, que la France peut espérer quelque chose d'utile pour elle en restant au Viet-Nam, je lui répondrais que je crois que ce n'est pas vrai. Le seul problème qui se pose pour notre Assemblée nationale c'est de savoir qui aura notre succession. (*Vives exclamations au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. André-François Mercier. C'est scandaleux! Vous êtes un défaitiste, monsieur Mitterrand.

M. Michel Raingeard. Vous faites un joli travail!

M. Pierre de Bénouville. Que faites-vous de l'Union française ?

M. François Mitterrand. Je vous prie, monsieur de Bénouville, de bien vouloir m'entendre, car vos protestations ont, je crois, précédé abusivement la suite de mon exposé.

Si vous n'avez pas le sentiment de mon entière bonne foi dans la recherche d'une solution commune, c'est que je me suis mal exprimé. Notre successeur naturel, celui que nous devons protéger, celui auquel nous avons déjà transmis l'essentiel de nos pouvoirs politiques, c'est le Viet-Nam. Cela est déjà fait depuis trois ans, c'est la politique que nous avons définie, affirmée et que nous voulons. Aussi, je ne comprends pas votre émotion.

M. Pierre de Bénouville. Vous avez demandé: quel sera notre successeur ?

M. François Mitterrand. Monsieur de Bénouville, il faut qu'il soit entendu entre nous que si l'on veut évoquer les hypothèses qui détermineront notre politique, on doit avoir le courage de les examiner toutes. Ce qui ne veut pas dire que je me refuse à en choisir une.

Je dis seulement, si cela peut réduire les effets d'une émotion que je n'aurais pas voulu faire naître chez l'un quelconque de nos collègues, que la succession est déjà théoriquement assurée au bénéfice du Viet-Nam.

Mais n'est-il plus permis, face aux efforts et aux sacrifices que nous consentons pour que le Viet-Nam soit maître de ses destinées, d'invoquer aussi l'égoïsme sacré, les intérêts vitaux de la France ?

La tâche qui nous incombe maintenant est de savoir dans quelles conditions nous serons en mesure d'assurer cette succession au gouvernement du Viet-Nam.

M. Alfred Coste-Floret. Dans le cadre de l'Union française.

M. Henri Laforest. C'est la politique de Brazzaville.

M. René Malbrant. Et que devient l'Union française dans tout cela ?

M. François Mitterrand. L'indépendance du Viet-Nam en Indochine, c'est notre politique et je m'y rallie. Dans ce cas-là, il n'y a pas de temps à perdre.

Si vous voulez susciter en Asie un mouvement d'opinion enthousiaste, une foi et, en même temps, donner crédit à la parole de la France, il faut avec constance, courage et audace, en assumant toutes nos responsabilités militaires, il faut assurer à notre successeur politique et ami, le Viet-Nam, les leviers de commande grâce auxquels il se présentera à son peuple comme son authentique représentant.

Voilà ce que je voulais dire et je me demande en quoi cette déclaration a pu susciter tant d'étonnement.

M. Pierre de Bénouville. Vous vous êtes beaucoup mieux exprimé la seconde fois que la première. (*Rires.*)

M. François Mitterrand. Si nous sommes maintenant d'accord, j'en suis heureux, et tout ce que vous auriez pu mal comprendre, je le retire. Je vous demande seulement, monsieur de Bénouville, de bien vouloir faire un effort de votre côté.

La seule question qui se pose à nous et qui reste posée à M. Mendès-France, c'est l'inquiétude éprouvée par certains de nos collègues en ce qui concerne la situation militaire de la France et du Viet-Nam en Indochine.

Certains ont exprimé à cette tribune l'inquiétude de ceux qui se battent là-bas. Et ils craignent que cette inquiétude ne soit préjudiciable à leur sécurité comme à nos desseins militaires.

C'est sur ce point, monsieur le président du conseil désigné, que vous devrez vous expliquer.

Vous avez le devoir de déclarer que tant qu'une solution n'aura pas été trouvée, approuvée et imposée, tout sera fait — et je suis convaincu que c'est votre pensée — pour que la position militaire de la France soit maintenue et, je l'espère, valorisée.

Voilà, mesdames, messieurs, le seul problème. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et à droite.*)

M. Pierre Mendès-France, *président du conseil désigné.* Monsieur Mitterrand, un gouvernement qui n'agirait pas ainsi se déshonorerait. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. François Mitterrand. C'est une matière délicate, vous le voyez. J'ai pris mes précautions; je n'ai cependant pas réussi à empêcher certains collègues pour qui j'ai la plus grande estime — j'espère qu'ils m'en rendent un peu — de craindre je ne sais quel défaitisme.

Nous ne sommes ni les uns ni les autres des défaitistes, je le crois. Mais nous sommes une assemblée politique dont la mission est de décider des solutions politiques, d'étudier des hypothèses politiques.

Nous avons à connaître les intentions du président du conseil désigné. Nous avons à exposer nos opinions, entièrement, clairement. Laisser dans l'ombre un aspect quelconque d'une question si grave ne serait-ce pas le pire défaitisme et la pire lâcheté ?

La France se bat en Indochine. Elle s'y bat seule, avec, sans doute, une aide fort importante des Etats-Unis d'Amérique pour l'armement et le financement.

Certes, il y a en Extrême-Orient deux autres guerres chaudes: celle de Corée, où se battent les Nations Unies, et celle de Malaisie, où se bat la Grande-Bretagne.

C'est vrai. Il ne faut pas oublier ces deux autres abcès de fixation qui entament la solidité du monde libre.

Mais je crois savoir que les Nations Unies, par l'intermédiaire des Etats-Unis d'Amérique, négocient. Et qui d'entre nous prétendrait que les représentants du peuple américain sont en quoi que ce soit des défaitistes ou dédaignent la communauté du monde libre ?

La bataille de Malaisie est menée par la Grande-Bretagne. Et pourtant, la Grande-Bretagne a, depuis longtemps, reconnu le gouvernement de Mao Tse Toung.

On est donc obligé de conclure que de grandes nations amies, aussi soucieuses que nous de leurs intérêts, de leur honneur, de leur drapeau national et de la sécurité de leur corps expéditionnaire, ont adopté, préconisé des solutions politiques ou diplomatiques qui ne signifient à aucun moment une volonté d'abandon, de recul ou de retrait, mais qui tiennent compte de conditions politiques que le premier devoir de notre Assemblée nationale est d'étudier dans leur ampleur et leur vérité, aussi cruelle soit-elle.

J'ai tenté d'exprimer une opinion minoritaire je le sais. J'aimerais que l'Assemblée nationale l'entendît dans le climat que j'aurais voulu créer.

Il n'est pas possible en effet de laisser le corps expéditionnaire abandonné aux incertitudes de l'esprit, de douter du sort de la guerre ni, d'autre part, du soutien que la nation pourrait lui apporter.

Si donc la guerre devait continuer, si notre politique et les circonstances devaient interdire une solution pacifique et bannir toute négociation, croyez-vous qu'il serait honorable de laisser à eux-mêmes et sans moyens nouveaux, sans renforts, le corps expéditionnaire et les troupes du Viet-Nam encore trop peu organisées ?

Croyez-vous que la politique préconisée par les hommes qui ont actuellement les responsabilités officielles ne les conduira pas à réclamer des moyens supplémentaires ? Qu'ils y réfléchissent!

Ils n'échapperont pas aux conséquences de ce choix.

Il y a un acte de courage que, seule, l'Assemblée nationale unanime ou quasi unanime peut accomplir.

Pour cela, les malentendus doivent cesser. Nous pouvons différer sur les moyens à employer en Afrique du Nord et en Extrême-Orient.

Nul n'a le droit de douter que la volonté nationale et l'intérêt de la patrie ne sont pas pour nous le premier et le plus sacré des impératifs. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. Georges Loustaunau-Lacau. Monsieur le président, j'allais demander à M. Mitterrand l'autorisation de l'interrompre. Puis-je présenter une observation ?

M. le président. Vous avez la parole.

M. Georges Loustaunau-Lacau. Après avoir entendu son discours, assez dangereux par certains échos, ou qui peut ne pas être compris par tout le monde de la même façon que nous, je voudrais qu'il soit bien précisé ceci: on ne peut expliquer à un commandant de compagnie qui, dans la brousse, envoie une escouade vers un objectif, les cinq cas que M. Mitterrand a distingués. (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. François Mitterrand. Nous sommes à l'Assemblée nationale.

M. Georges Loustaunau-Lacau. Je voudrais que nous soyons bien d'accord sur ce point: personne ici n'a le droit d'ajouter à l'ennemi, à la fièvre, à la dysenterie, à la boue, cette chose

horrible: le doute sur l'utilité du sacrifice. (*Vifs applaudissements à droite, au centre, à l'extrême droite et sur quelques bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Fouchet.

M. Christian Fouchet. Mesdames, messieurs, je crois qu'il m'appartient — l'Assemblée ne s'en plaindra pas — de mettre le point final à ce long débat.

Mais peut-être me plaindra-t-elle, quelles que soient les idées qu'ils aient exprimées et sur lesquelles on peut être d'accord ou non, d'avoir à m'adresser à elle entre M. Mitterrand et M. le président du conseil désigné.

Je tâcherai de ne pas abuser de son attention.

Monsieur le président du conseil désigné, c'est avec un profond et sympathique intérêt que certains de mes amis et moi-même avons accueilli votre désignation par M. le Président de la République.

Il y a dans nos rangs des hommes qui ne partagent pas vos idées; il en est qui craignent les répercussions éventuelles de vos idées dans divers secteurs vitaux de l'activité nationale. Mais il n'en est point qui n'aient la plus profonde estime pour le désintéressement et l'acharnement avec lesquels vous avez défendu depuis des années ce que vous pensez être la vérité politique, économique et sociale de ce pays.

Il n'en est point qui ne se rappellent, outre vos états de service dans les rangs de la résistance intérieure et dans les escadrilles de la France combattante, que vous avez été ministre du gouvernement provisoire du général de Gaulle.

C'est dire avec quelle attention nous vous avons écouté hier matin. Et nous y avons mis d'autant plus de scrupule que le débat d'investiture d'hier et d'aujourd'hui revêt, nous le sentons tous, une importance très particulière.

Il est de plus en plus évident que les besoins pressants de la trésorerie, les difficultés accrues de nos finances extérieures, les incertitudes de notre politique internationale, notre absence de politique en Afrique du Nord, nos graves et dures difficultés en Indochine, l'inadaptation évidente de notre système politique à cette dangereuse conjoncture sont tels que chacun consent désormais à reconnaître que nous sommes entrés dans une crise de régime. (*Très bien! très bien! à l'extrême droite.*)

Comme on l'a lu récemment dans la presse, c'est à qui dénoncera aujourd'hui avec le plus d'ardeur les pratiques et les vices dont le général de Gaulle a depuis longtemps démontré que les causes essentielles résidaient dans de mauvaises institutions. (*Applaudissements à l'extrême droite. — Exclamations à gauche.*)

C'est dire qu'il convient de redresser au plus vite la situation française, de sortir au plus vite du système actuel de paralysie et du régime exclusif des partis, et sur ce principe général, nous sommes entièrement d'accord avec vous.

C'est ce que nous ne cessons d'ailleurs de dire et de proclamer depuis des années. On parlait l'autre jour — c'était, je crois, M. le président René Mayer — en se tournant de nôtre côté, de la fin d'un rêve.

Il est bien vrai, mesdames, messieurs, que nous avions fait le rêve, avec le général de Gaulle et derrière lui, de rassembler les Français pour que, comme il l'a dit, notre pays trouve enfin son unité et mette à sa tête un Etat qui en soit un.

Il est vrai aussi que nous n'avons pas jusqu'ici abouti. Et je ne suis pas sûr, malgré certains sourires, que sur tous les bancs de cette Assemblée, il n'y ait point chez beaucoup de nos collègues la conscience que cette non-réussite soit, en fin de compte, préjudiciable aux intérêts du pays.

Car même ceux qui se croient ou se disent nos adversaires politiques sentent bien que, faute d'être conduit, le pays retombe, en effet, dans ses vieilles divisions, et ils savent bien que, parallèlement à la crise financière et économique, se développe un malaise social grandissant devant lequel les positions et les attitudes doctrinales des partis sont de plus en plus dépassées. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Un tel état de choses ne saurait se prolonger davantage sans mettre gravement en cause les intérêts du pays qu'il est de notre devoir de sauvegarder, et dont je ne suis pas sûr que certains ne soient déjà compromis.

A cet égard, monsieur le président du conseil désigné, vous avez dit, dans le domaine économique et social, des choses excellentes.

Quelles que soient les difficultés, et peut-être, et sans doute, les désillusions qui vous attendent, votre programme est, comme vous en êtes d'ailleurs parfaitement conscient — ce qui est votre noblesse — à la fois indispensable et ingrat.

Vous demandez aux hommes de bonne foi du régime de prendre conscience de l'échec de celui-ci et de s'associer avec tous ceux qui veulent le réformer dans l'intérêt supérieur du pays.

Peut-être votre tentative est-elle, comme on dit, prématurée. Mais ce n'est pas votre fait: vous tirez les conséquences d'un état de choses.

A qui la faute? A vous qui n'avez cessé de le dénoncer depuis des années ou à ceux qui en sont les responsables?

D'ailleurs, en agissant ainsi, vous prêtez le flanc — vous vous en rendez bien compte — à tous ceux qui déguisent parfois sous le manteau du patriotisme la défense d'intérêts très précis qui ne se confondent pas toujours forcément avec l'intérêt du pays.

Mais il y a dans ce que vous nous avez dit un accent nouveau; il y a une tentative de redressement; il y a un effort d'austérité et de rigueur qui a rencontré notre approbation et notre estime.

Je voudrais cependant vous indiquer les graves réserves que nous inspire votre éventuelle politique en Indochine et en Afrique du Nord. Et à mon tour, je traiterai ces deux questions tellement importantes.

L'affaire d'Indochine est sans doute la plus grave qui se présente aujourd'hui à l'opinion publique. Or, rien n'a été fait vraiment jusqu'ici pour situer exactement le problème devant une opinion publique incertaine, inquiète, fluctuante, travaillée par des propagandes diverses.

« Qu'on en finisse », entend-on dire un peu partout.

Mes chers collègues, il existe bien des nuances entre deux façons extrêmes d'en finir et que nous ne voulons voir se réaliser ni l'une ni l'autre: ou bien en finir d'une façon telle que l'expédition du Mexique, qui a été fatale au Second Empire, apparaîtrait par comparaison comme un triomphe politique ou comme un chef d'œuvre diplomatique, ou bien en finir comme à Hiroshima.

Je ne dirai rien ici qui puisse compliquer davantage une situation difficile. J'ai été pendant trop longtemps un des représentants de la France en Extrême-Orient pour ne pas savoir qu'il y a deux conditions indispensables à toute réussite dans cet Extrême-Orient: garder la face et tenir sa langue. (*Applaudissements à l'extrême droite et sur quelques bancs à gauche.*)

Certaines choses, cependant, doivent être dites et je voudrais le faire très brièvement, afin qu'il n'y ait pas, monsieur le président du conseil désigné, entre vous et nous, d'équivoque sur notre position.

On vous fait, et vous le sentez bien, un procès de tendance. Je sais bien que le roi de France n'appliquait pas toujours la politique que préconisait le duc d'Orléans.

A gauche. On a déjà entendu cela!

M. Christian Fouchet. Vous le réentendrez encore.

Je sais, monsieur le président du conseil désigné, que vous êtes un homme courageux. Il ne faut pas, je le répète, qu'il y ait d'équivoque entre vous et nous.

Il est toujours facile, et il est d'ailleurs nécessaire et honorable, de faire applaudir la totalité des groupes nationaux de cette Assemblée en rendant hommage aux troupes du corps expéditionnaire.

Mais, mesdames, messieurs, la meilleure façon de lui rendre hommage, même si c'est moins facile, c'est de lui donner l'impression qu'il y a ici un Gouvernement et un Parlement qui savent très exactement pourquoi ces hommes sont là-bas, pourquoi ils se battent et pourquoi ils meurent. (*Applaudissements à l'extrême droite et sur divers bancs au centre et à gauche.*)

Il n'est pas bon de donner l'impression, ni au Viet-Nam ni à l'étranger, que la seule atmosphère qui règne à Paris à cet égard est une atmosphère de pessimisme et de découragement, pour ne pas dire de capitulation.

En nous élevant au-dessus des pauvres écrits qui ramènent ce grand drame national à un complot de quelques militaires et de quelques affairistes qui, depuis sept ans, auraient réussi à éterniser cette guerre pour conserver un certain nombre de prébendes, je crois que la seule façon d'aborder nettement le problème est de se demander en premier lieu s'il est indifférent à la France que le Sud-Est asiatique tombe aux mains de l'impérialisme communiste.

En ce qui me concerne, mesdames, messieurs, je ne donnerais pas cher de ce petit cap du continent asiatique qu'est l'Europe occidentale le jour où, de l'Elbe à la mer de Chine, du cercle polaire jusqu'à Ceylan et Java, plus des deux tiers du genre humain se trouveraient sous la dictature de Moscou et de Pékin.

Si l'on estime que cela n'aurait pas d'importance, si l'on croit que les cinq ou six divisions supplémentaires que nous pourrions peut-être former sur le Rhin en abandonnant l'Asie compenseraient les 600 millions d'individus qui viendraient s'ajouter aux masses déjà contrôlées par le Kremlin, qu'on le dise, mais qu'on le dise ouvertement et en laissant l'opinion française libre de former son propre jugement!

Si, au contraire on pense qu'il faut empêcher la communisation du reste de l'Asie, il faut alors se demander si l'abandon du bastion indochinois serait à cet égard indifférent. Là encore, si on le croit, qu'on ait le courage de le dire et d'affirmer que la perte de l'Indochine ne risquerait pas d'entraîner le passage au communisme des pays du Sud et du Sud-Est asiatique. Ce jour là chacun prendra ses responsabilités.

Cela étant dit, monsieur le président du conseil désigné, il est certain que ce n'est pas pour la défense d'intérêts qui lui sont personnels que la France mène ce dur combat. Je ne voudrais pas faire parler quelqu'un qui n'est plus là, mais je me rappelle ma dernière conversation avec le maréchal de Lattre de Tassigny. Il m'a dit deux phrases qui sont restées gravées dans ma mémoire et qui, à mon avis, éclairent ce débat.

La première, c'était: « Dites-vous bien que la France n'a jamais rien fait de plus désintéressé depuis les Croisades » — c'était le style du maréchal de Lattre de Tassigny — « Nous nous battons là-bas pour l'honneur ».

La deuxième, c'était: « Qu'Hanoï tombe, et il n'y a plus rien entre Hanoï et Suez ».

Mes chers collègues, ces deux opinions paraissent contradictoires. Elles ne le sont pas, elles sont en réalité deux affirmations qui indiquent à la France son devoir.

« Il n'y a plus rien entre Hanoï et Suez ». Il se trouve que la France, pour la liberté du monde, défend le passage qui permettrait aux masses communistes de déferler jusqu'à Suez. Cela, elle le fait pour le monde, elle ne le fait pas pour la France.

Alors, monsieur le président du conseil désigné, votre devoir, aux Bermudes, au cas où vous seriez investi, est en effet de demander à nos alliés, comme vous l'avez dit, les moyens qui nous permettraient, pour eux autant que pour nous, de mener le combat qui n'est pas le combat égoïste de la France mais celui de tout le monde libre. (*Applaudissements à l'extrême droite, sur quelques bancs au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Par ailleurs, il reste bien entendu qu'on peut se demander s'il n'est pas possible pour la France, dans ses relations avec le Viet Nam, d'envisager d'une façon différente la défense du glacis indochinois.

A cet égard, je suis sûr qu'il y a plusieurs solutions. M. Mitterrand disait tout à l'heure qu'il y en avait cinq; il y en a peut-être même davantage. Chacun sait qu'il y en a d'immédiates et de lointaines. Et tout d'abord, celle qui s'impose c'est celle de la loyauté vis-à-vis d'Etats associés à qui nous avons — et M. Mitterrand a eu raison de le dire, et qu'on ne tergiverse pas à cet égard — donné déjà l'indépendance dans le cadre de l'Union française. Mesdames, messieurs, laissons jouer cette indépendance. (*Applaudissements à gauche.*)

Les choses en Extrême-Orient ne sont pas simples. Allez donc trouver, dans un mouvement qui remue l'Asie d'un bout à l'autre, ce qui est vieux nationalisme asiatique, ce qui est grand désir d'émancipation, ce qui est strictement nationalisme annamite et ce qui est communisme. Je vous en défie, car tout est mêlé et confondu. Et nous avons là un immense clavier qui permet à la France de jouer plusieurs parties diplomatiques, mais à la condition qu'il y ait à Paris un gouvernement qui gouverne et une politique qui ne vacille pas. (*Applaudissements à l'extrême droite, sur quelques bancs à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Nous voudrions, monsieur le président du conseil désigné, être sûrs que vous êtes bien d'accord avec ce que, au nom de quelques amis, je viens de vous dire.

Laissez-moi enfin exprimer mes réserves au sujet de votre politique éventuelle en Afrique du Nord.

Là non plus il ne devrait pas subsister d'équivoque entre vous et nous, et là encore, vous savez bien que c'est un procès de tendance qui vous est fait.

La France s'est engagée vis-à-vis des Etats protégés à mener leur population vers leur pleine maturité économique, culturelle, sociale, politique. Elle doit tenir son engagement. Elle a commencé à le faire, elle se doit de continuer.

Les choses ont déjà changé beaucoup depuis les traités de protectorat. Elles doivent évoluer encore. L'immobilisme n'existe pas plus dans un traité de protectorat qu'il n'existe dans la vie d'un homme ou d'une nation.

Le président Paul Reynaud disait, dans sa dernière déclaration: L'évolution, c'est la loi de la vie.

Oui, l'évolution c'est la loi de la vie. Mais, mesdames, messieurs, les choses n'ont pas évolué seulement dans un sens, et je suis frappé, je le dis sans aucun esprit de polémique, je suis frappé par le côté presque rétrograde de certaines positions politiques qui se veulent modernes ou progressistes, sans viser pour cela M. de Chambrun ou M. Pierre Cot qui, s'ils sont progressistes, ont, eux, une conception parfaitement moderne d'un monde qui n'est pas le nôtre mais qui est moderne.

J'aurais voulu, à cet égard, monsieur le président du conseil désigné, faire un effort que vous avez fait partout ailleurs dans votre si frappante déclaration, mais qu'à mon avis vous n'avez pas fait en ce qui concerne l'Afrique du Nord, car vous n'êtes pas véritablement sorti des sentiers battus.

J'ai fait probablement vis-à-vis de moi-même plus de concessions que vous n'en avez fait. Vous avez dit que, pour être associés à des grandes tâches nationales, il fallait que les uns et les autres fassent des concessions. Je ne suis pas frappé par celles que vous avez faites.

La Tunisie et le Maroc n'ont plus le choix — ne nous abusons pas non plus avec des mots, et d'ailleurs je n'ai point rencontré, lors de mes derniers passages en Tunisie et lorsque j'ai accompagné le général de Gaulle là-bas, un seul nationaliste tunisien ou marocain qui n'ait convenu avec moi que j'avais raison. (*Exclamations et rires sur divers bancs.*)

Mais oui, mes chers collègues, vous n'allez pas me forcer à donner des noms, ce serait gênant et très indiscret. J'espère seulement, je suis même certain, que vous n'allez pas mettre ma bonne foi en doute. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Henri-Eugène Reeb. Exprimez-vous avec plus de modestie.

M. Christian Fouchet. Attendez au moins, avant de rire, de savoir ce que je vais dire.

La Tunisie et le Maroc n'ont pas le choix entre une association avec la France qui a d'ailleurs fait faire à ces pays, vous l'avez dit vous-même, monsieur le président du conseil désigné, et personne n'en doute et ne le nie, des progrès démographiques, économiques et sociaux qui sont considérables, et une indépendance à laquelle ils ont strictement le droit d'aspirer, même si elle devait entraîner pour eux un appauvrissement à bien des égards.

Le monde moderne n'a plus de place pour une telle indépendance, et le choix pour la Tunisie et le Maroc est entre l'association avec la France ou l'association avec tel ou tel autre pays.

Assises solidement, au Nord sur les deux rives de la Méditerranée et au Sud sur les deux rives du Sahara, la France, l'Afrique du Nord et l'Union française constituent un bloc auquel tous les espoirs, à condition que nous le voulions, restent permis. Mais que la France soit réduite à son sol métropolitain, et elle est alors immanquablement vouée à la plus rapide des décadences.

Que l'Afrique du Nord ou l'Union française soient elles-mêmes privées de tout lien avec la métropole, elles sont abandonnées à on ne sait quel avenir dans on devine quelles mains avides. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Voilà la vérité. Mais il se pose en même temps un problème immédiat qui est celui de la coexistence des Musulmans et des Français en Afrique du Nord. Vous avez parlé de la présence française, dans votre discours d'investiture, monsieur le président du conseil désigné.

Présence française ? Mais de quelle façon ? Nous aimerions à cet égard avoir des précisions. Il n'est pas question de discuter aujourd'hui les choses au fond, mais je me refuse à croire que, dans le respect des droits et des intérêts de tous et de chacun, il ne soit pas possible de trouver une solution.

La France avait naguère le pouvoir militaire qui faisait d'elle la plus grande nation du monde; elle l'a perdu. Elle a eu ensuite, jusqu'à ces dernières années encore, un pouvoir économique considérable; elle l'a perdu. Il lui reste — on ne voudrait pas dire: il lui restait — quelque chose que personne d'autre n'avait, une sorte de vocation à dégager des solutions humaines, une vocation à montrer le chemin aux autres. N'est-il pas possible, à la condition de se réunir entre hommes de bonne volonté, de trouver une solution à ce problème qui n'en est véritablement pas un et qui n'est devenu un problème — je le dis, là encore, sans aucune espèce d'esprit de polémique — que parce que, contrairement, non pas à ce que M. Mitterrand pense, mais à ce qu'il a dit tout à l'heure à la tribune (*Mouvements divers sur certains bancs à gauche*) — il n'y a rien de déplaisant dans mes paroles, M. Mitterrand s'est seulement mal exprimé — il n'y a pas eu en Afrique du Nord quatorze années de politique française, mais quatorze années d'absence de politique française. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Ce n'est d'ailleurs pas le président Robert Schuman qui me contredira... (*Mouvements divers.*)

M. Henri-Eugène Reeb. Il a reconnu lui-même son impuissance.

M. Christian Fouchet. ...puisque, par un article paru dans *La Nef*, nous avons appris officiellement — à vrai dire, je m'en doutais — que, non seulement la France n'avait pas de

politique en Afrique du Nord, mais que, même si le Gouvernement français en avait eu une, il aurait été incapable de la faire passer dans les faits.

Si l'on veut un exemple de la déliquescence de l'Etat, en voilà un. Là encore, rien n'est plus urgent que de définir les conditions et les moyens d'une vivante et féconde association franco-musulmane.

C'est d'autant plus urgent, monsieur le président du conseil désigné, que du Maroc nous vient l'écho d'un appel émanant d'amis de la France. Je ne préjuge pas la suite qui doit être donnée à cet appel, c'est là le rôle du Gouvernement éventuel et non le mien, mais vous penserez avec moi que cette affaire mérite d'être étudiée avec attention et qu'elle mérite d'autres réponses que des faux-fuyants ou des réponses dilatoires. (*Applaudissements à l'extrême droite et sur plusieurs bancs à droite.*)

On parle sans cesse d'hommes qui, investis des pouvoirs de la République, font montre d'indiscipline. Mais, messieurs, que l'on donne des instructions au lieu de suggérer. Gouverner, dans l'époque actuelle, pour la France, n'est plus tellement prévoir. Ce sont d'autres, hélas! dans le monde, qui ont plus de poids que nous, qui peuvent mieux que nous prévoir. Gouverner, c'est choisir, et vous avez eu raison de le dire.

Mais c'est aussi imposer. Dites-nous la politique que vous choisissez. Dites-la-nous franchement, et nous verrons si nous sommes d'accord avec vous pour vous permettre de l'imposer.

A ce propos, je ne peux pas ne pas attirer votre attention sur les réserves que provoquent en nous la dernière phrase consacrée à l'Afrique du Nord dans votre déclaration, la phrase relative à l'amnistie et aux « mesures d'apaisement et de détente propres à créer un nouveau climat et à préparer une ère de fraternelle collaboration ».

Bien sûr, monsieur le président du conseil désigné, nous sommes d'accord pour une politique de collaboration fraternelle, mais n'oubliez pas que ceux que, sans doute, dans votre esprit, il s'agit d'amnistier, sont ceux qui ont essayé de jeter contre nous les masses populaires. Ce sont ceux qui ont essayé de dresser contre la France la ligue arabe; ce sont ceux qui ont essayé de dresser contre la France l'Organisation des Nations Unies, l'O. N. U. espoir suprême et suprême pensée.

N'oubliez pas que M. Robert Schuman et M. Pinay ont à cette même tribune déclaré que certains des hommes politiques tunisiens dont il s'agit avaient perdu toute la confiance de la France et qu'il n'était plus possible de traiter avec eux.

Si amnistie, dans votre esprit, signifie condamnation des amis de la France, nous ne saurions non plus y souscrire. A ce propos encore, il faut trouver une solution, et nous vous demandons à ce sujet des apaisements.

Monsieur le président du conseil désigné, nous voudrions sur tous ces points des éclaircissements complémentaires. Nous le désirons profondément, car nous sommes d'accord avec vous sur la nécessité vitale de voir se recréer en France la notion de l'Etat et un Etat lui-même digne de ce nom.

Mais j'éprouve un doute. Quelle que soit votre majorité, sera-t-elle assez cohérente ? Pensez-vous, dans les conditions d'aujourd'hui, pouvoir être autre chose que le Necker de la IVe République ? Il vaut mieux être Necker que Calonne, mais en définitive le résultat est le même pour le pays.

Entre 1914 et aujourd'hui, la France a eu trois gouvernements forts. Elle a eu le gouvernement de Clemenceau, parce que la France avait peur de la défaite; elle a eu le gouvernement de Poincaré, parce que la France avait peur de la faillite; elle a eu le gouvernement du général de Gaulle (*Mouvements divers*) parce que la France venait d'être libérée et que le pays avait besoin de tout.

M. Jules Moch. Il y a eu aussi Léon Blum, en 1936, parce que la France avait peur des troubles sociaux.

M. Christian Fouchet. Bien sûr, dans une certaine mesure.

Aujourd'hui, la faillite ne fait plus peur à personne, et la défaite de 1940, qui ne s'est transformée en victoire que grâce au 18 juin, à la France libre et à la Résistance, est oubliée.

Mesdames, messieurs, il y a cependant des signes évidents de la gravité de la conjoncture présente. Oui, la faillite des illusions est en marche. Il faut, en effet, préparer le recours en faisant appel au sens social de la nation et à ses traditions nationales.

Nous sommes prêts éventuellement dans ce but et, pour parer à l'immédiat, à vous investir de notre confiance.

Il faudrait cependant que ce soit sans équivoque et sans arrière pensée. Certes il vaut mieux pour la France une politique de rigueur et de risque que pas de politique. Mais politique de rigueur ne veut pas dire politique de faiblesse. (*Sourires.*) Mais oui, messieurs, M. de La Palice avait raison. Il est bon parfois de le rappeler. On oublie trop souvent dans cette Assemblée M. de La Palice.

Et avant de nous décider, monsieur le président du conseil désigné, nous aimerions entendre la réponse aux questions qu'au nom de certains de mes amis je viens d'avoir l'honneur de vous poser. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Rabet.

M. Raphaël Babet. Monsieur le président du conseil désigné, j'ai suivi hier, comme tous nos collègues, avec énormément d'intérêt, l'exposé que vous nous avez fait sur la politique que vous entendez suivre.

Je dois dire, en toute franchise, que n'ayant pas trouvé dans votre exposé les apaisements que je désire, au nom de mes collègues de l'intergroupe des départements d'outre-mer et en mon nom personnel, je voudrais vous poser quelques questions.

Dans votre discours, monsieur le président du conseil désigné, vous avez à peine effleuré le programme d'investissements pour l'équipement de l'outre-mer. La radio que j'ai écoutée attentivement ce matin, n'en a absolument rien dit dans le résumé qu'elle a donné de votre exposé.

Quant au programme d'investissements de nos départements d'outre-mer, il n'en a pas été question.

Vous savez aussi bien que moi que la loi du 19 mars 1946 a transformé la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion, terres françaises depuis plus de trois siècles, en départements. Je suis cependant au regret de souligner que, malheureusement, dans ces départements, nous sommes presque totalement méconnus, ainsi que je le montrerai par deux exemples. Des problèmes importants, des questions vitales qui nécessitent des solutions immédiates n'aboutissent pas. Nous ne sentons même pas la recherche de moyens pour les faire aboutir.

Ainsi assistons-nous chaque année à la réduction à leur plus simple expression des crédits qui nous sont attribués au titre du plan d'équipement et de modernisation.

L'année dernière encore, j'ai fait remarquer à cette Assemblée que si l'on avait été obligé d'augmenter certains crédits d'investissement de 70 milliards à 82 milliards de francs, par contre, pour la même année, les investissements en faveur de ces petites terres lointaines récemment promues au rang de départements français avaient été diminués de 8 milliards à 7 milliards de francs.

Depuis cinq ans nous devrions bénéficier de tous les avantages de la loi d'assimilation, mais, en fait, nous sommes bien loin des solutions que nous attendons toujours.

Monsieur le président du conseil désigné, de nombreuses questions restent pendantes. Elles concernent soit l'économie de nos départements, soit la législation sociale. Ces négligences et cette incompréhension nous conduisent, hélas! vers les plus graves difficultés. Je n'insiste pas, ne voulant pas abuser de la bienveillante attention de l'Assemblée, mais je tiens, monsieur le président du conseil désigné, à attirer notamment votre attention sur la situation suivante:

Les employés du chemin de fer de la Réunion et du port, qui ont versé leurs cotisations pendant toute une vie de travail à la caisse intercoloniale des retraites, ne perçoivent plus leur retraite depuis plusieurs années. Les dirigeants de cette caisse répondent invariablement que cela ne les regarde plus. Bien plus, on ne veut plus prendre en charge les cotisations en cours de versement.

A qui devons-nous nous adresser, si ce n'est au président du conseil et à ses ministres ?

Hélas! cette situation dure depuis longtemps. On ne donne aucun apaisement aux intéressés; on prétend n'avoir reçu aucune instruction. Les interventions parlementaires paraissent se heurter à l'indifférence. On n'aboutit à rien, sinon à créer une atmosphère d'amertume.

Il faut que cela cesse, monsieur le président du conseil désigné.

D'autre part, il y a actuellement une grève des fonctionnaires dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Le travail de 20.000 à 25.000 fonctionnaires est ainsi arrêté. La grève dure depuis le 15 mai, c'est-à-dire depuis vingt jours; elle n'est pas une grève politique; elle a simplement pour but d'obtenir l'égalité des salaires.

Les intéressés réclament depuis près de deux ans le vote par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi n° 2321, déposée par notre collègue M. Véry et plusieurs députés des départements d'outre-mer. Un rapport favorable a été adopté par la commission de l'intérieur il y a plus d'un an et a été distribué sous le n° 2325. Aucune décision n'a été prise.

M. Jean Silvandre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Babet.

M. Raphaël Babet. Volontiers!

M. Jean Silvandre. Je vous en remercie.

Le conseil national du parti socialiste a mis l'accent, il y a quelques mois, sur cette situation des départements d'outre-mer. Il est incontestable qu'on a étendu inconsidérément à ces anciennes colonies devenues les départements d'outre-mer des dispositions inadaptées qui se sont révélées ruineuses, et il en est résulté ces difficultés d'ordre économique et social que vous signalez.

La grève actuelle en est un signe.

Chose grave, un communiqué du cartel des services publics de la Martinique fait état d'une séance tenue le 15 mai dernier par le conseil général de ce département prenant position en faveur des revendications de ce cartel et envisageant l'éventualité d'une démission collective des élus du conseil général.

Un journal écrit même que d'aucuns auraient pensé à une démission de tous les conseils municipaux du département. Tout cela dénote le caractère aigu de cette situation.

Maintes fois s'est élevée ici à ce propos la voix de notre ami M. Valentino et notre collègue de la Guyane en a parlé hier.

Vous avez fait allusion, monsieur Babet, à la proposition de loi déposée par M. Véry, vous-même et deux autres de vos collègues, mais dès le 6 septembre 1951 une proposition était présentée dans le même sens par le groupe socialiste. Le rapport est déposé depuis le 8 avril 1952 par la commission de l'intérieur mais, si je suis bien renseigné, on attend le rapport pour avis de la commission des finances dont M. Burlot est le rapporteur spécial.

Il est urgent que cette proposition de loi aboutisse, mais il est regrettable que ce soit un jour d'investiture que de telles questions soient évoquées. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Je plains M. le président du conseil désigné d'avoir à les aborder à l'impromptu.

Il est incontestable, cependant, qu'il est urgent d'accomplir des réformes, comme l'a préconisé le parti socialiste, sur le plan financier, économique et social. La loi du 14 mars 1946, mal conçue et mal appliquée, suscite ce mécontentement et même cette amertume que vous signalez.

Il importe, monsieur le président du conseil désigné, de porter remède à cette situation. Ainsi, vous maintiendrez intacts les liens sentimentaux qui, depuis des siècles, unissent à la métropole ces lointaines provinces qui, comme le disait un jour mon éminent ami M. Jules Moch, font de la France un pays limitrophe du Brésil, de l'Amérique, comme de l'Océan Indien. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Raphaël Babet. Je vous remercie, mon cher collègue. Les précisions que vous venez d'apporter renforcent ma thèse.

Elles me conduisent à vous demander, monsieur le président du conseil désigné, quelle sera votre position politique à l'égard des départements d'outre-mer sur les points dont je viens de vous parler, particulièrement en ce qui concerne les lois sociales, l'économie, l'équipement et le traitement des fonctionnaires. Nous avons besoin de quelques éclaircissements.

Quelles mesures prendrez-vous pour faire cesser la situation, grave à tous égards, notamment des points de vue économique et politique, créée par la grève actuelle ?

Pour conclure, reprenant une idée que j'ai déjà eu l'honneur de développer devant l'Assemblée nationale, je déclare que la présence d'un secrétariat d'Etat aux départements d'outre-mer s'impose plus que jamais au ministère de l'intérieur pour coordonner tous les services dont nous relevons. (*Mouvements divers.*)

Cela ennuie peut-être certains d'entre vous, mais je précise que je ne suis candidat à aucun poste ministériel. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et sur divers bancs à droite.*)

Si un certain nombre de nos collègues venaient faire la même déclaration, ils montreraient qu'ils sont Français et aideraient beaucoup M. le président du conseil désigné à former son ministère dans les jours qui vont suivre, s'il obtient de vous d'être investi.

Il faut dire la vérité, toute la vérité. Tout le monde intervient et personne n'a l'autorité nécessaire pour faire aboutir nos légitimes et normales revendications.

Sur toutes ces questions, monsieur le président du conseil désigné, vous nous donnerez, nous l'espérons bien, tous les apaisements que nous attendons pour vous aider et vous soutenir. Sinon, nous nous abstiendrons ou nous voterons contre vous. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Rosan Girard. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Rosan Girard. Monsieur le président du conseil désigné, il y a de grands problèmes nationaux de nature à passionner tous les membres de cette Assemblée et dignes d'être évoqués au cours d'un débat d'investiture.

Il en est d'autres qui, pour être particuliers à certains secteurs géographiques de la République, n'en revêtent pas moins une certaine importance qui justifie qu'on les expose devant un président du conseil désigné.

Dans l'exposé de la politique que vous appliqueriez si l'Assemblée vous accordait sa confiance, vous n'avez pas parlé des départements d'outre-mer, où se posent pourtant de graves problèmes, tous liés à une revendication fondamentale des populations: l'égalité des droits avec les travailleurs français comme conséquence de la loi du 19 mars 1946.

Or, la politique de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le 1er janvier 1948, date de l'entrée en application effective de la loi de départementalisation, se traduit par un refus obstiné de satisfaire cette revendication.

Les Antillais, Guyanais et Réunionais ont salué dans l'enthousiasme la loi de départementalisation parce qu'elle leur apportait l'espérance de la fin de l'arbitraire colonialiste. Ils allaient enfin être traités sur le même pied que le Français. On allait leur donner les mêmes droits en contrepartie des mêmes devoirs acceptés. Nous voulons, mesdames, messieurs, vous montrer que non seulement la discrimination n'a pas disparu, mais qu'elle s'est accentuée depuis la loi de départementalisation.

Par exemple, en ce qui concerne les fonctionnaires, sous le régime colonial il en existait deux catégories: ceux des cadres locaux, qui bénéficiaient, en plus de leur solde de base, d'une majoration de traitement égale pour tous de 25 p. 100, et ceux des cadres métropolitains, dits généraux, qui bénéficiaient d'une majoration de traitement égale pour tous de 40 p. 100. Dans un même cadre l'égalité était absolue entre autochtones et métropolitains.

Aujourd'hui, il y a deux régimes de rémunération dans les départements d'outre-mer: premièrement, les fonctionnaires venus de la métropole postérieurement à la loi dite l'assimilation, qui perçoivent, outre leur traitement de base, une majoration de traitement de 75 p. 100; deuxièmement, tous les autres fonctionnaires en service dans les départements d'outre-mer antérieurement à la loi du 19 mars 1946 et tous ceux qui ont été recrutés sur place postérieurement à la même date, qui ne reçoivent, en sus du traitement de base, qu'une majoration de 25 p. 100.

Ainsi donc, deux fonctionnaires de titres égaux, ayant fourni les mêmes garanties, pourvus des mêmes diplômes et faisant côte à côte le même travail, perçoivent des rémunérations différentes selon leur origine et leur date d'affectation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à l'extrême gauche.*)

C'est contre ce système de discrimination raciale que s'élèvent les fonctionnaires des départements d'outre-mer et c'est la raison pour laquelle, depuis le 15 mai, il y a une grève générale des services publics.

Les fonctionnaires demandent un traitement égal pour tous, métropolitains et autochtones, en rapport avec le coût de la vie dans leur territoire, et la fin de toute discrimination. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Après avoir attendu patiemment, pendant des années, la justice, ils ont été acculés à une grève que les populations unanimes de leurs territoires saluent, soutiennent et soutiendront jusqu'au bout. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Monsieur le président du conseil désigné, j'espère que votre gouvernement prendra d'urgence, dans ce domaine, les initiatives exigées par la sagesse et la justice, notamment en faisant venir en discussion devant l'Assemblée le rapport Véry n° 3255, adopté à l'unanimité par la commission de l'intérieur.

Voici un deuxième exemple de discrimination.

La législation métropolitaine sur l'aide aux travailleurs sans emploi, sur les assurances sociales, sur les prestations familiales n'est pas applicable dans les départements d'outre-mer, sept ans après le vote de la loi du 17 mars 1946. Il en résulte les inégalités suivantes entre une famille de travailleurs français à Paris et une famille de travailleurs guadeloupéens, par exemple, toutes deux appartenant à une même communauté nationale: les prestations familiales d'une famille comprenant la mère au foyer et cinq enfants s'élèvent mensuellement, à Paris, à 33.045 francs, que le père travaille ou soit chômeur; à la Guadeloupe, si le père travaille sans discontinuer, et seulement s'il travaille, les prestations familiales servies par la caisse de compensation s'élèvent à 7.530 francs, soit près de cinq fois moins, et cela dans un pays où la vie est deux fois plus chère qu'à Paris.

Dans les mêmes conditions de nombre et de lieu, mais en cas de chômage, à Paris la famille reçoit, indemnité de chômage et prestations familiales réunies, 44.895 francs par mois; à la Guadeloupe, elle ne perçoit rien car non seulement il n'y a pas d'indemnité de chômage, mais, en cas de chômage, les alloca-

tions familiales servies par la caisse de compensation sont supprimées.

Enfin, pour terminer, je vous donnerai un exemple de la manière dont les représentants de la France dans les départements d'outre-mer contestent encore aux populations le droit d'élire librement leurs représentants.

Les dernières élections municipales donnent lieu aux commentaires de la part du journal *Le Miroir de la Guadeloupe* du jeudi 7 mai 1953. Voilà ce qu'écrit ce journal:

« Ainsi donc, trois faits saillants marquent et stigmatisent les élections municipales du département de la Guadeloupe. D'abord, M. Brunel... » — il s'agit du préfet — « ...a assumé la lourde tâche d'abattre les Russes noirs. Cela n'a pas été une petite affaire, les clans politiques qu'il a soutenus pour arriver à cette fin étant inexistants ou sans valeur, il n'apportent rien de solide, de transcendant et ne s'entendent pas entre eux. Tout le monde a donc compté sur lui et sur lui seul. Il a donné sa mesure. Chargé de mission et couvert par son chef direct, il a employé les méthodes adéquates à la situation du moment. »

Le journal qui dévoile ainsi la vérité sur l'intervention dans les élections municipales du préfet fasciste Jacques Brunel et indique que c'est contre les communistes que cette intervention s'est faite est un journal réactionnaire qui vit de l'anticommunisme. Afin qu'aucun doute ne subsiste là-dessus, voici un extrait de l'éditorial du même journal du 17 juin 1947:

« Dans une telle situation on comprend mal l'établissement d'un foyer communiste aux Antilles. Comment admettre que dans notre position dans l'hémisphère occidental l'Amérique puisse laisser s'épanouir ce germe communiste jeté dans notre terre. Si la France ne peut surmonter ce courant périlleux, plaie de la civilisation moderne, il se trouvera bien une autre puissance pour ramener les égarés à un plus juste raisonnement et à une plus saine logique. Il ne saurait y avoir de foyer communiste aux portes de l'Amérique. »

Le témoignage du *Miroir de la Guadeloupe*, monsieur le président du conseil désigné, est donc un témoignage de poids, il apporte la preuve que, comme aux pires temps du régime colonial, l'intervention brutale du représentant de la France dans les affaires électorales conteste effectivement à nos populations le droit d'élire ses représentants.

Celui qui vous parle a eu l'honneur d'être à la tête de la liste communiste dans la commune du Moule. Je me targue d'avoir eu pour moi la quasi unanimité de la population moulienne, de telle manière que, le 26 avril au soir, le bureau centralisateur a proclamé élue la liste communiste. Mais, comme le préfet n'était pas parvenu à ses fins, à savoir la proclamation de nos adversaires, il s'est permis, nonobstant le dépôt du procès-verbal de proclamation des résultats à la préfecture et nonobstant le dépôt du double de ce procès-verbal entre les mains du président du conseil de préfecture par moi-même, en présence d'un huissier, de prendre un arrêté déclarant inexistantes les opérations électorales et, le même jour, il me suspendait de mes fonctions de maire, interdisait toute manifestation dans la ville de Moule qu'il faisait occuper militairement par les G. R. S. littéralement déchaînés. Voilà comment l'exécutif a substitué sa volonté à celle du suffrage universel et s'est opposé à l'exercice du mandat du conseil municipal régulièrement proclamé élu.

Monsieur le président du conseil désigné, vous n'ignorez pas le droit français. Lorsque les résultats d'une élection ont été proclamés par le bureau centralisateur, aucune autorité, sauf le juge de l'élection, ne peut les annuler.

Le Gouvernement — vous n'en faisiez pas partie, mais il existe une certaine continuité dans la politique des Gouvernements de la France — s'est permis, parce qu'il avait décidé que les communistes devaient perdre la municipalité de Moule, de déclarer inexistantes les opérations électorales. Je peux apporter la preuve que le procès-verbal de recensement général des votes portant proclamation des vingt-sept élus est aux mains du Gouvernement, que des faux ont été commis pour déclarer inexistantes les opérations électorales.

D'ores et déjà, je dénonce le crime qui se prépare pour les nouvelles élections. La délégation que vous avez instituée est dirigée par trois hommes non originaires du Moule et non domiciliés dans cette ville. Vous n'avez même pas été capables de trouver un Moulien pour faire partie de cette délégation. Elle est chargée de faire des élections truquées et de faire élire des hommes faisant partie de « clans politiques inexistants » pour la population du Moule. C'est son président, le docteur Roy, qui était témoin du préfet, à Anse-Bertrand, le 17 juin 1951, quand le maire R. G. R., M. Balin, a fait voter tous les inscrits de sa commune et s'est accordé 100 p. 100 des voix.

C'est le même docteur Roy, cet homme à tout faire qui était encore témoin du préfet à Port-Louis, le 7 juillet 1951, lorsqu'on a vu le scandale suivant: le président de la délégation administrative, après avoir remis au cours de la nuit dans la salle de vote un procès-verbal proclamant élue la liste communiste, a porté à la préfecture, vingt-quatre heures après, un procès-verbal déclarant élue la liste adverse.

Je dénonce à tous les démocrates et à tous les républicains français le scandale de l'exécutif qui substitue sa volonté à celle du suffrage universel. J'espère qu'un courant d'opinion dans ce pays qui est encore fidèle à notre institution de base, le suffrage universel, saura empêcher que le Gouvernement exécute au Moule un nouveau crime contre le suffrage universel dans le mois qui vient.

Monsieur le président du conseil désigné, cette politique est mauvaise parce qu'elle est déloyale. Je vous supplie, parce que j'aime la France, de penser à faire dans les départements d'outre-mer une nouvelle politique.

Le plus borné des pères de famille, dès lors qu'il a plusieurs enfants, sait que s'il veut maintenir la cohésion et éviter que naissent des complexes terribles entre lui et les divers membres de la famille, il doit tenir la balance égale entre ses enfants, tant dans le domaine de la tendresse que dans celui de la correction.

Essayez de tenir la balance égale entre les Français des départements d'outre-mer et les Français de la métropole. C'est ainsi que vous vous montrerez à l'égard de ces pays, dans le domaine de la politique, digne de gouverner la France qui est tout de même, malgré vous, un grand pays fidèle aux principes démocratiques. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute renvoyer la suite du débat à quinze heures. (*Assentiment.*)

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique:

Suite du débat ouvert par la communication de M. le président du conseil désigné.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

2e LEGISLATURE

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 83e SEANCE

2e Séance du jeudi 4 juin 1953.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2961).

2. — Débat sur l'investiture de M. le président du conseil désigné (*suite*) (p. 2961).

MM. d'Astier de La Vigerie, Pierre Mendès-France, président du conseil désigné; Lussy.

Renvoi de la suite du débat.

3. — Ordre du jour (p. 2970).

PRESIDENCE DE M. FERNAND BOUXOM,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEBAT SUR L'INVESTITURE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE (Suite.)

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat ouvert par la communication de M. le président du conseil désigné.

La parole est à M. d'Astier de la Vigerie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Emmanuel d'Astier de la Vigerie. Mesdames, messieurs, je serai très bref.

Je pense, en effet, que, après un débat qui s'est étendu sur plus de trente heures, vous êtes impatients d'entendre les explications et les réponses de M. Mendès-France.

J'indique, toutefois, pour commencer que, hier matin, nous avons entendu de la bouche du président du conseil désigné, d'excellentes choses.

Nous rendons volontiers hommage au courage de l'homme qui les a dites. Nous pensons qu'il y a là un événement politique considérable qui dépasse la personnalité du président du conseil désigné.

La voix d'une opinion publique, si mal entendue jusqu'ici, s'imposait dans cette enceinte et, quels que soient les résultats du vote d'aujourd'hui, il en restera qu'une situation nouvelle est créée.

Nous n'allons pas chicaner sur le passé, chercher les responsabilités. Nous constaterons simplement, monsieur le président du conseil désigné, que vous avez proposé une politique qui implique un grand changement et dont les lignes générales ont été applaudies sur de nombreux bancs d'une majorité jusqu'ici réticente à tout changement.

Nous avons été heureux de vous entendre déclarer que la France devait assurer de nouveau son indépendance parmi ses alliés et ses associés.

Vous nous permettrez, pour notre part, d'en déduire que si cette indépendance n'est pas assurée aujourd'hui, c'est bien parce que les gouvernements précédents l'avaient aliénée. (*Mouvements divers.*)

Nous avons été heureux de vous entendre affirmer la nécessité d'une conférence à quatre sans arrière-pensée.

Nous estimons que cette notion implique que l'on aille à cette conférence sans condition préalable de part et d'autre.

Nous voudrions avoir là-dessus votre sentiment car, si l'on n'accepte pas ce principe, on continuera à se parler, à dialoguer d'une fenêtre à l'autre sans se réunir autour d'une table pour chercher un compromis.

Vous avez évoqué, en passant, dans une incidente seulement, la solution du problème indochinois. A notre gré, vous avez été trop bref et trop obscur. Vous avez été bien moins formel que dans vos déclarations précédentes.

Je sais que vous vous en êtes excusé en invoquant les responsabilités du pouvoir, mais c'est à cause de ces responsabilités mêmes que nous souhaiterions plus de clarté.

Pour fixer notre attitude à votre égard, nous vous demandons si vous maintenez formellement vos déclarations précédentes qui vous ont valu, dans le pays, un crédit incontestable. Ces déclarations impliquent la négociation avec ceux avec qui l'on se bat.

De même, et sans doute dans l'espoir de vous concilier certains, vous avez parlé des « partis nationaux ». Vous l'avez fait quelques instants après avoir dû reconnaître que la politique de ces partis dits nationaux avait conduit à une abdication nationale.

Nous considérons que cette expression, que cette opération politique n'est pas digne d'un homme de votre qualité. Il n'est pas sérieux de proposer une grande politique française sans tenir compte du visage de la France et en cherchant à rejeter en dehors de la communauté nationale une fraction importante de la nation et notamment la plus grande partie de la classe ouvrière. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avez évoqué le grand enthousiasme populaire de 1936, sans parler d'ailleurs de celui qui a été brisé après la Libération.

Nous pensons, nous, que la politique nouvelle que vous préconisez ne peut se concevoir sans un tel enthousiasme populaire et sans le concours de la classe ouvrière et des hommes en qui elle a placé sa confiance.

Votre exposé implique un changement de climat très fortement souhaité dans le pays. Ce changement, nous le souhaitons. Nous le souhaitons dans l'intérêt de la justice sociale et de la paix, mais sans doute vous rendrez-vous compte bien vite vous-même que vous ne pourrez faire une politique de justice sociale et de paix avec l'appui de ceux qui croient à la force, à la contrainte sociale et aux formes les plus périmées du colonialisme. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est pour cette raison que nous sommes gênés de vous voir soucieux de vous séparer coûte que coûte de l'extrême gauche pour mieux vous concilier l'extrême droite.

Mais nous donnons assez de crédit au régime pour penser que la politique, même dans cette enceinte, ne se résout par par des finesses et par des ruses, surtout quand le pays qui, lui, subit la contrainte des réalités, attend des solutions simples et claires.

Certaines de vos intentions sont excellentes mais, sans l'appui de toutes les forces démocratiques, de toutes les forces démocratiques sans exclusive, vous ne pourrez pas les traduire dans les faits.

Dans ces conditions, avant de nous prononcer, nous attendrons les réponses à toutes les questions qui vous ont été posées aussi bien par l'extrême droite que par l'extrême gauche, et très particulièrement à celles qui concernent l'Indochine. Il dépend de vous de choisir votre majorité.

Quant à nous, nous constaterons, quels que soient les résultats de ce débat d'investiture, que les idées raisonnables que nous avons défendues ici font leur chemin. Malgré les réticences, les esprits se tournent de plus en plus vers la négociation et vers la détente internationale.

Nous continuerons dans la voie que nous avons choisie et, quelle que soit notre opposition sur d'autres terrains, nous appuierons naturellement tout geste, toute initiative, tout acte d'un gouvernement français quel qu'il soit en faveur de cette détente internationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil désigné. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

M. Pierre Mendès-France, *président du conseil désigné.* Mesdames, messieurs, mes premières paroles seront pour remercier les orateurs qui se sont succédé depuis hier matin à cette tribune, non seulement en raison des termes courtois et flatteurs qu'ils ont employés à mon égard, mais surtout parce que tous ont affirmé que, à leurs yeux, ce débat était grave et que tous sans exception ont montré qu'ils avaient la pleine conscience de cette gravité.

Je crois pouvoir dire — vous trouverez peut-être que c'est sans modestie — que l'échange de vues qui s'est déroulé à cette tribune, quelle qu'en soit l'issue, personne n'aura lieu de le regretter parce qu'il aura été utile au pays.

Je n'en dirai pas autant, mesdames, messieurs, de l'agitation dont les couloirs ont été le théâtre. (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Rarement — depuis vingt-cinq ans que je siège dans cette enceinte, je puis en témoigner — l'Assemblée a été assiégée par une telle nuée d'officieux et d'informateurs, de porteurs de confidences et de chuchoteurs de fausses nouvelles. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre et à l'extrême droite.*)

La valeur de leurs affirmations, vous avez un moyen facile de la vérifier. Tout ce qui a eu un écho à cette tribune est valable et digne d'être discuté, tout ce qui est resté dans les couloirs est méprisable. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce serait vous sous-estimer et me diminuer moi-même que d'y répondre. Peu importe d'ailleurs! Ce n'est pas avec des bruits de coulisse que l'on couvre la voix de la vérité.

J'ai écouté avec gravité les orateurs qui sont venus apporter à cette tribune le sentiment des divers groupes de l'Assemblée. Je ne répondrai pas à toutes les questions qu'ils m'ont posées. Les unes étaient peut-être trop techniques ou trop particulières pour trouver place dans ce large débat. D'autres, je l'avoue, concernent des matières sur lesquelles je ne suis peut-être pas personnellement informé.

C'est une curieuse conséquence de notre Constitution, d'ailleurs, que le président du conseil désigné, seul à son banc, sans services, sans dossiers, sans ministres pour l'assister, soit appelé à répondre à toutes les questions, les plus vastes comme les plus étroites. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Je répondrai donc en toute franchise aux seules interrogations qui portent sur les vastes problèmes qui nous préoccupent ou qui nous angoissent tous à l'heure présente.

Je parlerai, d'abord, d'un certain nombre de questions limitées ou particulières. J'aborderai ensuite les questions dont le caractère politique est plus large.

La première concerne la reconstruction.

M. Crouzier, M. Krieger, M. Triboulet et d'autres collègues encore m'ont posé des questions au sujet de la reconstruction. Je m'excuse — je le dis sans ambages — de ne pas avoir traité, dans ma déclaration d'investiture, de ce problème. C'est un oubli. J'espère que nos collègues ne m'en tiendront pas rigueur. Ils savent très bien dans quelles conditions difficiles de pareilles déclarations sont élaborées. Mais je peux dire que, sans assimiler la reconstruction à la construction, connaissant bien ce qui les distingue à beaucoup de points de vue, j'étends naturellement à la reconstruction ce que j'ai dit, hier, de la construction.

M. Krieger a présenté à cette tribune une suggestion intéressante, préconisant la péréquation des charges et une sorte de mobilisation de la richesse immobilière. C'est un projet qui méritera sans doute d'être mis à l'étude. Qu'il me suffise seulement de poser ici un point d'interrogation: est-il possible de demander un nouveau sacrifice à la propriété immobilière qui, même non sinistrée, a subi si profondément les conséquences de l'inflation ?

M. Crouzier a évoqué, en ce qui le concerne, un incident de séance qui m'avait opposé, en 1947, à M. Robert Schuman, alors ministre des finances. Nous discutions ici, dans le calme d'une séance de nuit, du classement comptable des indemnités mobilières dues aux sinistrés. La question qui se posait, bien technique et bien théorique, était de savoir s'il fallait les faire figurer au budget ordinaire ou au budget extraordinaire. Ce budget extraordinaire n'existant plus, la question a donc perdu de son intérêt.

Mais je relève la question de M. Crouzier parce qu'elle me donne l'occasion de montrer, une fois de plus, que chacune de nos difficultés nous met de nouveau en présence d'un problème de priorité, de classement des urgences, de choix. Avec un volume de crédits donné, attribué au ministère de la reconstruction, faut-il reconstruire plus de maisons ou faut-il répartir plus d'indemnités mobilières ?

Nous avons déjà, sur ce point, entendu des opinions divergentes. Ce n'est pas M. Claudius-Petit qui a oublié les débats qui nous ont opposés ici.

Cette question, d'ailleurs, n'est pas simple.

Parmi les ayants droit aux indemnités mobilières existent des catégories bien différentes et personne ne peut méconnaître — M. Crouzier me fera l'honneur de croire que, pour ma part, je n'ignore pas ce point — la situation cruelle de certains vieillards qui ont tout perdu en 1940 et qui, sans aucun doute, ont besoin d'être aidés par la collectivité.

Mais M. Crouzier a évoqué aussi un autre de mes discours. Je suis très flatté qu'il ait pris la peine de relire mes précédentes déclarations; il m'a donné l'occasion de m'y reporter. Dans le discours de 1951 dont il a parlé, je me suis exprimé en ces termes:

« Il ne s'agit pas, disais-je, de révoquer les principes auxquels le pays tout entier est attaché » — ce sont naturellement les principes sur lesquels sont fondés les droits des sinistrés — « mais des abus ont été signalés qui n'ont pas été réprimés jusqu'à présent.

« Il faut donc envisager des mesures de surveillance plus strictes et sans doute la revision d'une législation conçue de telle sorte que tout le monde a intérêt à majorer les dépenses et personne à les réduire.

« Est-il normal que soient financés par l'Etat des travaux de luxe ou de superflu, des fioritures, des aménagements coûteux, alors que nous ne pouvons pas donner à chaque Français, pas même à chaque sinistré, un toit décent pour l'abriter ?

« La détermination des priorités est à revoir afin de hâter la reconstruction d'habitations modestes qui correspondent au besoin social le plus aigu et le plus urgent, même si cela doit retarder un peu celle d'immeubles plus luxueux qui, à égalité de dépenses, procurent moins de logements neufs. »

Ces idées que j'exprimais en 1951, je n'ai rien à y reprendre et, puisque l'occasion m'en est donnée, je veux féliciter très

sincèrement M. Couraet de l'effort qu'il a fait dans le sens que, dès 1951, je définissais dans les termes que je viens de rappeler.

J'ajoute, pour en terminer avec cette question de la reconstruction, que personne, je pense, ne peut douter des sentiments qui m'animent à l'égard des sinistrés, moi qui ai l'honneur de représenter le département de l'Eure, l'un des plus sinistrés de France, et qui suis le témoin, dans la ville que j'ai l'honneur d'administrer, de la situation misérable de tant d'hommes qui ont perdu leur foyer et qui, depuis treize ans, n'ont pas encore eu la possibilité de le reconstituer.

J'en arrive à la question de la sécurité sociale, qui a fait l'objet de nombreuses interrogations.

M. Gazier, M. Lecourt, M. Bardon, M. Hénault, M. Mutter et un grand nombre d'autres de nos collègues m'ont demandé de préciser les intentions qui se trouvent indiquées dans la déclaration d'investiture.

Dans la déclaration d'investiture, j'avais mentionné deux idées.

J'avais visé, d'une part, dans la réglementation actuelle de la sécurité sociale, les dispositions qui ouvrent une porte, même étroite, à la fraude et, d'autre part, les dispositions qui encouragent une moindre productivité de l'économie.

Les mesures que le Gouvernement doit prendre, à mon sens, doivent tendre à éviter ces deux graves inconvénients.

Nous devons combattre les fraudes là où il s'en produit et nous devons, d'autre part, rechercher toutes les modalités qui sont de nature à éviter que la productivité nationale ne se trouve atteinte.

Pour ne prendre qu'un exemple, puisque M. Pronteau l'a évoqué à cette tribune, il est en effet inadmissible que des abus aussi considérables se produisent à l'occasion du recouvrement des cotisations dues par un certain nombre d'employeurs.

M. Gazier m'a plus particulièrement interrogé sur la question de l'allocation de salaire unique et il a indiqué, chemin faisant — ce que nous savons bien — que l'allocation de salaire unique donne lieu à un certain nombre de fraudes.

Ce n'est pas, bien entendu, une raison suffisante, dans l'esprit d'aucun d'entre nous, pour condamner le système tout entier.

Ce que nous devons rechercher, c'est le moyen de remédier à ces inconvénients, à ces fraudes. Personne n'a suggéré, et moi moins que quiconque, de porter atteinte au principe des prestations familiales. Je considère, pour ma part, qu'elles constituent un progrès social indiscutable.

M. Gazier a mentionné, à titre d'exemple, qu'une famille de trois enfants reçoit, du fait l'allocation de salaire unique, un surcroît de ressources de 9.000 francs par mois. Il m'a demandé si j'avais l'intention de priver cette famille de ce supplément de ressources de 9.000 francs par mois. Il n'est pas question dans mon esprit de réduire le niveau de vie d'une telle famille. Mais peut-être devons-nous ne pas nous interdire d'examiner le cas de familles moins nombreuses, surtout lorsqu'elles disposent par ailleurs de ressources importantes.

La question mérite, semble-t-il, d'être étudiée, avec la volonté de trouver un aménagement afin de dégager les ressources dont le Trésor a bien besoin. Mais, là encore, c'est à un transfert que je pense. Je ne voudrais pas enlever aux familles de notre pays, quelles qu'elles soient, une partie quelconque des avantages modestes qui leur ont été accordés. Si les ressources ainsi dégagées par un procédé ou par un autre servaient — c'est une suggestion — à édifier des maisons que nous réserverions précisément aux familles, nous aurions alors opéré un transfert qui constituerait un véritable progrès social et contribuerait en même temps à cette relance de l'économie, à cette augmentation de l'emploi que nous souhaitons tous, surtout dans le domaine du logement. (*Très bien! très bien! sur certains bancs à gauche.*)

Ainsi, mesdames, messieurs, nous ne devons écarter aucun moyen, aucune recherche et, sans rien prendre aux catégories de la nation qui méritent au contraire de bénéficier de l'aide et de la solidarité nationales, nous devons toujours chercher si, par un procédé ou par un autre, nous ne pouvons donner à la marque de la solidarité nationale un aspect ou une forme plus conformes à l'intérêt général.

M. Lebon m'a interrogé sur l'âge de la retraite. Compte tenu de l'évolution démographique, des progrès scientifiques et médicaux, il n'est pas antisocial d'imaginer que, sous certaines conditions et dans certains cas, l'âge actuel de la retraite doive être réexaminé. Combien de fois n'avons-nous pas entendu des fonctionnaires, des travailleurs, souhaiter pouvoir conserver leur emploi quelques années de plus!

Mais je conviens que ce problème se pose bien différemment en période de suremploi ou en période de chômage. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Lorsqu'un pays est atteint par le chômage, il est sain qu'il réserve ses places vacantes aux jeunes hommes, à ceux qui sont chargés de famille; mais lorsque tant de tâches s'offrent à lui, pourquoi, mesdames, messieurs, s'interdirait-il de demander à ceux qui sont encore valides, et qui le désirent, de concourir pendant quelques années de plus à la production nationale et à la prospérité collective ?

M. Gazier m'a posé encore diverses autres questions d'ordre social. Je lui dis tout net que je ne répondrai pas à toutes. Certaines présentent un aspect technique ou législatif complexe. Mais je tiens à préciser ma pensée sans ambiguïté sur le problème des salaires, tout particulièrement sur celui du salaire minimum interprofessionnel garanti, dont il a parlé à cette tribune.

La législation en vigueur a établi les conditions dans lesquelles doit être calculé un salaire minimum interprofessionnel garanti. M. Gazier m'a demandé si j'envisage la revision, le relèvement de ce salaire minimum en conséquence du fait, qu'il a mentionné, que le blocage général des salaires se desserre ces temps-ci.

Mesdames, messieurs, il n'y a aucun lien entre ces deux notions que M. Gazier rapprochait. Si, pour une raison ou pour une autre, l'ensemble des salaires du pays vient à augmenter ou, par malheur, à diminuer, ce n'est pas une raison pour modifier le salaire minimum interprofessionnel garanti, lequel est fondé exclusivement sur le niveau des prix et est en relation étroite et directe avec ce niveau.

Certes, M. Gazier a fait observer — il a eu raison — que le niveau de vie ne dépend pas uniquement du niveau des prix, mais aussi du nombre d'heures de travail accompli.

C'est pour répondre à cette préoccupation que, dans ma déclaration d'investiture, j'ai volontairement mis un accent particulier sur la nécessité de développer l'emploi, c'est-à-dire le nombre des heures de travail offertes aux ouvriers.

Ma conviction profonde, c'est que, dans la période que nous vivons, la politique sociale doit être surtout, doit être avant tout, doit être au-dessus de tout une politique de plein emploi.

Ce que la classe ouvrière demande, ce n'est pas plus d'argent pour moins d'heures de travail — elle sait très bien, par une cruelle expérience, que moins d'heures de travail, cela correspond à moins de biens, à moins de marchandises, donc à un moindre niveau de vie — ce qu'elle demande, c'est la garantie, la stabilité, la sécurité de son emploi. Le Gouvernement, ce sera son honneur, travaillera dans ce sens de toutes ses forces. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à l'extrême droite.*)

Un grand nombre d'orateurs, en abordant à cette tribune l'examen des problèmes financiers, ont à juste titre élargi le débat. Ils ont fait observer que nous ne sommes pas là en présence d'une question technique momentanée ou particulière, mais d'une difficulté permanente et, en quelque sorte, chronique dans notre pays.

Donc, de l'avis de M. Triboulet et de M. Mutter, ce n'est pas seulement à des solutions techniques qu'il faut recourir. Le vice, selon eux, réside dans les institutions. Ce sont les institutions qui doivent être revisées.

Je crois, comme eux, que notre Constitution est loin d'être parfaite et j'appartiens à un parti qui, dès le premier jour, a recommandé la revision de cette Constitution.

J'ai dit hier, dans ma déclaration, que je partageais l'opinion du président René Mayer et du président Paul Reynaud, que je m'associais aux déclarations qu'ils avaient faites sur le problème de la revision de la Constitution.

Il n'y a pas, monsieur Triboulet, de recul sur ce point. Je suis de ceux qui regrettent, je le dis sans embages, que le président Paul Reynaud n'ait pas été suivi dans sa courageuse tentative.

Je suis obligé de constater la décision de l'Assemblée, de m'incliner devant elle. Mais le gouvernement qui se constituera demain, si telle est votre décision, ne négligera rien, j'en donne l'assurance ici, pour que la réforme constitutionnelle soit le plus rapidement possible remise sur le chantier.

Seulement, ce que je veux dire à M. Triboulet, à M. Mutter et à d'autres collègues qui ont abordé la question sous cet angle, c'est que la revision de la Constitution ne suffit pas. Je crains qu'il soit dangereux de donner à croire au pays qu'il suffirait de modifier quelques textes, quelques lois, quelques documents écrits pour qu'aussitôt, d'un jour à l'autre, le problème soit résolu. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Sans doute, des textes meilleurs peuvent promouvoir des mœurs et des méthodes de travail meilleures et voilà pourquoi je souhaite, comme vous, la revision de la Constitution. Mais je ne cache pas à mes collègues — et je sais bien que tous ici nous partageons cette conviction — que cela ne suffira pas, qu'il nous faudra — chose beaucoup plus difficile que de reviser la Constitution — nous réformer nous-mêmes (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), changer beaucoup de mauvaises habitudes et renoncer à beaucoup de reculs. Il faudra peut-être, pour chacun d'entre nous — le débat d'aujourd'hui en donne une occasion — consentir le changement le plus difficile, le plus pénible, savoir être prêt à accepter des concessions sur tel ou tel point, lorsque nous sommes en présence d'un grand enjeu dont nous estimons qu'il en vaut la peine.

Ah! mesdames, messieurs, combien de fois dans ces dernières années, n'avons-nous pas vu monter à cette tribune des hommes dont la bonne volonté était sans doute égale à la mienne, qui développaient devant cette Assemblée un programme d'ensemble qui recueillait les applaudissements; puis les orateurs montaient à la tribune à leur tour et, au nom de son groupe, chacun disait: nous approuvons les déclarations du président du conseil dans l'ensemble, nous sommes d'accord sur l'essentiel, mais sur tel détail, tel chapitre, tel objet particulier nous ne pouvons pas le suivre et si, sur ce point particulier, il ne renonce pas à ce qu'il a proposé, nous serons obligés de voter contre lui.

Eh bien! mes chers collègues, la première des habitudes à reviser, la première des mauvaises habitudes auxquelles nous devons renoncer, c'est celle-là. Parce que nous sommes de nouveau — puisqu'on en a tant parlé — en présence d'un choix, vous aurez à peser le pour et le contre. On vous demandera aujourd'hui — et, n'en doutez pas d'autres vous demanderont encore dans l'avenir — de renoncer à des choses qui vous sont chères. Vous devrez chaque fois rechercher si l'enjeu en vaut la peine et, dans ce cas, il vous appartiendra de consentir des concessions, qui pourront être parfois douloureuses, sur un point ou sur un autre.

J'ai développé, hier, le plan général de la politique française que je me propose de réaliser demain. Elle comprendra, bien entendu, des mesures qui ne peuvent être que douloureuses; j'en donnerai tout à l'heure quelques exemples. Des économies, des transferts fiscaux, des réformes, rien de tout cela ne peut être facile, rien ne peut être indolore.

Nous l'avons vu, il y a quelques mois, lorsque M. le président Pinay a déposé sur le bureau de l'Assemblée un projet de réforme fiscale.

Ce n'est pas le moment de discuter des clauses ou des termes de ce projet. Je voudrais seulement évoquer les conditions dans lesquelles le débat s'est développé au sein de l'Assemblée.

Une réforme fiscale, cela signifie évidemment que certaines activités ou certains individus que l'on jugeait jusque là trop lourdement taxés vont être dégrevés. On dégrèvera pour stimuler une activité saine, pour faire disparaître je ne sais quel système qui incite trop à la fraude, ou encore pour des raisons d'équité et de justice. Mais il faut bien que le Trésor trouve ailleurs la compensation, sans quoi il ne s'agirait pas d'une réforme fiscale, mais d'une loi de dégrèvement fiscal, et nous savons tous, hélas, que le moment n'en est pas venu.

Par conséquent, une réforme fiscale consiste inévitablement à demander un peu plus à certains, pour réduire la charge de certains autres. Ceux qui sont dégrevés, bien entendu, ne se plaignent pas, je dirai même qu'ils ne défendent pas beaucoup la réforme. Mais ceux auxquels on pense, à ce moment, devoir demander une augmentation, même légère, de la charge qu'ils supportaient jusque là, ceux-là entendent se défendre et ils se défendent avec une vigueur, avec un énergie telles que finalement les projets n'aboutissent pas. Et telle a bien été l'issue du débat qui s'est instauré sur la réforme proposée par M. le président Pinay.

Je ne veux pas dire par là que j'approuve ou que j'ai approuvé sans réserve le contenu de cette réforme fiscale.

Je n'ai donné cet exemple que parce qu'il était éloquent, et qu'il illustre bien la manière dont nous abordons le débat: nous voulons bien que le Gouvernement nous propose des mesures d'allègement, de soulagement, de subsides, de dégrèvements, mais lorsqu'il nous en demande le coût — car il y a toujours un coût — lorsqu'il nous demande d'en payer le prix — car il y a toujours un prix — nous trouvons que c'est trop cher et la réforme n'aboutit pas.

Eh bien, puisque M. Fauchet a dit ce matin, que le programme financier et économique que j'ai exposé à cette tribune était à ses yeux — et je l'en remercie — indispensable et ingrat — ingrat sans doute parce qu'indispensable — mon devoir est de vous donner sur ce point un certain nombre d'éclaircissements et d'informations supplémentaires, afin de répondre d'ailleurs aux questions qui m'ont été posées par M. Bardon, M. Triboulet, M. Lécourt, M. Lebon et par plusieurs autres de nos collègues.

J'observe d'abord avec plaisir que, sur certains points, aucune question n'a été posée; sans doute parce que nos collègues étaient d'accord avec mes propositions. Aucune observation sur ce que j'ai dit à l'égard de la politique agricole; aucune observation sur ce que j'ai déclaré en ce qui concerne la nécessité des investissements fondamentaux privés ou publics; aucune objection sur ce que j'ai indiqué touchant la nécessité d'entreprendre ou plutôt de développer énergiquement la politique du logement. Nous sommes d'accord sur tous ces points.

Mais, sur d'autres points, on m'a demandé des précisions. Les voici.

J'ai parlé de réprimer la fraude fiscale. Par quels moyens ? m'a-t-on demandé.

Pour réduire la fraude fiscale dont nous connaissons l'ampleur, il y a plusieurs moyens. Le premier consiste dans une meilleure utilisation du personnel des administrations fiscales, dans l'abandon des travaux les moins utiles et, peut-être, dans l'élimination des petits impôts peu rentables, afin de concentrer les efforts des contrôleurs sur les points où ils peuvent être plus fructueux; également, dans la coordination plus poussée des administrations, dont la structure reste calquée sur celle d'un système fiscal maintenant abandonné; enfin, dans une utilisation plus poussée de ces modes d'assiette ou de ces moyens de contrôle que sont, par exemple, les documents du cadastre. La revision du cadastre devra, à mon avis, être poussée beaucoup plus activement qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. (*Mouvements divers.*)

Il existe aussi d'autres moyens. On pourrait imaginer — et j'estime que nous devons nous diriger dans ce sens — de modifier l'application du système répressif, être plus indulgent pour ceux qui se trompent de bonne foi, mais plus sévère ou plus impitoyable pour les gros fraudeurs professionnels.

Il existe des pays, et je citerai les Etats-Unis, où il m'a été donné de voir, à ce sujet, des exemples extraordinairement éloquents. Aux Etats-Unis, en effet, lorsqu'un homme est convaincu d'avoir fraudé volontairement le fisc, les sanctions sont d'une rigueur telle que l'on peut dire que cet homme, sur le plan industriel ou commercial, est un homme fini et que son patrimoine tout entier disparaît, tant est rigoureuse la sanction qui lui sera appliquée. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à l'extrême droite.*)

M. Jules Moch. Et cette sanction est rapide !

M. le président du conseil désigné. Bien entendu — et je l'ai déjà dit souvent à cette tribune — la compression des dépenses publiques est, pour nous, un élément infiniment plus important que celui qui résulte d'une politique de fiscalité. Avant tout — et j'ai développé cette idée à de multiples reprises dans le passé — nous devons chercher à réaliser des économies qui ont été bien souvent annoncées et toujours ajournées.

Pourquoi, mesdames, messieurs, ont-elles été ajournées ? Pour une raison sur laquelle je voudrais appeler votre attention. On croit quelquefois, dans le pays, qu'il est possible de faire des économies massives, des économies drastiques qui ne comportent pas de douleur ou de souffrance ou de conséquences pour qui que ce soit. La vérité est que si demain, à la suite de mesures d'économies énergiques, l'Etat dépense 100 milliards de moins, cela signifie qu'un certain nombre d'hommes recevront 100 milliards de moins. Par conséquent, la politique d'économies implique, par la force des choses, des conséquences et, pour certains, des privations.

Une politique d'économies doit aussi comporter — je l'ai dit hier — des modifications, des réformes profondes dans l'administration. J'ai évoqué notamment les suggestions qui ont été faites par le comité central du coût et du rendement des services publics. M. Triboulet m'a demandé comment je me proposais de passer du stade de l'approbation de ces propositions au stade de leur application. La première condition, c'est que le Gouvernement cesse de considérer le problème de ces réformes de structure, de ces réformes administratives comme une de ces affaires qui passent après les affaires courantes et qui, par conséquent, ne sont jamais très sérieusement entamées. Le Gouvernement doit mettre ces réformes à l'ordre du jour sans se dissimuler que, pour les réaliser, il devra vaincre les routines, les habitudes, la force d'inertie.

Nos administrations, trop souvent, conservent les survivances d'une organisation qui a été montée il y a un siècle et demi,

A ses défauts s'ajoute la complexité de tous les services qui ont été créés depuis cette époque. Ces services, trop nombreux — il y en a, sans doute, plus de 40 dans chacun de nos départements — trop cloisonnés, devront être regroupés, de même que les multiples formalités imposées au public devront être réduites. Partout, un grand effort de simplification, de modernisation, devra être poursuivi.

Voilà quelques unes des réformes que je me propose de faire aboutir.

On a parlé des sociétés nationales, des entreprises nationalisées. Je le dis tout net, je suis attaché au principe des nationalisations, mais je veux leur succès et, pour l'assurer, j'entend remédier énergiquement à leurs imperfections.

Les entreprises nationalisées ont fait, dans l'ordre de la productivité, des progrès dont on ne se rend pas assez compte; mais il n'est que trop vrai que, dans certains cas, des erreurs financières ont pu être commises ou des dépenses engagées qui étaient loin d'être indispensables. Ces cas ont naturellement attiré l'attention du public, toujours sévère pour ceux qui gravitent autour de l'Etat et toujours enclin à dénoncer les dépenses dont l'utilité n'est pas évidente.

Les décrets récents, au sujet desquels on m'a interrogé hier, étaient, autant que je puisse m'en rendre compte, destinés à resserrer le contrôle financier. Il se peut que telle modalité soit à revoir, mais leur but, leur principe ne paraissent pas critiquables à tous ceux qui, comme moi, sont attachés au succès des entreprises nationalisées.

Au surplus, les décisions financières, les investissements des entreprises nationalisées ne doivent pas être appliqués en ordre dispersé. Il faut une coordination pour éviter que, comme on l'a vu, certaines dépenses relativement peu urgentes dans une branche soient faites, tandis que d'autres plus importantes, ailleurs, seraient sacrifiées. C'est encore une question de choix qui exige un arbitrage, c'est-à-dire une centralisation et qui ne peut se faire qu'à l'échelon du Gouvernement.

Si les entreprises nationalisées, comme l'a dit M. Gazier, sont les servantes de l'intérêt général, c'est le Gouvernement, représentant de l'intérêt général, qui doit être en état d'avoir connaissance et de contrôler leurs investissements. En tout cas, ce que le nouveau gouvernement recherchera, ce n'est pas le développement des contrôles tatillons et étroits. Plutôt que ces contrôles *a priori*, ce sur quoi nous compterons, c'est l'élaboration d'un régime où les responsabilités entraîneront récompenses et sanctions.

M. Triboulet m'a demandé comment le Gouvernement accroîtra l'initiative et la responsabilité, puisque j'ai employé ces deux termes. Ma réponse a déjà été donnée: en déterminant plus exactement les résultats d'ensemble, c'est-à-dire les profits ou les pertes, de chaque entreprise.

Actuellement, le bilan de chaque entreprise nationalisée reste confus. L'Etat ne fait pas toujours payer à ces sociétés la contre-partie des avantages qu'il leur procure, notamment en mettant des moyens de production, un capital et des avances à leur disposition. Inversement, il leur demande parfois des services gratuits. Tout cela ne permet pas de voir clair dans les résultats réels, de telle sorte qu'il est difficile de mettre en cause la responsabilité des dirigeants.

Un bon moyen consiste à déterminer les prix de revient de chaque usine, voire de chaque atelier. Ainsi, connaissant les prix de revient les plus élevés, le Gouvernement pourra faire jouer la responsabilité des directeurs d'usine ou des chefs d'atelier. Et, imposant plus de responsabilités, il pourra donner plus d'initiative.

Ainsi, dans tous les domaines, mêmes principes, mêmes fondements, mêmes règles. Mais partout, bien entendu, il en découlera la même conséquence: partout il faudra plus de discipline, plus de désintéressement, plus d'esprit de sacrifice.

J'accepte, en ce qui me concerne, de prendre la responsabilité de certaines décisions difficiles ou pénibles. Sans doute, votre contrôle subsistera entier. Sans doute, les mesures qui auront été prises par décrets, vous pourrez les évoquer, et ces décrets, vous pourrez les reviser. Mais si vous estimez que, dans le cadre de l'ensemble de la politique que je viens de décrire, certaines mesures ne doivent pas être plus longtemps ajournées, si vous estimez qu'une action rapide s'impose enfin pour rattraper tant de temps perdu, alors vous devrez consentir au Gouvernement, qui vous les demandera, ces pouvoirs exceptionnels en face d'une situation exceptionnelle qui exige, nous le savons tous, des mesures exceptionnelles.

Ce que vous devez savoir, c'est que ces pouvoirs ne seront pas utilisés dans un esprit de restriction, dans un esprit de contrôle étroit, dans un esprit de réduction dans tous les domaines, surtout dans le domaine de la production. Au contraire, j'ai dit et je répète que la politique du Gouvernement est une politique d'expansion, d'élargissement de la richesse nationale, de développement du revenu national, et j'ai employé à plusieurs reprises et très volontairement les mots de « plein emploi ».

M. le président Viollette m'a demandé quelle était la définition du plein emploi. Je lui répondrai que, pour un ouvrier, il n'est pas nécessaire de rechercher une définition technique et complexe. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.*)

L'ouvrier en quête de travail ne se pose pas la question de la définition du plein emploi. Il sait qu'il n'y a pas plein emploi lorsque, valide et qualifié, il doit prolonger son attente pour trouver de l'embauche. Il sait qu'il n'y a pas plein emploi lorsque beaucoup d'autres travailleurs sont comme lui et que, de ce fait, la misère s'est installée à leur foyer.

Notre devoir et notre politique doivent précisément consister à éviter que se développe cette misère. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Comment ? J'ai toujours soutenu, à cette tribune et ailleurs, la nécessité, dans la situation où se trouve la France, de développer les équipements industriels, privés et publics, les investissements agricoles, la construction de logements comme la reconstruction.

Lorsqu'on réduit les crédits correspondant à ces besoins, il n'en résulte pas d'inconvénients dans l'immédiat. Les inconvénients n'apparaissent qu'avec retard.

A un ministre qui réduisait les crédits d'investissement et faisait ressortir qu'il n'en résulterait pas d'inconvénients au début, j'ai fait observer un jour, à la commission des finances, qu'il ne sacrifiait que l'avenir.

Le temps a passé. L'avenir est devenu le présent. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à l'extrême droite.*)

La baisse de la production qui était aisée à prévoir, voici qu'elle se produit maintenant. Il faut renverser la vapeur, et voilà pourquoi j'ai demandé hier l'encouragement, l'augmentation, l'expansion des investissements publics et privés, dans la France métropolitaine comme dans la France d'outre-mer.

Mais je rends l'Assemblée attentive au fait qu'une pareille politique doit être entreprise dans des conditions telles qu'il ne doit pas en résulter un danger d'inflation.

Il faut bien prendre garde que ce serait une politique à courte vue, une politique qui tournerait le dos au but que nous recherchons, si une pareille politique d'expansion était financée par le recours direct ou indirect, visible ou non, à la planche à billets, et voici pourquoi.

Ce que l'on donne dans les secteurs que je viens d'énumérer, dans les secteurs rentables, productifs, enrichissants, que nous voulons doter plus largement, il nous faudra le prendre ailleurs.

Chaque fois que l'impasse, pour employer le mot consacré, sera réduite par une politique courageuse d'assainissement budgétaire, cela permettra automatiquement — c'est encore un transfert, c'est encore un choix — d'augmenter, par ailleurs, les emplois productifs du revenu national.

Cela ne se fera pas en un jour. Cela est inévitablement un travail lent et patient, dans un domaine où il n'y a pas de miracles. Je ne vous en promets pas. J'affirme, au contraire, qu'il n'y a pas de miracles, et que si, pour ma part, je suis incapable de vous en promettre, personne n'est capable de vous en promettre, ou bien alors c'est un démagogue. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs à droite et au centre.*)

Cependant, si l'assainissement budgétaire, par les moyens même rigoureux auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure, est poursuivi et obtenu, il en résultera, nous le savons bien, un effet psychologique immédiat. Nous savons bien que, dans ce domaine, les améliorations entraînent les améliorations, de même que la détérioration engendre la détérioration progressive.

Si l'assainissement budgétaire est énergiquement poursuivi et réalisé, nous savons bien que nous en serons rapidement récompensés et qu'à chaque économie sur des dépenses non rentables, sur des dépenses improductives, correspondront des dégagements de ressources grâce auxquels nous pourrons doter plus largement l'activité économique que nous voulons stimuler.

C'est pourquoi l'assainissement budgétaire est la condition absolument inévitable de la réanimation de l'économie, et si nous voulons réaliser ce qu'on a appelé ces temps-ci une poli-

tique de relance, elle n'est concevable et n'est d'ailleurs réalisable que dans la mesure où nous aurons d'abord, sur le plan financier, amélioré les conditions de l'équilibre général.

Enfin, j'ai mentionné hier, et je n'y insisterai pas puisque j'ai recueilli au moins sur ce point, je le pense, l'adhésion de l'Assemblée, un autre moyen de redressement, celui qui concerne la balance extérieure. Je vous ai donné, hier, un exemple relatif à l'agriculture et je vous demande d'y réfléchir. M. Hénault y a fait allusion.

Est-il admissible qu'un pays doté par la nature comme le nôtre importe plus de denrées agricoles qu'il n'en exporte ? Est-il admissible que nous soyons obligés d'acheter à l'extérieur 200 milliards de denrées alimentaires dont une très large partie pourrait être produite en France ou dans l'Union française ? (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Et c'est ainsi, vous le voyez, que tous nos impératifs peuvent se concilier, s'aider et se soutenir l'un l'autre, dans leur réalisation progressive, si nous savons placer au centre l'assainissement budgétaire, condition *sine qua non* de n'importe quelle politique économique efficace.

Parmi les dépenses dont j'ai parlé hier, et auxquelles plusieurs orateurs ont tout naturellement fait allusion, figurent les dépenses militaires. Je ne pouvais pas ne pas en parler, d'abord à cause de leur ampleur. J'ai mentionné, en effet, que les dépenses militaires représentent aujourd'hui, à elles seules, un volume presque égal à celui de toutes les dépenses civiles réunies, investissements mis à part.

Ensuite, il me fallait aussi en parler parce que l'augmentation massive des crédits militaires provoquée par la détérioration de la situation internationale a été, au cours de ces dernières années, le fait perturbateur le plus important qui ait pesé sur l'équilibre de nos finances.

Ce n'est pas impunément qu'en l'espace de trois ans on peut faire passer le volume global de dépenses, par ailleurs totalement improductives, de 400 à 1.400 milliards de francs environ.

Je voudrais, sur ce point, répondre d'une manière très claire et très nette à ceux d'entre vous qui m'ont interrogé, au général de Monsabert, au président Viollette, à M. Loustaunau-Lacau, au président Chastellain et à un certain nombre d'autres députés.

Je demande, tout d'abord, qu'il n'y ait pas de malentendu sur les motifs et les mobiles qui peuvent nous animer. J'estime qu'entre les interpellateurs dont je viens de rappeler les noms et moi-même il n'existe aucun différend en ce qui concerne la nécessité même de la défense nationale. Je pense que nous sommes tous attachés au même degré à la volonté profonde et arrêtée de faire tout ce qui dépend de nous pour assurer dans de meilleures conditions la défense de notre pays, qui a eu tant à souffrir depuis des générations d'une insuffisante sécurité.

M. Pierre Montel. C'est de la poésie !

M. le président du conseil désigné. Non, monsieur Montel, il ne s'agit pas de poésie.

Nous sommes tous les deux des anciens combattants et nous avons par conséquent le droit, l'un et l'autre, de discuter de ces problèmes. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je connais les sacrifices que vous avez consentis pour le salut de la France. Permettez-moi de vous dire que, très près de moi, des sacrifices semblables ont été supportés.

M. Pierre Montel. Je n'en ai jamais douté, mais j'estime que la défense nationale est quelque chose de réel et non pas de la poésie.

M. le président du conseil désigné. Je crois, moi aussi, que la défense nationale n'est pas de la poésie...

M. Pierre Montel. Je ne doute pas de vos sentiments patriotiques.

M. le président du conseil désigné. ... et ce n'est pas sur le plan de la poésie que j'ai l'intention de me placer.

M. Pierre Montel. Alors je serai d'accord avec vous.

M. le président du conseil désigné. J'irai plus loin. Ce n'est même pas sur le plan du sentiment, mais sur celui de l'efficacité. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à l'extrême droite.*)

M. Pierre Montel. Alors, nous sommes d'accord.

M. le président du conseil désigné. Mesdames, messieurs, un pays ne peut consacrer, quoi qu'on veuille, qu'une fraction déterminée de ses ressources à des dépenses totalement improductives, et puisque je me suis permis déjà, tout à l'heure, d'invoquer le témoignage de M. le président Robert Schuman, qu'il me soit permis de vous donner lecture d'un passage de l'inventaire financier qui a été publié, sous sa responsabilité et son patronage, en 1946.

Voici ce que j'y lis, et je vous demande d'y réfléchir — ce n'est pas de la poésie, monsieur Montel :

« Les charges imposées à la France après la guerre de 1914-1918 par le souci de sa sécurité ont atteint un niveau tel qu'elles ont dépassé la valeur qui aurait pu leur être assignée en fonction du revenu national et, par là, contribué à retarder l'équipement économique du pays et interdit l'amélioration souhaitable du niveau de vie.

« Les illusions qui se sont produites sur la valeur de l'armature militaire de la France tiennent sans doute à un progrès insuffisant de son potentiel économique, seul support valable d'une force militaire réelle. » (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Ainsi était mis en lumière ce fait dont aucun de nous ne peut contester le bien-fondé, à savoir qu'il serait puéril de rechercher le renforcement de notre défense nationale, si elle était assise sur l'appauvrissement ou la détérioration de notre capacité économique et industrielle. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

J'entends bien qu'en temps de guerre on n'hésite pas à dépasser la limite économiquement raisonnable, c'est-à-dire qu'en temps de guerre on n'hésite pas à réduire le niveau de vie de la population et à vivre sur le capital. On s'appauvrit s'il le faut. Rien ne compte en temps de guerre que les nécessités du combat. C'est l'économie de guerre qui prévaut alors.

Mais, en temps de paix, un pays ne renonce pas au progrès économique, sans quoi il est dépassé par ses rivaux, et il ne renonce pas au progrès social, sans quoi c'est sa sécurité elle-même qui est menacée. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre et à l'extrême droite.*)

Il nous faut donc concilier défense nationale, progrès économique, progrès social. Chacun de ces trois impératifs doit être dosé. Une fois de plus, il faut choisir.

Le comité des Sages dont on a beaucoup parlé depuis hier, a expertisé, en langage technique et économique, les possibilités matérielles des divers pays de l'organisation atlantique. Il a commencé par évaluer le revenu national de chacun d'eux.

Nous sommes un certain nombre à penser qu'il aurait dû aller plus loin et examiner, non pas le revenu national global, mais le revenu national par habitant, car donner 10 p. 100 de son revenu est plus lourd à un homme qui gagne 25.000 francs par mois qu'à un homme qui en gagne 100.000. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Quoi qu'il en soit, notre capacité a été appréciée par le comité des Sages et elle a été fixée à un chiffre donné par rapport à notre revenu national. Or, ce chiffre, nous l'avons dépassé au moment même où notre revenu national, par malchance, est venu à décliner et en fait, à l'heure actuelle, je vous demande d'y réfléchir, aucun de nos alliés ne fait un effort comparable au nôtre.

On a évoqué à cette tribune le conseil de sir Winston Churchill — dont je dois dire, d'ailleurs, qu'il aurait pu être formulé plus discrètement — selon lequel nous devions porter à deux ans la durée de notre service militaire.

Le Gouvernement que je constituerai étudiera évidemment avec soin les avis du premier ministre britannique (*Mouvements divers*), mais il retiendra sans doute que le Royaume-Uni, malgré ses 50 millions d'habitants, a moins d'hommes sous les drapeaux que nous n'en avons avec une population de 42 millions. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

La raison en est facile à comprendre. La Grande-Bretagne, certes, a le service de deux ans, tandis que nous n'avons que le service de dix-huit mois ; mais en Angleterre de nombreux producteurs, des mineurs, des paysans, sont dispensés du service militaire et ne sont pas de ce fait détournés de la production nationale et, soit dit en passant, c'est une formule qu'il nous faudra peut-être étudier un jour pour concilier défense nationale et production nationale. (*Mouvements divers.* — (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à l'extrême droite.*)

Plusieurs orateurs m'ont interrogé sur ce que j'entends par réforme, réorganisation, refonte ou rajeunissement de notre armée.

Je ne suis pas un spécialiste, mais je me souviens que, vers 1935, un jeune colonel avait imaginé une réorganisation de l'armée, et si certains hommes d'Etat, à cette tribune, ont défendu ses théories, il n'a pas pu, pour le malheur du pays, se faire entendre. (*Vifs applaudissements à l'extrême droite. — Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. Raymond Triboulet. Ce colonel est aujourd'hui général et il n'est plus écouté. (*Exclamations à gauche. — Mouvements divers.*)

Je répète: il n'est plus écouté.

M. Robert Bruyneel. Même par vous.

M. le président du conseil désigné. Mesdames, messieurs, lorsque j'ai fait appel, dans ma déclaration d'hier, à nos meilleurs cerveaux militaires, je formais de tout mon patriotisme le vœu qu'un jeune colonel, quelque part, travaille lui aussi contre la routine, contre les mauvaises habitudes, contre l'insuffisance du rendement, contre l'inefficacité, en un mot contre tout ce qui fait que, tant de fois dans l'histoire de la France, nous avons brillamment préparé la guerre précédente. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Mesdames, messieurs, de nombreux orateurs — et cela était aisé à prévoir — ont abordé depuis hier les problèmes de l'Union française.

Les débats qui se sont déroulés ici, touchant les divers territoires visés par eux, évoquaient pour moi ceux qui se sont déroulés en 1945 et 1946, lorsqu'a été élaborée la Constitution de la IVe République.

A cette époque, l'un des nôtres, le président Herriot, la fierté du parti auquel j'appartiens (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs*) et qui a été si souvent l'interprète de la conscience française, fut à cette tribune même l'interprète de nos préoccupations. La notion d'Union française était nouvelle, mais les sentiments qu'il exprimait sont encore ceux, je pense, qui doivent animer une Assemblée française.

C'est parce que j'attache aux questions qui ont été ainsi soulevées une importance exceptionnelle, en cette heure historique pour la France, que je demande la permission de répondre avec quelques détails aux orateurs qui sont intervenus.

MM. Gaumont, Babet et Girard ont spécialement parlé de la situation des départements d'outre-mer, de ces quatre départements, français depuis plus de trois siècles et qui nous sont si chers à cause de cela et à cause de leur touchante fidélité à la mère patrie.

Sans doute je ne puis répondre aux questions techniques qu'ils m'ont posées, car — ils ne m'en voudront pas — je n'en connais pas tous les détails. Mais je puis dire ici — et le parti auquel j'appartiens a souvent donné la preuve de sa conviction sur ce point — que je comprends leurs revendications sur le plan social, leur volonté de voir évoluer les quatre départements le plus vite possible vers plus de prospérité économique, plus de progrès, plus de justice sociale pour tous, je dis pour tous.

M. Babet a mentionné des propositions de loi qui sont actuellement en instance devant l'Assemblée. L'Assemblée pourra, je l'espère, s'en saisir bientôt.

Quant aux investissements, qui ont été évoqués par les trois orateurs, ces investissements qui doivent assurer le développement de la production dans ces départements, je ne pourrai dire d'eux que ce que j'ai déclaré, hier, de tous les investissements nécessaires aussi bien dans la métropole qu'en Algérie ou dans l'ensemble de l'Union française.

D'autres l'ont dit avant moi, et je le répète ici: la meilleure manière de resserrer les liens de l'Union française, c'est de fournir à tous les territoires qui en font partie les moyens d'assurer le plus rapidement possible l'augmentation de leur production, l'augmentation de leurs richesses, l'amélioration du niveau de vie des Français qui les habitent.

J'en arrive aux questions d'Afrique du Nord, ou plutôt aux questions de la Tunisie et du Maroc, dont plusieurs députés ont parlé en exprimant des sentiments que je comprends.

Nous avons entendu tour à tour MM. Hénault, Loustaunau-Lacau, le général de Monsabert, Chastellain, Fouchet et de Saivre exprimer à cet égard des opinions qui, m'a-t-il semblé, n'étaient pas tellement différentes les unes des autres.

Plusieurs orateurs m'ont interrogé sur le Maroc. Hier, je n'ai pas parlé du Maroc parce qu'il n'est pas dans mes habitudes —on m'en excusera — de parler de questions que je ne connais pas bien, que je n'ai pas pu étudier à loisir, et je n'aurai pas la légèreté d'improviser, à cette heure, une déclaration sur un sujet d'une telle gravité.

Mais j'ai parlé de la Tunisie. MM. Mitterrand, Fouchet, le général de Monsabert, Chastellain m'ont posé, à ce sujet, des questions précises. Je veux y répondre avec autant de précision, parce que le problème tunisien est préoccupant aujourd'hui et pour beaucoup de raisons.

N'est-il pas pour nous, mesdames, messieurs, d'un intérêt vital d'éviter de laisser se créer, au flanc même de la France africaine, un foyer de désordre politique ? C'est parce que je crois profondément à la vocation africaine de notre pays que j'entends résoudre ce problème avec réalisme.

J'ai affirmé la nécessité de sauvegarder la présence française en Tunisie.

Je suis bien d'accord avec M. Mitterrand lorsqu'il dit qu'en ce qui concerne la Tunisie le problème n'est pas d'abandonner, mais de rester.

Et j'entends ici être précis. Le général de Monsabert m'a interrogé sur le sens que pourrait avoir pour moi l'expression « présence française ». Il m'a posé des questions. Chacune de ces questions aura une réponse.

La Tunisie est partie intégrante de notre dispositif de sécurité. Bizerte a pour nous la même valeur que Toulon. Il ne peut pas y avoir de malentendu sur ce point entre nous.

Politique militaire commune entre la Tunisie et la métropole, cela implique, naturellement, politique étrangère commune. La France doit donc conserver sans réserve la gestion des intérêts internationaux du royaume de Tunisie.

Il y a, d'autre part, les intérêts économiques. Des Français ont travaillé, ont produit, ont contribué plus que tous autres à la prospérité tunisienne. Ils doivent pouvoir continuer à travailler là-bas, à produire, à contribuer à la prospérité de ce pays, dans lequel leurs familles vivent parfois depuis plusieurs générations, et leurs enfants, après eux, doivent poursuivre la même grande et belle besogne. Là encore, il ne peut pas y avoir de malentendu.

Je pense avoir répondu clairement à chacune des interrogations du général de Monsabert.

Mais n'oublions pas, par ailleurs, que nous avons enseigné le goût de la liberté à une population qui a cru à notre parole (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et sur quelques bancs au centre*), que nous l'avons éduquée, que nous l'avons instruite, que nous lui avons promis de la mettre en état de gérer ses propres affaires intérieures.

On a parlé ensuite de souveraineté interne ou d'autonomie interne. Je dirai à M. Chastellain que si j'ai employé l'expression « souveraineté interne », c'est parce que les chefs de gouvernement qui m'ont précédé l'avaient employée avant moi — (*Mouvements divers.*)

Mais, s'ils l'ont employée, c'est parce qu'ils ont été fidèles — et ils ne pouvaient qu'être fidèles — aux conventions et aux traités qui sont à la base de notre présence en Tunisie.

Les traités de protectorat ont réglé l'exercice de la souveraineté de la Tunisie en déléguant à la France les attributions de la souveraineté externe et en lui confiant, en outre, le contrôle de la souveraineté interne.

Ce qui a été promis, ce qui reste en question — mais là, nous nous tournons vers l'avenir — ce sont des réformes qui tendront à réaliser progressivement cette autonomie interne à laquelle M. Chastellain a fait allusion.

Pour déterminer les modalités de ces réformes, pour déterminer leur mise en place, pour déterminer les mesures transitoires qui sont nécessaires, je souhaite de tout mon cœur que le dialogue soit repris.

Mais le dialogue — du point de vue juridique, là encore il ne peut pas y avoir contestation — nous ne pouvons l'entamer et le poursuivre qu'avec l'interlocuteur naturel, légitime, souverain, qu'est le Bey. C'est avec Son Altesse le Bey et avec ses représentants que le dialogue doit être renoué.

Quelques orateurs ont exprimé l'appréhension qu'en parlant avec certains de ceux qui ne nous ont pas fait confiance jusque-là nous n'abandonnions les Tunisiens qui n'ont pas cessé d'être à nos côtés.

Mesdames, messieurs, la France n'abandonne jamais ses amis, et je ne désavouerai pas, pour ma part, cette généreuse tradition. Ce serait d'ailleurs une étrange manière de réaliser la vaste réconciliation, à laquelle nous aspirons, d'une famille momentanément divisée, dont tous les membres doivent enfin reprendre conscience de leur communauté fondamentale d'idéal et d'intérêts.

Quant aux gestes de clémence dont j'ai parlé aussi, hier, ils sont la suite logique et le développement des premières mesures amnistiantes qui ont été annoncées voici quelques jours.

Je pense, pour ma part, qu'il ne faut pas hésiter à aller plus loin, sans oublier que si le dialogue peut être fructueux avec tel ou tel de ceux qui ne nous ont pas fait confiance jusque-là, et que nous devons ramener à nous en les forçant à reconnaître notre bonne foi, d'autres peut-être se sont comportés comme d'irréconciliables ennemis de la France lorsque, par exemple, ils ont prétendu la mettre en accusation devant l'étranger.

Que les circonstances aient réuni contre nous les uns et les autres, voilà bien le drame. Mais que les premiers reviennent vers nous, et la solution est acquise.

Mon gouvernement ne négligera dien pour y parvenir. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre et à l'extrême droite.*)

Reste l'Indochine.

L'Assemblée admettra que je ne m'exprime sur ce sujet qu'avec prudence et avec discrétion.

Dans une large mesure, et je ne m'en cache pas, je dois lui demander de faire confiance à mon patriotisme, et je trahirais ce patriotisme si je parlais ici avec une légèreté ou une imprudence qui serait grandement coupable.

Comment l'Assemblée me jugerait-elle si j'apportais à cette tribune, avec une franchise totale, des affirmations même sincères, le détail de mes projets même bien intentionnés, alors que je ne sais pas à l'heure actuelle si j'aurai ou non votre investiture, alors que je ne connais qu'imparfaitement les dispositions de nos alliés, alors surtout que ma voix est entendue par ceux qui là-bas nous combattent.

M. Loustaunau-Lacau disait hier à peu près ceci: « Vous n'attendez pas que j'expose complètement mes idées à cette tribune; autant vaudrait les dire à Ho Chi Minh ».

Si je comprends la discrétion de M. Loustaunau-Lacau, sans aucun doute il comprendra et approuvera la mienne. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à l'extrême droite.*)

Mais il est une question sur laquelle il me paraît utile d'insister d'abord. Je ne l'ai pas abordée hier car elle me paraissait aller de soi; mais elle a été évoquée par M. le général de Monsabert, par M. Christian Fouchet et par M. Mitterrand. C'est celle de la comptabilité de la recherche d'une solution à la guerre d'Indochine et du moral et de la sécurité de nos combattants et de nos associés.

Le sujet est grave. Qu'on me permette de dire que, pour moi, il est angoissant.

Je pèse tout le poids qui est sur mes épaules au moment où l'honneur m'est fait de parler, ne serait-ce que pour quelques heures, au nom de la France, alors que j'évoque ceux qui se battent là-bas et qui peuvent se méprendre sur ce que seraient mes sentiments à leur endroit.

Je dois affirmer, avec une fermeté inébranlable, que le Gouvernement ne saurait aggraver les conditions d'un combat difficile sans commettre une trahison et une lâcheté envers ceux qui en portent directement le poids.

Je ne confonds pas, et personne, ici, ne confond, nos deux tâches qui sont: l'une de définir les missions de nos troupes là-bas, l'autre, de donner à nos combattants et à nos associés les moyens d'accomplir ces missions.

Tant que le combat se poursuit, j'affirme que c'est un devoir sacré pour la nation de répondre à tous les besoins et à toutes les exigences matérielles qui en découlent, et même, s'il le faut, de réprimer les provocations, les désordres ou les sabotages. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à l'extrême droite.*)

J'ai exprimé hier les sentiments qui m'animent à l'égard de nos soldats. Je répète maintenant que si une solution pacifique peut enfin prévaloir — ce que je veux de toutes mes forces et de tout mon patriotisme — la France tout entière n'ignore pas qu'elle le devra à l'héroïsme de tant de ses fils.

Ceux qui, précisément, ne se battent que pour rétablir la paix, peuvent être persuadés qu'ils sont entourés de l'affection de la nation. Nous pouvons différer d'avis sur l'évolution des événements d'Extrême-Orient, mais quel Français prendrait la responsabilité d'abandonner nos soldats et de leur refuser les moyens du combat qu'ils poursuivent dans des conditions si ingrates et si cruelles ?

De même, les Vietnamiens qui nous ont marqué leur amitié et leur confiance et à qui nous avons accordé notre protection ne seront pas abandonnés.

En toutes circonstances, ils auront droit à la protection française, qui ne sera pas un vain mot. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à l'extrême droite.*)

Quant au fond du problème, on m'a attribué des intentions ou même des déclarations qui n'ont jamais été les miennes. Je vous demande de relire ce que j'ai dit sur l'Indochine.

J'ai protesté, à cette tribune même, dès 1951 — à un moment ou, sans doute, mes paroles n'étaient pas destinées à faciliter un jour une déclaration de ce genre — contre ceux qui prétendaient m'attribuer la volonté d'abandonner, de capituler ou de partir, même, disais-je, sur la pointe des pieds.

Voilà des pensées qui ont été les miennes dès le premier jour. Je vous demande de me juger sur ce que j'ai dit et sur ce que je dis et non pas sur les intentions qu'avec plus ou moins de bonne foi on m'a attribuées. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à l'extrême droite.*)

Le fond du problème, je l'ai dit hier, c'est aux Bermudes qu'il doit être examiné avec nos alliés.

Je leur rappellerai l'étendue de nos pertes et de nos sacrifices. Je leur rappellerai à quel point la guerre d'Indochine s'oppose à notre réarmement en Europe, qu'elle entrave.

Je leur rappellerai que les Français ne veulent pas voir un jour, et une fois de plus, la force militaire allemande surclasser la notre.

Je leur rappellerai qu'il est devenu urgent d'alléger le fardeau qui nous est imposé et je leur soumettrai les moyens qui doivent permettre de résoudre ce douloureux conflit.

Je vous rendrai compte aussitôt après des positions que j'aurai prises là-bas, au nom de la France.

Je souffre, croyez-moi, de ne pouvoir en dire plus en ce jour. J'en souffre parce que je comprends vos scrupules, votre émotion, vos hésitations. Mais vous avez devant vous un homme qui a droit à votre confiance de Français. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à l'extrême droite.*)

Il me reste à parler de nos relations extérieures.

Cette question a été traitée par un certain nombre d'orateurs: MM. Lecourt, Mutter, Mitterrand, et tout à l'heure par M. d'Astier de la Vigerie.

Quelques-uns d'entre eux, je l'avoue, m'ont surpris lorsqu'ils ont évoqué je ne sais quel retournement de politique étrangère qui résulterait, paraît-il, des déclarations que j'ai faites hier.

Il n'a jamais été dans mon esprit de promouvoir un retournement, d'organiser ce virage ou ce tournant dont il a été beaucoup question. La France, ses gouvernements, l'Assemblée, depuis plusieurs années, ont librement choisi une politique. C'est ce qu'on appelle la politique atlantique.

Quelles sont les alternatives ? On peut choisir de devenir un pays satellite. Quels que soient les cheminements et les transitions, c'est vers cela que l'on peut désirer s'acheminer. Ce n'est pas mon choix.

On peut choisir une politique dite neutraliste. J'ai dit hier et j'avais déjà dit à cette tribune, dans le passé, que je croyais les thèses neutralistes fondées sur une hypothèse absolument irréaliste, absolument inexacte.

La continuité de notre politique étrangère ne saurait donc être mise en cause et si quelques orateurs ont paru s'être mépris, certains de nos collègues ne s'y sont pas trompés, ce sont ceux qui siègent sur ces bancs (*l'orateur désigne l'extrême gauche*).

Ce matin, j'ai lu dans le journal qui représente leur parti le jugement suivant sur ma déclaration d'investiture:

« Précisons tout de suite, écrit-il, que Mendès-France n'a pas, pour autant, mis en cause le fond même de la politique de guerre suivie depuis 1947; au contraire, il s'est prononcé sans équivoque pour le maintien de l'alliance atlantique ».

Oui, je me suis prononcé sans équivoque pour le maintien de l'alliance atlantique. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à l'extrême droite.*)

En Europe — je réponds là à une question particulière de M. Robert Lecourt — comme à l'égard des Etats-Unis, le Parlement a défini et confirmé à plusieurs reprises une politique qu'il n'est pas pour moi question de remettre en cause.

Mais j'ai affirmé une première chose, à savoir que le redressement intérieur de la France est la condition indispensable d'une action diplomatique efficace.

Mesdames, messieurs, pour moi qui ai eu l'occasion de voyager pendant ces dernières années et qui ai eu parfois l'honneur de parler au nom de mon pays, j'ai souvent, je l'avoue, plaint les hommes qui étaient chargés de représenter la politique extérieure de la France, qui étaient chargés de défendre nos intérêts dans les grands entretiens internationaux, lorsque je mesurais — je le dis avec peine et avec douleur — le tort que portait à notre crédit, à notre prestige, à notre autorité internationale le désordre de nos affaires intérieures.

J'ai dit hier et je répète qu'il n'y aura pas de redressement diplomatique, qu'il n'y aura pas de redressement du crédit de la France dans le monde tant que nos affaires intérieures n'auront pas été, elles-mêmes, remises en ordre.

C'est ma première affirmation. Je crois que c'est la plus importante.

J'ai parlé, en second lieu, de deux pays auxquels nous sommes très attachés: les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Il n'est pas un Français qui oublie la part que les Etats-Unis ont prise à notre libération. Personne n'oublie que le président de la République américaine, à cette heure, est le soldat qui a conduit à la victoire les troupes américaines accourues pour libérer l'Europe. Ce serait un geste d'ingratitude qui ne serait pas dans la tradition de la France que de ne pas tenir compte, dans notre politique de chaque jour, de cet immense service qui nous a été rendu, il y a encore si peu de temps. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Et puis, après la Libération, alors que nous étions dans le chaos, dans les ruines, dans les misères qui ont suivi immédiatement les batailles, nous avons reçu de nouveau des Etats-Unis une aide généreuse. Il est, mesdames, messieurs, sans précédent, je crois, dans l'histoire du monde, qu'un pays riche ait dispensé au bénéfice d'autres pays tant de générosité, tant de dons, tant de marchandises, tant de biens.

J'évoque actuellement les heures de 1947, au lendemain de la plus mauvaise récolte que nous ayons jamais connue en France, où la moitié de la maigre ration de pain de chaque Français était donnée par le gouvernement américain. J'évoque nos usines, nos ouvriers en chômage qui n'ont pu être remis au travail que parce que la laine, le coton, l'essence, le charbon nous ont été prodigués par l'allié américain. J'évoque tous nos ateliers, tous nos chantiers ruinés parce qu'ils avaient été bombardés pour les besoins du combat et qui n'ont pu repartir que parce que l'allié américain, l'ami américain a fourni les premières machines qui permirent d'assurer le démarrage. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite, à l'extrême droite.*)

Hier, M. Mutter, se méprenant sur ma pensée, a cru que j'avais dit que je considérais comme humiliante l'aide que nous avons reçue. Non, monsieur Mutter.

J'ai eu l'honneur, de 1945 à 1950, le président Schuman et le président René Mayer ne l'ont peut-être pas oublié, de participer à un certain nombre d'entretiens extérieurs. J'ai aidé de mon mieux les hommes qui, dans cette période, négociaient précisément les modalités de cette aide. Je n'en ai jamais eu honte. Je n'ai jamais eu l'impression que j'étais dans une attitude humiliée.

Lorsqu'un homme a vu sa maison brûlée, sa ferme détruite, sa situation ruinée complètement d'un jour à l'autre, il n'y a pas d'humiliation, il n'y a pas de honte à ce qu'il s'adresse à un voisin plus fortuné et qu'il lui demande un soutien pour redresser son foyer, pour rétablir son commerce ou son exploitation et pour se remettre au travail, à une condition toutefois, c'est que l'aide qui lui est ainsi donnée ne soit pas dissipée, gaspillée ,qu'elle lui permette précisément de reconstituer son exploitation, son activité ou son industrie, de telle sorte qu'un jour prochain il trouve le moyen, son indépendance rétablie, de redevenir, à l'égard de celui qui l'aura aidé, un égal, comme cela doit être entre deux amis dont l'un est venu en aide à l'autre. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Mais que penseriez-vous d'un homme qui, dans des circonstances de ce genre, prendrait peu à peu l'habitude d'imaginer ou d'espérer que l'aide du riche voisin pourra se prolonger indéfiniment, qu'elle deviendra pour lui quelque chose de normal, de durable, de permanent ?

J'ai hâte, et vous tous comme moi sans doute, avez hâte de voir venir bientôt le moment où, grâce en partie à l'aide extérieure, nos affaires seront rétablies de telle sorte que nous n'aurons plus besoin de cette aide.

Voilà ce que j'ai affirmé hier et je suis sûr, disant cela, d'exprimer non seulement le sentiment d'un grand nombre de Français mais, je crois pouvoir l'affirmer, le sentiment des autorités américaines elles-mêmes. (*Applaudissements à gauche.*)

Certains paraissent avoir été surpris des paroles que j'ai prononcées à l'égard de l'Angleterre.

Je ne ferai pas de glose sur ma propre déclaration, mais on m'a accusé de vouloir desserrer nos liens avec les Etats-Unis parce que je veux resserrer nos liens avec la Grande-Bretagne. Depuis quand, je le demande, une alliance à trois signifie-t-elle que c'est deux à deux seulement qu'on est solidement allié, chacun à un seul et même partenaire ?

Non, je ne veux pas desserrer nos liens avec les Etats-Unis. Je n'entends pas desserrer nos liens et notre collaboration avec ce grand pays qui, tardivement éveillé à la conscience de sa puissance comme de sa solidarité, d'ailleurs, avec le reste du monde, a eu, avec une soudaineté sans précédent dans l'histoire, à faire face à une tâche immense, à des responsabilités universelles, tâche et responsabilités d'une envergure telle que l'on comprend que certains Américains s'en étonnent parfois, hésitent à les prendre et ne témoignent pas de la même clairvoyance que leurs dirigeants.

Voilà dans quel esprit j'ai parlé, hier, de deux pays qui nous sont également chers et dont le contact étroit avec nous est également indispensable au renforcement de notre sécurité. Je suis persuadé que tel est aussi le sentiment de l'immense majorité d'entre vous.

Mesdames, messieurs, sur les affaires étrangères, on m'a également posé d'autres questions de nature très diverse. Il m'est impossible de répondre à toutes, il m'est impossible de prévoir dès aujourd'hui ce que pourront être les développements politiques dans les prochains mois. Ils dépendront de circonstances multiples qui ne relèvent pas de nous et de décisions qui pourront être prises par d'autres gouvernements.

Notre attitude ne saurait être la même, bien entendu, selon que les événements s'achemineront clairement vers une vaste confrontation à quatre des points de vue et des intérêts ou que, au contraire, la situation internationale, après quelques semaines d'espoir, se détériorera à nouveau.

Ce que je peux affirmer, c'est que si cet événement désastreux se produisait, le gouvernement de la France n'y aurait aucune part de responsabilité et que tout ce qui dépend de nous sera fait pour aboutir à la consolidation de la paix.

Dans la poursuite de cette politique, le Gouvernement maintiendra ce contact étroit et confiant dont j'ai parlé avec la grande république des Etats-Unis d'Amérique, où j'ai eu l'honneur maintes fois de représenter les intérêts de la France et où je compte tant d'amis qui savent bien mon affection et mon admiration pour leur grand pays.

Mesdames, messieurs, on m'a demandé si je solliciterais du pays des sacrifices nouveaux. Je réponds: oui. Je les réclamerai sans hésiter. Mais je veux que ces sacrifices ne soient pas gaspillés, qu'ils servent enfin à quelque chose et que le pays le sache.

M. Lebon disait hier: le pays se cherche. Oui, le pays se cherche, mais c'est à nous de répondre à son inquiétude. C'est à nous de lui montrer le chemin. J'ai essayé pour ma part. Maintenant, tout dépend de vous.

Nous avons devant nous une immense tâche. Nous avons un immense retard à rattraper. M. Loustaunau-Lacau disait: un retard, ce n'est pas grave; cela se rattrape. C'est vrai. Mais pourquoi plus attendre ? Pourquoi aggraver le retard ? Pourquoi condamner le pays à de nouvelles misères que nous pouvons lui éviter ?

Je vous ai offert un contrat dont tous les termes forment un bloc, un tout indivisible. Chacun de vous doit peser ce que je lui offre et ce que je lui demande. Chacun de vous doit se dire: est-ce que cela vaut la peine ? Ce qu'on me demande, ce que je concède n'est-il pas trop cher par rapport à la chance qui m'est offerte ?

Mais si, en effet, une grande chance est offerte au pays, croyez-moi, acceptez de la payer, même d'un prix qui vous paraîtrait peut-être élevé, au premier abord.

Je sais bien que le gouvernement de demain ne sera que ce que seront ses membres. J'y ai pensé longuement au cours de ces derniers jours, et avec gravité. J'ai l'intention de faire appel à des hommes capables de servir en raison de leur dévouement au pays, de leur caractère et de leur volonté.

Je n'ai jusqu'ici, contrairement à certains commérages complaisamment répandus, sollicité ou décidé le concours d'aucun

d'eux. Aucune préoccupation de dosage, aucune préoccupation de susceptibilité, aucune pensée autre que celle de l'intérêt général ne devront, demain, faire obstacle à la constitution d'un gouvernement qui ne sera ni celui d'une coterie ni celui d'un parti, mais le gouvernement de la France.

Il n'y aura pas de marchandages et je n'accepterai ni exigences ni exclusives. Le choix des ministres, en vertu de la Constitution, n'appartient qu'au président du conseil investi. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Je demanderai à tous de faciliter ma tâche en me permettant d'attribuer les fonctions gouvernementales à des hommes qui ne seront choisis qu'en raison des services que le pays peut attendre d'eux, et à chacun de ces hommes je demanderai l'engagement de ne pas faire partie du gouvernement suivant, lorsque le mien aura été renversé. (*Rires et applaudissements prolongés à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Ceux d'entre vous qui m'auront tout à l'heure accordé l'investiture auront signifié par là que le programme d'action proposé est conforme aux besoins du pays. Dans ce cas, il ne saurait être question d'en retarder l'application ou d'en soumettre la réalisation à je ne sais quelle condition politique ou autre.

Vous avez pu, comme c'était votre devoir, me poser toutes les questions, exiger de moi toutes les précisions qui vous paraissaient utiles. Ceux qui, en toute connaissance de cause, auront approuvé le programme gouvernemental, l'auront déclaré nécessaire au salut commun, comment pourraient-ils refuser de collaborer activement à sa réalisation ? Comment pourraient-ils refuser de donner dans quelques jours au Gouvernement les moyens de cette réalisation ?

Je le répète, car je veux qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur le contrat que je vous propose, voter blanc ce soir c'est s'engager d'honneur à voter, la semaine prochaine, les projets financiers au Gouvernement.

M. Gazier a dit, hier, que la République n'avait plus grand' chose à redouter de ses ennemis, mais qu'elle avait beaucoup à craindre de ses faiblesses et de ses injustices. Pour défendre la République, travaillons tous ensemble à remédier aux unes et aux autres. Je vous ai dit comment j'espère le faire, je vous ai dit comment j'espère répondre à l'attente, à l'angoisse de toute cette jeunesse française qui va bientôt se désespérer si nous ne répondons pas aux questions qu'elle nous adresse.

Je vous demande de réfléchir en conscience à la grandeur des problèmes qui sont devant nous, aux dangers qui menacent la France. Nous pouvons la sauver si nous savons, dans cette heure de danger, unir nos efforts et nos cœurs pour la relever et pour lui rendre sa grandeur.

Je suis sûr que cela est possible. Je suis sûr que cela est à portée de notre main. Allez-vous laisser échapper la grande chance qui s'offre à vous ? (*Vifs applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à l'extrême droite.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute suspendre la séance.

Sur divers bancs. Dix-huit heures ! vingt et une heures !

M. Charles Lussy. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lussy.

M. Charles Lussy. Monsieur le président, presque tous les groupes vont se réunir. Il n'est pas douteux et il est compréhensible que leurs délibérations seront longues.

M. Edouard Corniglion-Molinier. Et tumultueuses !

M. Charles Lussy. Il serait beaucoup plus sage, étant donné l'heure, et puisque, de toute manière, nous ne pourrons pas reprendre la séance avant dix-neuf heures environ (*Interruptions à droite et sur divers bancs*), de renvoyer la suite du débat à vingt et une heures.

En effet, même si cette décision n'est pas prise, je crains qu'en fait la discussion ne puisse reprendre avant cette heure. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. L'Assemblée ne verra sans doute pas d'objection à retenir la proposition de M. Lussy et à renvoyer la suite du débat à vingt et une heures ? (*Assentiment.*)

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite du débat ouvert par la communication de M. le président du conseil désigné.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix sept heures cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

2e LEGISLATURE

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 86e SEANCE

3e Séance du jeudi 4 juin 1953.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2971).

2. — Débat sur l'investiture de M. le président du conseil désigné (*suite*) (p. 2971).

M. Jacques Duclos.

Motion d'investiture déposée par M. Yvon Delbos.

Explications de vote : MM. Senghor, Catroux, Pierre Mendès-France, président du conseil désigné; Depreux, Barrachin, de Benouville, Vallon.

Scrutin sur la motion d'investiture. — Pointage.

Suspension et reprise de la séance.

Proclamation du résultat du scrutin soumis à pointage : investiture refusée.

3. — Renvois pour avis (p. 2979).

4. — Dépôt d'une proposition de loi (p 2979).

5. — Dépôt de rapports (p. 2979).

PRESIDENCE DE M. ANDRE MUTTER, vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEBAT SUR L'INVESTITURE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE (suite).

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat ouvert par la communication de M. le président du conseil désigné.

La parole est à M. Jacques Duclos. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, nous avons écouté avec la plus grande attention la déclaration d'investiture et les réponses qui ont été faites aux diverses questions posées par nos collègues.

La déclaration comportait certaines différences avec les déclarations antérieures. Elle a souligné les répercussions néfastes de dépenses militaires trop lourdes sur la santé économique de la France. Elle a aussi fait l'aveu de l'état de dépendance dans lequel se trouve notre pays.

En revanche, M. le président du conseil désigné a omis de préciser que c'est là la conséquence de la politique de marshallisation inaugurée en 1947 par le gouvernement Ramadier.

Dès la mise en œuvre du plan Marshall, notre parti, par la voix de Maurice Thorez, le dénonça comme « un plan d'asservissement économique et politique de l'Europe par les impérialistes américains, un plan de préparation à la guerre ». Les faits ne nous ont que trop donné raison comme en témoigne la situation actuelle de notre pays.

Vous avez reconnu, monsieur le président du conseil désigné, le sérieux du mal dont souffre la France, mais vous n'êtes pas allé jusqu'au bout de la recherche des causes du mal et vous vous êtes volontairement entouré d'imprécisions quand il s'est agi d'indiquer les remèdes.

Les causes de l'aliénation de notre indépendance nationale et du marasme économique qui en découle sont à rechercher dans la politique suivie depuis mai 1947 par les partis de la majorité gouvernementale d'hier et d'aujourd'hui.

Les dépenses militaires sont trop lourdes pour la France. M. le président du conseil désigné l'a reconnu dans sa déclaration d'hier, mais il a été moins affirmatif dans ses explications d'aujourd'hui.

Pour pouvoir réduire sensiblement ces crédits, il faut, d'une part, négocier et conclure la paix en Indochine et, d'autre part, dégager la France du filet de l'armée européenne chère au chancelier Adenauer, dont les exigences ne s'embarrassent pas de nuances diplomatiques, et il faut travailler à créer un climat de détente en Europe, en mettant tout en œuvre pour régler pacifiquement le problème allemand.

Sur ces deux points, monsieur le président du conseil désigné, votre déclaration d'investiture a manqué de précision et les réponses que vous avez faites aujourd'hui ont, en quelque sorte, transformé des imprécisions en de lamentables abandons.

Vous avez parlé de votre intention de présenter aux alliés un plan précis en vue de résoudre le conflit d'Indochine. On peut se demander s'il ne s'agit pas là d'une concession aux tendances à l'internationalisation de la guerre d'Indochine. Parmi les interlocuteurs de la France aux Bermudes, l'un, les Etats-Unis, souhaite que la guerre du Vietnam se poursuive jusqu'au dernier soldat français parce que tel est son intérêt stratégique (*Applaudissements à l'extrême gauche*), l'autre, la Grande-Bretagne, qui a un sens aigu et une vieille expérience des affaires, peut, de son côté, ne pas s'alarmer de la poursuite de cette guerre qui lui laisse les mains libres pour développer son commerce avec la République populaire chinoise qu'elle a reconnue, elle.

Il faut mettre un terme à la guerre du Vietnam, à propos de laquelle vous avez écrit, monsieur le président du conseil dési-

gné; « Une politique appropriée aurait évité le déroulement du drame que nous subissons ».

C'est ainsi que vous avez parlé du passé sans, d'ailleurs, ajouter qu'il y a des responsabilités à établir.

Pour ce qui est du présent et de l'avenir, vous avez dit naguère que « notre situation pour négocier était meilleure il y a deux ans qu'aujourd'hui et qu'elle est moins mauvaise actuellement qu'elle ne le sera l'an prochain », mais vous n'avez pas tenu compte aujourd'hui de ce point de vue pourtant raisonnable.

C'est notre fierté et notre honneur d'avoir préconisé la conclusion de la paix au Vietnam avec le gouvernement Ho Chi Minh et la conclusion d'accords économiques et culturels répondant à la fois aux intérêts du peuple du Vietnam et à ceux du peuple de France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

L'extension de cette politique au Laos et au Cambodge assurerait la sauvegarde des intérêts français en Extrême-Orient, tandis que la poursuite de la guerre est voulue par les Américains pour se rendre finalement maîtres de ces pays comme ils sont maîtres des Philippines. On ne nous pardonne pas cette politique de clairvoyance et c'est pourquoi des ministres comploteurs nous font poursuivre.

Naturellement, en contrepartie, les trafiquants de piastres sont protégés et vous n'avez pas dit, monsieur le président du conseil désigné, le moindre mot contre eux. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Le rapport de la sous-commission parlementaire est tenu secret, ce qui est proprement scandaleux et vous n'avez rien dit de sa publication éventuelle. Quant au livre de M. Jacques Delpuech, dont plusieurs hommes politiques ont déconseillé la publication comme pour jeter une sorte de manteau de Noé sur les hontes des trafiquants, il met en cause un certain nombre de personnalités. La lumière doit être faite et la commission parlementaire d'enquête, désignée à la proportionnelle, dont nous avons proposé la constitution est une nécessité politique et morale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les « empiastrés » — permettez-moi ce néologisme — veulent la poursuite de la guerre au Vietnam, mais il faudra que l'on connaisse les dessous de leur bellicisme intéressé.

En tout cas, il y a dans cette Assemblée de farouches défenseurs de la guerre jusqu'au bout. De ce point de vue, il faut noter comme particulièrement significative l'intervention de M. Maurice Viollette qui, quoi qu'il en ait dit, n'a pas parlé seulement en son nom personnel.

Pour M. Maurice Viollette, dont les propos étaient suivis avec une satisfaction visible par M. Pleven, le fait de vouloir la paix au Viet Nam est à considérer comme un acte de trahison. Votre désignation est à elle seule pour M. Viollette un facteur de démoralisation du corps expéditionnaire, ce qui en dit long sur l'état d'esprit de certains membres de cette Assemblée.

Mais M. Viollette n'a pas dit un mot de la pègre des trafiquants de piastres, au sujet de laquelle la revue *Europe-Amérique*, cependant peu suspecte de sympathie communiste, a écrit dans son numéro du 23 mai dernier, que « le trafic démoralise les hommes du corps expéditionnaire s'ils en sont témoins et les pourrit s'ils en sont complices ».

Mais il est vain de croire qu'en faisant appel à des arguments inspirés du « macarthisme », on ferait accepter par le peuple cette guerre d'Indochine qui sert de toile de fond à de douteux trafics et est contraire aux véritables intérêts français.

D'ailleurs, M. le président du conseil désigné a souligné que la poursuite de cette guerre affaiblit les positions européennes de la France et c'est ici que se pose le problème de l'armée européenne servant de couverture à la reconstitution d'une nouvelle Wehrmacht en Allemagne occidentale.

L'armée européenne n'est pas, ne peut pas être un facteur de paix et de sécurité. Elle sera inévitablement un facteur de revanche entre les mains des impérialistes allemands et, tout d'abord — car telle est la volonté des impérialistes américains — un instrument de suprématie de l'Allemagne occidentale sur l'Europe continentale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Déjà le pool charbon-acier montre comment l'économie française est sacrifiée à des buts stratégiques d'inspiration étrangère qui postulent l'abaissement de notre pays.

C'est pourquoi la non-ratification des accords de Bonn et de Paris est un problème d'intérêt national, un problème vital.

La seule politique conforme aux intérêts français en cette matière consiste à régler pacifiquement le problème allemand, à travailler à la conclusion d'un traité de paix avec une Allemagne unifiée, c'est-à-dire débarrassée de ce trente-huitième parallèle européen si menaçant pour la paix, avec une Allemagne démocratisée et tenue à l'écart de toute coalition militaire.

Vous avez, monsieur le président du conseil désigné, parlé de la conférence à quatre; c'est bien, mais l'adhésion donnée de nouveau par vous à la politique européenne dans votre déclaration permet de faire des réserves sur la suite pratique que vous entendez donner à ce projet de conférence.

La politique européenne comporte de graves dangers. Elle est d'inspiration américaine et elle a été motivée par de prétendues menaces venant — disait-on — de l'union soviétique, menaces auxquelles les masses populaires croient de moins en moins.

Le pays du socialisme n'a jamais cessé de se prononcer en faveur de la coexistence pacifique de systèmes économiques différents. C'est là un point de vue raisonnable; mais les théoriciens américains du refoulement du communisme, qui sert de couverture à leur plan d'expansion et de domination mondiale, pensent différemment. Ces messieurs rêvent d'une sorte de nouvelle Sainte-Alliance qui se fixerait pour tâche de sauver le capitalisme.

Ils voudraient faire disparaître les idées et les réalisations du communisme, comme leurs prédécesseurs du siècle passé voulaient faire disparaître les idées et les réalisations de la Révolution française.

C'est là un rêve insensé, car rien ne peut faire disparaître, pas plus à l'échelle du monde qu'à l'échelle de notre pays, la confiance de masses populaires de plus en plus nombreuses dans la doctrine triomphante du communisme qui conduit inexorablement à la destruction de l'esclavage capitaliste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les dernières élections municipales et les élections cantonales de la Seine ont montré qu'en dépit de tous les efforts déployés contre nous par le Gouvernement, notre parti a conservé la confiance des masses ouvrières à qui on a dit cependant que nous n'étions pas un parti national. Mais les travailleurs et beaucoup d'autres patriotes qui ont voté pour nous savent à quoi s'en tenir sur ces calomnies et ils constatent que la politique des partis que vous avez qualifiés de nationaux a été, en définitive, une politique antinationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mesdames, messieurs, M. le président du conseil désigné a cru devoir parler des partis nationaux sans doute pour avoir l'occasion de nous en exclure et d'en exclure cinq millions de Français et de Françaises qui n'ont de leçons de patriotisme à recevoir de personne. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

A la vérité, il s'agit d'exclure la classe ouvrière de la communauté nationale. Or, elle est l'âme de la nation et rien ne peut être changé, ni sur le plan de la politique internationale, ni sur le plan de la politique intérieure sans l'appui de la classe ouvrière dont les intérêts se confondent avec ceux de la nation, tandis que les intérêts de classe des capitalistes prennent souvent le pas sur l'intérêt national. D'ailleurs, sur le plan du comportement national, le débat qui a suivi votre déclaration a été très significatif.

A la pensée que votre cœur pouvait pencher davantage du côté de la Grande-Bretagne que du côté des Etats-Unis, il y a eu, paraît-il, un grand émoi à l'ambassade américaine et ce n'est sans doute pas par hasard que nous avons entendu d'éminents porte-parole de l'Amérique.

Cela vous a conduit, monsieur le président du conseil désigné, en réponse à M. Mutter, à fournir des explications qui ne donnaient pas l'impression d'un raidissement de votre attitude, au contraire, et vos explications d'aujourd'hui sont encore allées plus loin, comme s'il s'agissait de solliciter je ne sais quelle rentrée en grâce.

Ainsi donc, on parle ici, soit en fonction des intérêts de l'Amérique, soit en fonction des intérêts de la Grande-Bretagne qui, certes, sont alliées mais en même temps rivales. Il serait préférable, pensons-nous, de parler et d'agir en fonction des intérêts de la France et de l'entente entre les peuples, dans le respect de leur indépendance. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Pour me résumer sur ce premier aspect de mes observations, je veux dire que votre déclaration, en dépit de toutes ses imprécisions, a donné l'impression d'un commencement de modification de l'exposé de la politique gouvernementale par rapport à celle qui a été suivie jusqu'à maintenant.

Dans une certaine mesure, votre désignation, en raison des positions prises antérieurement par vous sur certaines questions, est apparue comme un premier indice de ce commencement de modification de la politique française dont on veut en haut lieu qu'elle se limite à quelques formules et ne se traduise en aucun cas dans le domaine des faits.

C'est pourquoi on est en droit de considérer qu'on a voulu, en vous désignant, faire en quelque sorte la démonstration qu'une politique autre que celle qui a été faite par vos prédécesseurs est présentement impossible.

On a envisagé aussi, en vous désignant, l'éventualité de votre investiture et de la constitution par vous d'un Gouvernement qui, dans ce cas, devrait être l'antidote d'un nouveau front populaire dont la réaction veut, avant tout, se préserver.

M. Jean Crouzier. Absolument.

M. Jacques Duclos. Mais tous ces calculs n'arrêteront pas la marche des événements.

De grandes colères et de profonds désirs de changement s'accumulent dans la conscience des travailleurs de ce pays. Ils ont la nostalgie de l'unité d'action qui fut à l'origine du front populaire dont le souvenir est, à nouveau, sensible à de nombreux démocrates. C'est dans cette voie que le pays finira par s'engager en dépit de tous les efforts déployés par les dirigeants socialistes pour diviser les travailleurs. (*Exclamations à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

D'ailleurs, si les diviseurs sont amenés à se faire si pressants, c'est à cause de l'ampleur du courant d'unité ouvrière qui se développe dans la France entière. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Si l'on a eu recours à M. Mendès-France pour tenir ici, sur certains problèmes, un langage un peu différent de celui que nous entendions auparavant, en vue de faire avaler finalement tout un lot de vieilleries réactionnaires, c'est à cause de la volonté grandissante de changement qui s'est emparée des masses populaires qu'on a tenté d'abuser.

Mais, de tout cela, il se dégage que, dans la mesure où cette volonté de changement continuera à se manifester avec toujours plus de vigueur, dans la mesure où nous irons de l'avant dans la voie de la réalisation de l'unité ouvrière, condition du rassemblement des énergies nationales et démocratiques, nous serons capables d'imposer demain les changements profonds qu'attend la nation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Sur le plan économique et social, la déclaration d'investiture n'a pas porté la marque d'un esprit bien nouveau.

M. le président du conseil désigné a parlé du plein emploi avec beaucoup d'assurance. Il semble ne pas tenir compte du fait que le système capitaliste aboutit inexorablement au développement de ce que Karl Marx appelait l'armée de réserve des sans travail. C'est à ce sujet que, examinant les trois sources de la théorie marxiste, à savoir la philosophie allemande, l'économie politique anglaise et le socialisme français, Lénine a écrit:

« Le capital créé par le travail de l'ouvrier pèse sur l'ouvrier, ruine les petits patrons et crée une armée de chômeurs. »

Mais tout cela ne compte pas pour M. le président du conseil désigné. Pour lui, les lois économiques semblent ne pas exister.

En tout cas, monsieur le président du conseil désigné, vous parlez avec assurance et peut-être avec présomption du plein emploi, mais vous ne dites pas comment vous voulez l'obtenir et, quand vous parlez d'investissements, vous n'indiquez même pas quelle en sera l'importance.

Pour aller vers le plein emploi, en supposant qu'il puisse être obtenu, il faut réaliser l'élargissement du marché intérieur et du marché extérieur.

L'élargissement du marché intérieur exige l'augmentation du pouvoir d'achat des masses, ce qui signifie le relèvement des salaires, traitements, retraites et pensions. Or, ce n'est pas dans cette voie que vous voulez vous engager.

L'élargissemnt du marché extérieur exige le rétablissement de notre indépendance sur le plan du commerce international. Cela doit se traduire par la reprise de relations commerciales normales avec l'Union soviétique, avec les démocraties populaires d'Europe et avec la République populaire chinoise, qu'un gouvernement français digne de ce nom se devrait de reconnaître. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Le gouvernement anglais, lui, l'a fait.

Le problème qui est donc posé est celui du développement des productions de paix, dans des conditions assurant à la classe ouvrière et aux populations laborieuses des villes et des campagnes de plus grandes possibilités de consommation.

La satisfaction des besoins des masses populaires n'est nullement en contradiction avec les exigences d'un relèvement de notre économie nationale. Ce qu'il faut, au contraire, c'est accroître leur part dans le revenu national, en réduisant la part des exploiteurs capitalistes qui réalisent des profits monstrueux.

Vous avez parlé, monsieur le président du conseil désigné, d'affecter des crédits aux investissements agricoles, mais vous n'avez pas donné de précisions sur l'importance de ces crédits et vous n'avez pas dit où vous voulez les prendre. Vous n'avez rien dit non plus sur l'écart entre les prix agricoles à la production et les prix industriels, ce qui est pourtant un très important problème.

Je ne reviendrai pas sur les observations présentées par Jean Pronteau qui a posé des questions précises sur les problèmes sociaux et économiques, sur les conquêtes sociales que nous voulons sauvegarder et sur le relèvement indispensable des salaires et traitements. Les réponses faites par vous aux questions posées ne sauraient donner satisfaction aux travailleurs.

Mais ce qui ne peut être obtenu aujourd'hui le sera ultérieurement et peut-être bien plus tôt que certains ne le pensent.

Nous sommes convaincus qu'une politique répondant aux vœux et aux intérêts du pays finira par être imposée, car rien ne peut résister en définitive à la volonté du peuple.

Cette politique de large union peut, à notre avis, se résumer de la façon suivante:

Signature de la paix au Viet-Nam et conclusion d'accords économiques et culturels répondant aux intérêts des peuples du Viet-Nam, du Laos, du Cambodge et du peuple de France;

Abandon des procédés d'oppression colonialiste et modification profonde des rapports de la France avec les peuples coloniaux par la conclusion d'accords économiques et culturels sur la base de l'indépendance et de l'égalité;

Refus de ratifier les accords de Bonn et de Paris et convocation d'une conférence pour régler le problème allemand et aboutir à la signature d'un traité de paix avec une Allemagne unifiée et démocratisée tenue en dehors de toute coalition militaire;

Mise en œuvre d'une politique tendant à régler par voie de négociations toutes les questions litigieuses en vue de préparer des conditions favorables à la conclusion générale d'un pacte de paix;

Réduction massive des dépenses de guerre et retour à une économie de paix; mise en œuvre d'une politique d'équipement industriel et agricole et d'un plan de reconstruction et de construction répondant aux besoins du pays; relèvement des salaires, traitements, retraites, pensions; sauvegarde des conquêtes sociales;

Etablissement d'une fiscalité équitable qui fera payer les riches; satisfaction des revendications légitimes de la classe ouvrière et des masses laborieuses des villes et des campagnes;

Respect des libertés démocratiques et des garanties constitutionnelles; mise en liberté des patriotes emprisonnés; arrêt des poursuites; abrogation des lois antilaïques.

Ce programme simple, limité, permettant de résoudre les problèmes les plus pressants de l'heure, est cependant bien éloigné de vos déclarations, monsieur le président du conseil désigné.

De plus, vous demandez des pouvoirs exceptionnels. Vous n'en auriez pas besoin si vous vouliez gouverner dans le sens des intérêts et des aspirations des masses laborieuses du pays.

L'orientation antidémocratique de votre déclaration ministérielle et des réponses faites aujourd'hui vous a valu les félicitations des pires réactionnaires, qui ne manqueront pas d'utiliser le précédent créé par vous pour porter de nouveaux coups aux garanties constitutionnelles.

Comment ne pas voir qu'il y a, dans de telles conditions, quelque exagération à parler du ton neuf de votre déclaration. D'ailleurs, si certains avaient pu être amenés à se méprendre en écoutant votre déclaration, ils ont pu constater aujourd'hui, en entendant vos explications, que vous avez lâché beaucoup de lest, pour mériter sans doute l'approbation des pires réactionnaires.

On avait beaucoup parlé, ces jours derniers, de votre caractère. Mais, en réalité, vous avez fait preuve d'une grande facilité d'abandon de vos propres positions.

La seule nouveauté, c'est que vous voulez que vos futurs ministres prennent l'engagement de ne pas être membres du

gouvernement qui vous succédera. Cette précaution inédite semble indiquer que la confiance ne règne pas et que vous redoutez le torpillage venant de l'intérieur.

Vous croyez peut-être faire du neuf avec une telle innovation, mais vous voudrez bien reconnaître avec moi, monsieur le président du conseil désigné, que vous êtes ainsi amené tout simplement à mettre en évidence ce qu'il y a de contradictions, de crocs-en-jambe et de manœuvres inavouables dans toutes vos combinaisons ministérielles où il est trop souvent question d'autre chose que des intérêts et de l'avenir de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avez prétendu parler au nom de la jeunesse, monsieur le président du conseil désigné, mais vous ne lui avez offert rien de nouveau.

Vos références à M. Paul Reynaud respirent plutôt le vieux et l'usagé que le nouveau. (*Mouvements divers. — Rires et applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vos silences sur les mesures concrètes à prendre pour donner un foyer et du travail à la jeunesse ont peut-être souligné votre habileté politicienne, mais n'ont en rien évoqué la rude franchise des bâtisseurs et des novateurs.

Les jeunes de France ne manqueront pas de noter que vous n'avez rien dit des trafiquants de piastres qui sont libres tandis que Henri Martin est en prison. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les jeunes savent bien que ce n'est pas sur la boue de la corruption qu'on peut faire du neuf.

Croyez-le, monsieur le président du conseil désigné, ceux qui avaient pu former des espérances sur le caractère novateur de votre politique ne peuvent manquer d'être déçus.

Le pays voit à nouveau se profiler derrière vous la série des vieux politiciens de rechange qui, depuis six ans, font la ruine et le malheur de la patrie.

Les ouvriers, les démocrates savent que ces gens sont résolus à persévérer dans la voie qu'il se sont tracée et à faire plus de mal encore demain qu'ils n'en ont fait hier. Mais chacun comprend que si votre entrée en scène dans le jeu parlementaire de l'investiture a été jugée nécessaire, c'est en raison des difficultés grandissantes qu'on éprouve en haut lieu à poursuivre la politique suivie jusqu'à maintenant.

Tout cela nous fait entrevoir de rudes combats. Mais dans la mesure où l'unité d'action de la classe ouvrière se développera, servant de base au rassemblement des énergies nationales et démocratiques, la réaction sera battue et les changements nécessaires interviendront.

On pouvait lire récemment dans un organe de presse: « Le vent de 1936 ne souffle pas encore, mais c'est peut-être la brise de 1934 qui commence à se lever. »

Oui, les ouvriers pensent à 1934 et, avec de nombreux démocrates, ils pensent aussi à 1936 et vous y pensez vous aussi, messieurs de cette Assemblée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il suffit aux uns et aux autres de voir la peur que de telles évocations suscitent dans les milieux de la réaction pour constater que là est le bon chemin.

L'unité d'action de la classe ouvrière face à la réaction est en marche et rien ne l'arrêtera. L'action de la classe ouvrière et des masses laborieuses dans le pays préparera et rendra inévitables des solutions parlementaires ultérieures. Cela se passa en 1936; cela se passera demain.

C'est dans ces conditions que, soucieux de ne favoriser aucune entreprise de duperie, et soucieux de montrer clairement aux travailleurs le chemin de l'avenir, nous ne voterons pas l'investiture de M. Mendès-France.

Par contre, nous ferons tout pour que la brise qui commence à se lever souffle de plus en plus fort. Et, dans un proche avenir, le vent impétueux de l'unité de lutte de la classe ouvrière qui balaiera la réaction fera triompher une politique d'indépendance et de paix, une politique de progrès social et de sauvegarde des libertés démocratiques. Alors, l'heure sonnera pour la France d'un nouveau gouvernement qui, se souciant fort peu de ce que pourront penser les capitalistes d'Amérique et d'Angleterre, aura à cœur de traduire en actes la volonté et les aspirations de la classe ouvrière et du peuple de France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Aux termes du troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution, « le président du conseil et les ministres ne peuvent être nommés qu'après que le président du conseil ait été investi de la confiance de l'Assemblée, au scrutin public et à la majorité absolue des députés ».

A ce propos, j'ai reçu de M. Yvon Delbos la motion d'investiture suivante:

« En conformité de l'article 45, paragraphe 3, de la Constitution, l'Assemblée nationale investit M. Mendès-France de sa confiance.

La parole est à M. Senghor pour expliquer son vote sur la motion d'investiture.

M. Léopold-Sédar Senghor. Mesdames, messieurs, s'agissant d'une explication de vote, je serai bref.

Même si nous, indépendants d'outre-mer, n'étions pas d'accord sur toutes les vues que vous avez exprimées sur l'état présent de la France et de l'Union française, nous ne saurions rester insensibles à votre appel car, si je vous ai bien entendu, vous avez convié l'Assemblée à sortir la France, par delà son instabilité politique, de la stagnation qui l'abaisse sur le plan des nations.

Nous, hommes d'outre-mer, sommes particulièrement sensibles à la grandeur de la France, peut-être plus que d'autres parce que fils adoptifs, parce qu'habitants de ces pays où règne le « primat de la susceptibilité et de l'honneur ».

Nous nous sommes particulièrement réjouis d'entendre un président du conseil désigné affirmer avec force que la France ne s'enfermait pas dans les limites géographiques de la métropole. Vous avez dit, monsieur le président du conseil désigné, qu'il fallait choisir; vous avez fait plus, vous nous avez conviés à choisir et, parmi les options que vous avez retenues et proclamées, nous trouvons avec satisfaction, avec le dialogue en Afrique du Nord et la négociation internationale comme moyen de paix en Indochine, l'intégration économique des territoires d'outre-mer dans la République.

Votre méthode, je dis votre méthode, a notre accord. Nous vous demandons seulement d'en pousser la logique jusqu'au bout. Le problème institutionnel ne se pose pas seulement pour les protectorats. Ignorer qu'il se pose également pour les territoires d'outre-mer, c'est pénaliser la fidélité, comme les précédents gouvernements ont eu l'habitude de le faire, de l'Afrique noire.

Restreindre la décentralisation au profit des territoires comme cherchent à le faire, je ne dis pas les ministres, mais les fonctionnaires des ministères des finances et du budget, c'est aller contre l'esprit et la lettre de la Constitution car il faut, au contraire, élargir les attributions des assemblées locales dans le cadre de la République.

Sur le plan de l'économie, monsieur le président du conseil désigné, vous nous avez dit votre intention de développer les investissements productifs aussi bien dans les territoires d'outre-mer que dans la métropole.

Je pense qu'il faut faire plus, car il ne suffit pas de produire. Encore faut-il écouler sa production au juste prix. La garantie des prix aux producteurs, que vous avez promise aux paysans de France, ainsi que l'aide à l'exportation, nous vous demandons de les étendre aux pays d'outre-mer.

Pour employer une formule qui vous est chère, un programme ne se divise pas, encore moins une économie.

Vous le voyez, monsieur le président du conseil désigné, ce sont des suggestions que je vous fais. Ce ne sont pas des réticences, et surtout pas des restrictions mentales. Car nous sommes sans habileté tactique. Nous sommes sûrs que vous retiendrez nos suggestions.

« C'est parce que nous le pensons que le groupe des indépendants d'outre-mer vous apportera ses voix pour qu'enfin commencent le redressement et la rénovation de la nation. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Catroux.

M. Diomède Catroux. Monsieur le président du conseil désigné, les circonstances de votre investiture, les passions qu'elle a déchaînées, les manœuvres de couloirs qui en ont été le reflet médiocre m'invitent, en mon nom personnel et au nom d'un certain nombre de mes amis, à vous expliquer ce soir notre vote.

Enfin, un homme que nous avons connu dans la Résistance, dans la France libre, vient apporter, à une heure critique de l'histoire de notre pays, des mesures, un programme pour sortir d'un immobilisme où la France enlisait ses chances.

Vous nous avez dit que les points de votre programme formaient un tout cohérent et qu'il fallait les accepter ou les refuser en bloc.

Monsieur le président du conseil désigné, je ne sais pas encore quel va être le résultat du vote de l'Assemblée. Mais je dois dire qu'au cas où vous ne seriez pas suivi, dans le cœur d'un grand nombre d'entre nous vous avez fait renaître l'espoir qu'un jour, un regroupement social et national s'opérera pour faire que la France retrouve dans les instances internationales l'autorité qui lui est nécessaire pour négocier ses chances de vie, le maintien de l'Union française et également sa place dans le monde.

Vous nous avez dit également que la nécessité de ce redressement extérieur avait pour base essentielle notre redressement intérieur. Nous vous suivons sur ce point. Nous savons bien que la France, l'Union française ne seront entendues et comprises que lorsqu'elles auront cessé d'être les mendiants du monde extérieur. Il faut pouvoir parler le langage d'homme libre, et on n'est pas libre quand on se place tous les ans dans la position de demander un milliard de dollars au meilleur de ses alliés. Car, petit à petit, on perd les chances de sa survie et de son indépendance.

Monsieur le président du conseil désigné, nous avons écouté attentivement vos explications au sujet des différents points sur lesquels nous aurions pu nous séparer de vous: les crédits militaires, l'Union française.

Sur les crédits militaires, nous retenons que vous êtes en faveur d'une armée nationale, jeune, rénovée, d'une armée nationale qui permette à la France de garantir ses frontières, dans le cadre de ses alliances. Vous n'entendez pas réduire les crédits militaires par un échenillage, vous entendez simplement, par une augmentation générale du revenu national, faire en sorte que le poids des charges militaires soit plus léger pour la France. Vous entendez également que, par l'augmentation de la production si nécessaire, la fabrication de biens improductifs n'ait pas pour résultat une diminution du revenu annuel des habitants. Sur ce point aussi, nous vous suivons.

En ce qui concerne l'Union française, deux questions, vous le comprenez bien, nous tiennent particulièrement à cœur, à nous qui avons été des combattants.

La première est celle de l'Indochine. Nous connaissons trop votre patriotisme dont vous avez donné tant de preuves pendant la Résistance et comme aviateur des forces françaises libres, pour croire que demain vous pourriez engager une politique qui remette en cause le sort de l'Indochine par rapport à la France.

Nous pensons, après vous avoir écouté, que vous n'entamerez pas de négociations dans l'abandon et que vous prendrez les mesures nécessaires pour que les négociations, si elles doivent avoir lieu un jour, se déroulent dans l'honneur, sur des bases suffisantes pour que soient maintenues l'intégrité des positions morales et matérielles de notre pays et l'indépendance du Viet-Nam associé.

En ce qui concerne l'Afrique du Nord, il y a des choix difficiles à faire.

Mes amis et moi, nous pensons que la situation de la France, à la suite de la dernière guerre mondiale, a évolué. Nous estimons que l'horloge marque aujourd'hui une autre heure, que l'œuvre de civilisation que nous avons entreprise a porté ses fruits et qu'il serait injuste et contraire aux intérêts supérieurs de la France de ne pas en tirer de conséquences.

Toutefois, monsieur le président du conseil désigné, nous aurions aimé avoir, à propos du Maroc, quelques informations, car, pour nous, le problème de la Tunisie et celui du Maroc sont liés.

M. Pierre Mendès-France, *président du conseil désigné.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Diomède Catroux. Je vous en prie.

M. le président du conseil désigné. Monsieur Catroux, je comprends votre préoccupation et je conçois que vous puissiez trouver insuffisantes les déclarations que j'ai faites cet après-midi au sujet du Maroc.

J'ai dit, et il aurait été malhonnête de ma part de dire autre chose, que je ne connaissais pas suffisamment la situation au Maroc pour être en état de faire à ce sujet, dans une improvisation, au cours d'une séance de ce genre, des déclarations précises qui n'auraient pas été dignes de l'Assemblée.

Toutefois, au sujet de la Tunisie, répondant aux trois questions que m'avait posées M. de Monsabert sur ce qu'est, selon moi, la notion de la présence française, j'ai donné des indications qui vous précisaient mon état d'esprit.

Il va de soi que ces indications sont valables tout aussi bien pour le Maroc que pour la Tunisie.

M. Diomède Catroux. Monsieur le président du conseil désigné, je vous remercie de l'indication que vous voulez bien nous donner. Je pense qu'elle rassurera un certain nombre de nos collègues. (*Exclamations à droite.*)

Je veux dire, pour terminer, que mes collègues et moi-même nous vous apporterons nos votes favorables parce que nous pensons avec vous que la réforme essentielle de nos institutions doit s'accompagner d'une réforme de nos mœurs politiques et de notre esprit et celle-ci ne pourra être obtenue que si nous pouvons donner à ce pays les chances matérielles, aux travailleurs la conviction qu'ils peuvent construire leur vie, celle de leur famille dans la dignité.

Je pense, monsieur le président du conseil désigné, que le programme que vous nous avez exposé permet de faire un pas dans cette voie. Je crois, également, qu'il est temps de sortir d'un immobilisme dans lequel nous nous enlisions et je forme des vœux pour que vous soyez suivi par la majorité de cette assemblée afin que notre pays retrouve sa chance. (*Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême droite et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Depreux. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Edouard Depreux. Monsieur le président du conseil désigné, l'habileté consisterait peut-être, pour maintenir l'intérêt, à intriguer l'Assemblée sur la décision que je viens annoncer.

Je préfère, dès le début de mes explications, vous dire ma joie, ma très grande joie de vous apporter affectueusement les 105 voix du groupe socialiste. (*Applaudissements à gauche.*)

La totalité des voix du groupe socialiste, cela peut paraître surprenant. Je demande à tous les membres de cette assemblée de bien vouloir méditer sur cette leçon de choses. (*Rires et exclamations à droite.*)

Oh! Il y a eu chez nous des discussions, comme il se doit dans un grand parti libre. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Nous avons, entre nous, dans le cadre de notre démocratie intérieure, pesé longuement, comme vous nous y aviez conviés, le pour et le contre. Et je crois bien que l'organisation des partis, c'est déjà le début de l'organisation de la démocratie. (*Applaudissements à gauche.*)

Il y a un nom qui, depuis deux jours, est dans toutes les pensées, sur toutes les lèvres: celui de sir Stafford Cripps.

Sir Stafford Cripps a pu assurer, dans des conditions difficiles, en s'appuyant, d'ailleurs, sur l'admirable civisme du peuple britannique, un magnifique redressement économique. C'est peut-être parce que là-bas une véritable démocratie parlementaire, qui s'appuie d'abord sur un petit nombre de partis forts, libres et bien organisés, a pu permettre le succès de son expérience. (*Applaudissements à gauche.*)

Je voudrais réfuter une légende qui parle de « tournant socialiste », qui dit: hier, les socialistes étaient dans l'opposition; voici le retour des enfants prodigues dans la majorité.

Les socialistes n'ont jamais été dans l'opposition par caprice. Les socialistes ne rentrent pas aujourd'hui dans je ne sais quelle majorité.

Aujourd'hui comme hier, éventuellement comme demain, ils n'ont nulle envie de servir de caution à ceux qui pratiqueraient une politique qu'ils considèrent comme néfaste aux intérêts de la nation.

Aujourd'hui comme hier, ils n'ont pas le sectarisme absurde de penser que, n'étant pas la majorité absolue, ils peuvent pratiquer leur politique. Ils apportent leurs voix à un homme qui, beaucoup plus que d'autres, à la fois par ses qualités personnelles et par son programme, se rapproche de ce qui leur paraît nécessaire actuellement.

Un homme dont, comme moi, vous lisez souvent les textes, M. Berthoin, rapporteur du budget au Conseil de la République, déclarait, lorsque le précédent Gouvernement, payant en réalité le bilan du pénultième Gouvernement, venait demander à la seconde Assemblée, des délais supplémentaires pour rembourser les avances de la Banque de France:

« Par delà les déclarations et les discours, par delà les désirs et les rêves, les faits demeurent nos maîtres. Trop souvent, on a paru l'oublier. Maintenant, c'est la dure réalité qui à tous va dicter sa loi. »

Les faits, lorsqu'on les bafoue, ne tardent pas, en effet, à prendre leur revanche. Votre discours et votre bilan, monsieur le président du conseil désigné, constituent d'abord une

référence aux faits et une référence à la méthode expérimentale, dont tout le monde d'ailleurs pourra profiter, ceux qui vous apportent leur bulletin de vote, ceux qui hésitent à vous l'apporter et même vos adversaires. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à l'extrême droite.*)

Votre message a fait passer un souffle d'air pur sur l'Assemblée et, par delà l'Assemblée, sur le pays républicain tout entier. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Car vous avez réussi ce tour de force, après avoir énuméré toutes les raisons d'inquiétude — elles sont nombreuses, et vous n'avez rien dissimulé — d'en tirer cette conclusion que nous devions et que nous pouvions espérer.

Peut-être était-ce un langage inédit. Il y avait là assurément un style nouveau. « Enfin du neuf et du raisonnable », s'est écrié un grand journal populaire du matin.

Je pense, moi, qu'après vous, quoi qu'on pense et quoi qu'on fasse, on ne pourra plus parler de déclaration d'investiture sans faire référence à ce qui aura été le discours d'investiture historique de Pierre Mendès-France. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Chacun reconnaîtra que vous avez contraint l'Assemblée à se hausser, pendant certaines minutes au moins, au-dessus d'elle-même. Vous nous avez obligés les uns et les autres à des réflexions qui, je m'en excuse pour un autre collègue, dépassent peut-être l'étude des vertus comparées de l'alcool de betterave et de l'alcool de cidre (*Sourires*) aussi importante que soit d'ailleurs cette préoccupation majeure.

Mais vous nous avez dit qu'il y avait aussi la France, qu'il y avait les libertés démocratiques, qu'il y avait la paix. Vous avez fait un appel ardent à la jeunesse. Vous avez parlé en termes nobles et profondément humains des travailleurs. Vous avez employé maintes fois les expressions: classe ouvrière, niveau de vie, plein emploi, nécessité non pas de diminuer mais d'augmenter les investissements, c'est-à-dire très exactement de tourner le dos à ce qui trop longtemps a été fait avant vous. Et c'est là peut-être une des raisons majeures de notre décision d'aujourd'hui.

Il y a le programme, il y a l'homme. L'homme, on en a parlé. On a dit qu'il avait toutes les formes du courage et de la clairvoyance. Le courage militaire et le courage civique ne se donnent pas toujours rendez-vous chez les mêmes citoyens.

Vous avez écrit une des plus belles pages de l'histoire de la France libre et, maintes fois, vous avez témoigné que vous mettiez la fidélité à vos idées, à ce que vous croyez l'essentiel, au-dessus des mesquines satisfactions de ce que j'allais appeler le pouvoir, disons des apparences du pouvoir — car le Gouvernement n'est pas une fin, n'est-ce pas, c'est un moyen de réaliser ce qu'on croit essentiel. (*Applaudissements à gauche.*)

Je voudrais, comme vous, parler avec beaucoup de tact du drame indochinois, car je pense, moi aussi, à l'admirable héroïsme de ceux dont le courage persistant permet d'envisager aujourd'hui les négociations honorables que le peuple de France attend avec impatience.

N'y aurait-il eu que cela dans votre déclaration que nous aurions considéré qu'il était quelque peu imprudent de ne pas vous donner l'occasion de réaliser cette immense espérance, et je plains les hommes, les groupes qui se disent passionnément attachés à la paix avec le Viet Minh qui auront laissé passer une telle occasion en prenant une position différente de la nôtre. (*Applaudissements à gauche.*)

Il y a le trafic des piastres, bien sûr! On en a assez de cette atmosphère empoisonnée par des demi-confidences. Il faut la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Nous comptons sur vous, cela va de soi. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Edmond Barrachin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Depreux ?

M. Edouard Depreux. Volontiers.

M. Edmond Barrachin. Monsieur Depreux, vous nous donnez une information à la fois très intéressante et très importante, puisque vous nous annoncez que, pour la première fois depuis le début de la législature le groupe socialiste va voter l'investiture. (*Protestations à gauche.*)

M. Charles Lussy. Vous êtes très mal informé. Ce n'est pas la première fois.

M. Jules Moch. C'est la troisième fois.

M. Edmond Barrachin. Soit. Je vous demanderai, pour mon information personnelle, de vouloir bien me dire si aujourd'hui, votant l'investiture de M. Pierre Mendès-France, le groupe socialiste envisage de participer à son Gouvernement. (*Interruptions à gauche. — Applaudissements à droite.*)

M. Edouard Depreux. Monsieur Barrachin, je suis persuadé que votre question n'est pas indiscrète et ne recèle en rien le désir de créer une difficulté quelconque au chef du Gouvernement pour le cas où il serait investi. (*Sourires.*)

Mais je m'excuse, M. Mendès-France nous a demandé de conclure avec lui un contrat. Nous avons envisagé avec lui ce contrat et j'emploierai à cet égard la formule même que j'ai utilisée au sujet du trafic des piastres, nous avons envisagé le contrat, tout le contrat et rien que le contrat.

Nous n'avons envisagé aucun contrat avec M. Barrachin et avec ses amis et je vous dis très sincèrement... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jean Pronteau. Et la loi Depreux-Barrachin ? (*Rires à l'extrême gauche et à l'extrême droite.*)

M. Edmond Barrachin. Je n'ai pas parlé de moi.

M. Edouard Depreux. C'est extrêmement curieux: je constate que lorsque M. Barrachin se trouve légèrement en difficulté, il reçoit de ce côté-ci de l'assemblée (*l'extrême gauche*) un concours des plus efficaces. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations à l'extrême droite.*)

M. Edmond Barrachin. Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. Edouard Depreux. Si le problème de l'investiture de M. Barrachin ou de M. Pronteau s'était posé, je crois pouvoir dire que le groupe socialiste ne l'aurait pas résolu de la même manière et, pour ma part, je ne serais pas ici le porte-parole de mon groupe venant voter cette investiture. (*Applaudissements à gauche.*)

J'en reviens donc si vous le voulez bien, à M. Mendès-France, puisque c'est lui qui, jusqu'à nouvel ordre, est le président du conseil désigné et candidat à l'investiture. (*Applaudissements à gauche. — Interruptions à l'extrême droite.*)

Ce n'est pas moi qui ai posé des questions à M. Barrachin. C'est avec grand plaisir que je lui ai répondu. Maintenant j'en reviens au sujet.

En ce qui concerne la Tunisie, vous nous avez dit avec beaucoup de fermeté, monsieur le président du conseil désigné, qu'il fallait prendre immédiatement des mesures d'apaisement et, ensuite, reprendre le dialogue.

A entendre certains de nos collègues, nous avons eu l'impression qu'il ne faudrait entamer de dialogues qu'avec des interlocuteurs choisis par eux-mêmes; certains d'entre eux étaient même tellement épris de surenchère que j'avais l'impression qu'ils étaient hostiles à un monologue!

Il est évident qu'avec vous, monsieur le président du conseil désigné, il ne s'agit pas de cela. Il s'agit d'un dialogue avec les représentants valables du peuple tunisien, qui peuvent engager le peuple tunisien lui-même et, comme première étape, de cette autonomie interne dont vous avez parlé en termes excellents qui ont eu notre complet acquiescement.

Notre ami M. Gazier vous a posé des questions, essentielles à nos yeux, sur votre politique sociale. Vous connaissez notre attachement, non pas seulement sentimental mais raisonnable, à la fois aux conquêtes sociales de la libération et aux nationalisations. Nous sommes d'accord avec vous pour dire qu'aucune fraude n'est tolérable.

En réponse à nos collègues communistes, vous avez justement fait observer que les fraudes n'étaient pas unilatérales et que la plus détestable résidait dans le fait que nombre de cotisations patronales n'étaient pas rentrées, ce qui contribuait à ce qu'on appelait à tort le déficit de la sécurité sociale. (*Applaudissements à gauche.*)

Mais il est bien entendu, n'est-ce pas, qu'il ne s'agit pas de diminuer les prestations. Vous nous avez dit: peut-être des transferts; jamais des transferts qui pourraient léser la partie la plus déshéritée de la classe ouvrière. Car nous sommes ici au cœur du débat entre vous et nous. Nous savons pertinemment qu'il n'y a pas de loi sociale qui soit viable dans une économie anémiée. Je n'ai pas besoin, à vous, de recommander la lecture de Fourastier, qui indique fort justement que, si on partageait entre tous les parias de l'Inde la fortune de tous les maharadjas, on corrigerait l'inégalité sociale, mais que tant que la productivité serait insuffisante, en définitive, chacun obtiendrait une part notoirement insuffisante.

Le problème social essentiel est un problème économique, donc celui du plein emploi. Monsieur le président du conseil désigné, vous savez que la classe ouvrière de ce pays est inquiète, et à bon droit, car on lui a fait de très nombreuses promesses qui n'ont pas été tenues. On lui a toujours demandé

la patience, et cependant elle n'a pas vu venir grand'chose. Votre expérience — et nous souhaitons passionnément qu'elle puisse réussir — demandera encore un certain délai. S'il vaut mieux certes qu'il n'y ait pas un sou à dépenser pour les indemnités de chômage parce qu'il n'y aurait aucun chômeur, il y a tout de même une période intermédiaire où humainement il faut faire un effort pour la partie la plus déshéritée de la population, et nous avons bon espoir, après les réponses que vous avez faites à notre ami Gazier, que sur ce point aussi il y a accord entre nous.

Un contrat, bien sûr, entre vous et nous. On m'a posé tout à l'heure une autre question à ce seul sujet. Pour le moment, je réponds à votre loyauté par une loyauté égale: Il est bien certain qu'il n'y a aucun contrat entre nous et une majorité dont nous ignorons les contours et le comportement.

Le problème d'aujourd'hui est un problème d'investiture qui est résolu dans les termes où vous l'avez demandé et nous sommes enthousiastes en vous répondant favorablement.

Il va sans dire que seules des conversations ultérieures pourraient éventuellement définir ce que M. Barrachin appelait tout à l'heure, par exemple, une participation. (*Mouvements divers.*)

On a beaucoup essayé dans la presse de vous définir. On a dit: il n'est ni de droite ni de gauche; il n'est pas socialiste; d'autres ont dit: il est socialisant.

Je ne sais pas si vous accepterez cet adjectif, mais j'ai l'impression que vous êtes avant tout un jacobin, passionnément attaché à l'Etat républicain et que, avec une énergie farouche, vous nous démontrerez qu'on peut gouverner dans le cadre de la démocratie. Autorité et démocratie, loin d'être inconciliables, se complètent harmonieusement, car nous savons, comme l'a dit M. Gazier, que le pire danger pour la démocratie, elle le recèle en elle-même. Si elle donnait l'impression de la timidité, de la pusillanimité et de la faiblesse, alors elle serait très vite acculée au choix entre une prétendue autorité césarienne et une prétendue autorité bolchevique. (*Applaudissements à gauche.*)

Au reste, en entendant M. Duclos parler tout à l'heure du 6 février 1934, je mourais d'envie de demander la désignation d'une commission d'enquête sur l'emploi du temps des uns et des autres en cette journée historique. On s'apercevrait alors que césarisme et bolchevisme ne sont pas toujours, en toutes circonstances de temps et de lieu, des adversaires irréconciliables. (*Applaudissements à gauche.*)

Mais, pour préserver le peuple français de ces tentations, nous vous demandons, en effet, de gouverner avec énergie dans la direction que vous avez indiquée ici et nous espérons que, bientôt, vous pourrez représenter la France républicaine à cette conférence des Bermudes où vous direz tout à la fois notre attachement passionné à la sécurité collective, notre joie que, par l'organisation de la sécurité collective, une agression n'ait pas été payante, notre fidélité à toutes les alliances et notre désir non moins passionné d'engager des conversations internationales pour la paix par le désarmement général contrôlé et simultané. (*Applaudissements à gauche.*)

Une voix à droite. Ce n'est qu'une formule.

M. Edouard Depreux. Oui, c'est une formule que nous voudrions bien voir devenir une réalité dans l'intérêt évident de la France, de tous les peuples libres et du monde et nous n'ignorons aucune des difficultés qu'elle implique. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si, comme nous l'espérons, monsieur le président du conseil désigné, vous obtenez l'investiture, vous partirez pour une grande et noble aventure. (*Exclamations à droite.*)

M. Jean Legendre. C'est bien le mot.

M. Edouard Depreux. Je regrette beaucoup, monsieur Legendre, mais ce mot n'a nullement, dans mon esprit, un sens péjoratif.

M. Mendès-France a mesuré les risques de l'entreprise et c'est avec courage qu'il les assume. Nous lui demandons de s'appuyer non pas seulement, comme c'est classique, sur la confiance des groupes parlementaires, mais encore sur la confiance des travailleurs et de toutes les forces vives de la nation sans lesquelles on ne peut rien entreprendre de grand ni de durable.

Notre vœu le plus cher, monsieur le président du conseil désigné, est que vous puissiez réussir. La nation, la République et la paix attendent avec une grande confiance le résultat de votre expérience. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Benouville.

M. Pierre de Benouville. Monsieur le président du conseil désigné, je comprends que votre position soit bien difficile lorsqu'il s'agit du grave et dramatique problème de l'Indochine et que, candidat au pouvoir, vous ne puissiez pas dire à cette tribune comment vous traiteriez ce problème à la conférence des Bermudes.

Cependant je tiens à dire, en mon nom et au nom d'un certain nombre de mes amis que, hélas, vous avez, le 22 novembre 1950, à cette même tribune, exprimé, sur ce dramatique problème, une opinion. Plus encore, vous avez, ici même, esquissé, tracé un programme extrêmement complet, un programme sur lequel vous n'êtes jamais revenu et qui mentionne d'abord le nom de celui avec lequel vous pensiez qu'il fallait négocier — il s'agit d'Ho Chi Minh. Vous avez alors déclaré que l'évacuation de l'Indochine par les armées de la France et de son Union — je dis l'évacuation — devra s'accomplir dans la paix! Vous avez aussi affirmé — c'était en 1950 — que vous étiez convaincu qu'on ne pourrait pas réaliser au Viet-Nam une armée autochtone de 150.000 hommes: elle existe aujourd'hui. Vous demandiez avec quel matériel on allait continuer la guerre, alors qu'on se bat évidemment avec le matériel que nous avons reçu de nos alliés.

Monsieur le président du conseil désigné, je n'ai pas besoin de vous dire, comme tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune l'ont fait, les sentiments que j'ai pour le compagnon que vous êtes de la France libre et de la Résistance. Nous n'allons pas échanger des fleurs et des politesses, l'heure est trop grave.

Je dois constater que, aussi bien dans votre déclaration d'investiture que dans les explications que vous avez aujourd'hui apportées à l'Assemblée nationale, vous n'avez pas reparlé de ce discours-programme de novembre 1950. Or, il hante la conscience — je le dis sans détour — d'un certain nombre d'entre nous.

Nous croyons, monsieur le président du conseil désigné, que voter l'investiture à un homme qui, passionnément attaché à sa vérité, a prêché ici la négociation à tout prix et déclaré qu'il fallait la conclure le plus vite possible, c'est, en ce qui concerne nos camarades communs d'Indochine, ceux qui dans la bataille sont seuls face à la nuit, les mettre dans une situation que nous ne pouvons pas tolérer. (*Très bien! très bien à droite.*)

Vous irez demain aux Bermudes. Vous traiterez immédiatement le problème de l'Indochine. Or, pour arriver à faire accepter à nos alliés la solution que vous préconisez et qui, à mon avis, est inacceptable pour la France, vous serez entraîné, dès le moment où vous demanderez que nous soyons relayés sur la terre d'Indochine, à céder sur un autre point au sujet duquel cependant vous vous êtes efforcé de nous donner certains apaisements, je parle de la Communauté européenne de défense. (*Applaudissements à droite.*)

Alors, en votant pour vous dont nous avons toujours souhaité la place dans un gouvernement d'union nationale formé sous le signe du compagnonnage de la guerre et de la résistance, nous aurons en même temps voté pour la Communauté européenne de défense qu'un certain nombre d'hommes ici, dont je suis, réprouvent du plus profond de leur âme et, en même temps, nous aurons accepté que la France négocie et abdique sur le champ de bataille où elle porte les armes de la liberté. (*Mouvements divers.*)

Il est possible que, dans le futur, la France ait à envisager des problèmes diplomatiques qu'il ne faut en tout cas pas traiter à cette tribune ni au sein de cette Assemblée. Seuls, monsieur le président du conseil désigné, ont pu négocier les victorieux, ceux qui n'avaient pas fait de leur nom un programme de négociations. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême droite.*)

Ce n'est pas sans regret que je prononce ces paroles. Mais j'ai tenu, au moment où nous allons voter, à venir vous les dire au nom d'un certain nombre de nos camarades qui ne font pas seulement partie de mon groupe, mais également de quelques autres groupes de cette Assemblée et qui sont vos compagnons comme ils ont été les miens dans l'aventure que nous avons vécue lorsque nous avons, ensemble, plongé dans la nuit en 1940 — une nuit pareille à celle où vivent les soldats d'Indochine.

Aujourd'hui, il n'est pas pensable que la France qui, vis-à-vis même de ses alliés et en particulier de son alliée d'outre-Atlantique, conserve une dignité éminente en raison justement de l'effort de guerre qu'elle a héroïquement soutenu toute seule et sans l'ombre d'un intérêt particulier dans le Sud-Est asiatique, il n'est pas pensable, dis-je, que notre patrie puisse proclamer qu'elle serait prête à abandonner l'Indochine.

Je suis désolé, monsieur le président du conseil désigné, qu'au cours des années qui nous séparent de votre déclaration sur l'Indochine, vous n'ayez pas trouvé l'occasion de revenir à cette tribune sur les propos que vous aviez alors tenus. Mais je ne peux que le constater.

J'ai trop de considération pour votre personne pour ne pas croire que vous pensez avec moi que les paroles d'un honnête homme sont des états de conscience. Je n'ignore pas vos raisons. Mais en aucune manière je ne peux les partager et je dois dire clairement que voter pour vous serait en même temps voter pour cette négociation que je réprouve (*Interruptions à gauche*) et en définitive pour la Communauté européenne de défense dont je ne veux à aucun prix, car j'estime qu'elle marquerait le terme de notre indépendance.

Aujourd'hui encore, lorsque M. Depreux a prononcé l'exclusive contre nous, en nous confondant avec les moscoutaires, il a montré quel chemin restait à parcourir avant que nous parvenions à un accord. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil désigné.

M. le président du conseil désigné. Monsieur le président, je demande la permission de répondre d'un mot à ce que vient de dire, avec une émotion que j'ai sentie sincère, M. de Benouville.

Précisément parce qu'il a donné à son intervention un tour personnel, je n'ai pas le droit de ne pas lui répondre.

Monsieur de Benouville, ce n'est pas moi qui ai demandé à être ici aujourd'hui. Chacun sait que je ne le souhaitais pas. Lorsque j'ai accepté la lourde mission dont m'a chargé M. le président de la République, je me suis posé, en effet, la question que vous venez d'évoquer à cette tribune.

J'ai pensé à ceux que vous avez appelés nos camarades, qui se battent là-bas, en Indochine, dans des conditions d'autant plus cruelles qu'ils sont à 12.000 kilomètres de la mère patrie et qu'ils peuvent se demander, par moments, ce que nous pensons ici de leur combat.

J'ai dit, à de multiples reprises, et vous savez bien que ce n'était pas sans sincérité, dans quel sentiment j'évoquais ces combattants. Mais une chose est de nous sentir de cœur à côté d'hommes qui se battent sous le drapeau français, et autre chose est de se préoccuper de mettre fin à leur combat et de réaliser cette paix pour laquelle ils luttent tous les jours. (*Applaudissements à gauche.*)

Ces hommes, on l'a dit, sont des héros, mais ils ne souhaitent pas, bien entendu, que la guerre dure indéfiniment et c'est pour eux que nous devons essayer de rétablir la paix là-bas. C'est aussi pour notre pays, qui a besoin sur son sol de tous ses fils, pour forger sa défense et pour organiser sa sécurité.

Aussi, éprouvant profondément ce sentiment, que j'ai exprimé tout à l'heure à la tribune, suis-je sûr que, si ce soir l'Assemblée nationale m'accordait l'investiture que je demande, comme je l'ai dit, sans joie mais en toute sérénité, si l'Assemblée me faisait cette haute confiance, je saurais, dans les négociations et dans les responsabilités qui seraient alors les miennes, être — je crois pouvoir le dire — le meilleur porte-parole, le meilleur représentant de nos soldats d'Indochine.

C'est en leur nom, monsieur de Benouville, que j'essaierai de réaliser la paix en Indochine, lorsque, aux Bermudes, j'aurai à en entretenir nos alliés. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Benouville.

M. Pierre de Benouville. Monsieur le président du conseil désigné, qui oserait ici douter de la sincérité et de l'excellence de vos intentions en cette matière ? (*Exclamations à gauche.*)

Nous sommes tous, bien entendu, attachés avant tout à la paix. Nous sommes un certain nombre à bien connaître le prix de la guerre.

Je regrette cependant de dire et de répéter, avant de quitter cette tribune, que le programme que vous avez esquissé le 22 novembre 1950 ici même (*Exclamations à gauche*) prévoit la négociation, le retrait de nos troupes et, ce qui à mon avis est une utopie dans l'état actuel des forces du monde : la neutralisation de l'Indochine.

Nous ne sommes pas en Indochine uniquement parce que nous y servons l'honneur de nos couleurs, nous n'y sommes pas parce que nous y servons des intérêts, nous y luttons parce que nous sommes les soldats qui gardent le bastion avancé de la civilisation qu'en aucun cas ils ne peuvent abandonner. (*Applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Vallon.

M. Louis Vallon. Mesdames, messieurs, la diversité des opinions entraîne la diversité des interventions.

Certains de mes amis m'ont demandé de venir dire à M. le président du conseil désigné pourquoi ils vont s'abstenir dans le vote de tout à l'heure, alors qu'ils ont pour sa personne l'estime que tout le monde a manifestée à juste titre, et aussi malgré les liens anciens et profonds qui nous unissent à lui.

Nous avons écouté avec soin sa déclaration d'investiture et ses réponses et je pense que les arbres — comme disait Jaurès — ne nous ont pas caché la forêt.

Nous avons apprécié et hautement, monsieur le président du conseil désigné, certains de vos propos. Vous avez manifesté avec discrétion certes, et c'était désirable, votre intention délibérée de délivrer la politique extérieure française de la tutelle qui s'exerce trop visiblement sur elle actuellement.

Je crois personnellement, comme vous, que le prétendu besoin de dollars, qu'on dit être à l'origine de la politique de subordination des intérêts français à une stratégie étrangère, en est en fait la conséquence.

Depuis plusieurs années, l'équilibre de la balance des payements en dollars aurait pu être redressé par des gouvernements plus soucieux de l'intérêt général français que ceux qui se sont succédé au pouvoir, s'ils avaient cherché à faire un effort au lieu de céder à la facilité.

Je suis sûr que votre intention est de sortir du cadre de la petite Europe et ainsi de bloquer les engrenages qui risqueraient de broyer l'autonomie et l'intégrité de l'armée française. Votre tentative, qu'elle aboutisse ou non à la formation du gouvernement, aura ouvert les yeux du pays sur sa situation réelle dans le monde.

L'amorce d'une nouvelle majorité parlementaire constituera sans doute également un pas en avant vers un regroupement social et national dont la base devra être établie dans le peuple pour le salut de la nation.

M. Jules Moch. Vous ne le facilitez pas.

M. Louis Vallon. La crise du régime d'assemblée est ouverte.

M. René Schmitt. C'est pourquoi vous vous abstenez.

M. Louis Vallon. Vous n'avez pas cru opportun certes de le rappeler avec précision et de proposer un remède durable au mal constitutionnel français, car le drame français n'est ni financier, ni économique ou du moins il ne l'est qu'en apparence : il est social, constitutionnel et politique.

Il n'y a pas de recettes techniques qui puissent susciter le réveil du peuple. Il faut attendre que celui-ci se manifeste, et vos avertissements aideront certainement à faciliter ce réveil.

Nous sommes, certes, et je le reconnais avec vous, plongés dans un océan de mensonges. Bismarck, le vieux Bismarck fit un jour, vers la fin de sa vie, cet aveu : « On ne ment jamais autant qu'après la chasse, avant les élections et pendant les guerres ». La guerre d'Indochine n'aura pas fait mentir Bismarck.

Le monde vit une crise générale, et dans les époques de crise, les positions fausses ou feintes sont fréquentes. Des masses d'hommes affectent de s'attacher à des doctrines, à des opinions qui emplissent le vide laissé par les convictions authentiques. Il en est à peu près ainsi sur tous les bancs de cette Assemblée. C'est à la France de nous aider à retrouver notre vérité.

Pour former votre Gouvernement, si vous y arrivez, vous aurez à puiser dans les rangs des 156 personnes qui se sont prises pour des ministres depuis 1946. Toutefois, si la France peut se passer de dollars, il est certain qu'elle ne peut pas se passer de gouvernement. Mais en a-t-elle eu un seul depuis 1946, un vrai gouvernement, un gouvernement sérieux qui appuie son action sur la confiance du peuple ?

A notre avis, seul un referendum permettrait de trancher les questions importantes et d'associer à l'action gouvernementale l'opinion publique. Il augmenterait l'autorité des dirigeants et dégagerait la politique des basses combinaisons parlementaires pour rallier ou écarter le verdict de l'Assemblée.

Si l'on veut un gouvernement libre, vis-à-vis des intérêts particuliers comme vis-à-vis de l'étranger, il faut faire l'effort de rénover le régime d'Assemblée. Il faut assurer la séparation

des pouvoirs, et je crains que vous-même ne vous aperceviez bientôt qu'elle n'est pas assurée du tout.

Quelqu'un d'important dans la République, m'a-t-on dit, vous aurait donné le conseil, au moment où vous entriez en piste: « Laissez donc cela aux professionnels ».

Je crains, en effet, que les professionnels ne vous attendent, ne vous guettent, et ne souhaitent pas profondément aider votre gouvernement à assurer le salut du pays.

Nous, nous vous réservions un sort meilleur. Nous savons bien qu'un jour tous les hommes qui veulent vraiment la rénovation, la profonde rénovation du pays, le mieux-être social et une meilleure organisation des pouvoirs, se rejoindront.

J'espère que, d'ici là, les autres n'auront pas tout démoli.

D'ailleurs, j'ai confiance car, comme le disait il y a quelques jours un grand Français que vous connaissez: « Quoi qu'ils fassent, la France nous enterrera tous ». (*Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Conformément au troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution, je mets aux voix, par scrutin, la motion d'investiture.

Je rappelle que la majorité constitutionnelle est de 314 voix.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

Conformément à l'article 82 du règlement, le pointage est de droit.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures cinquante minutes, est reprise le vendredi 5 juin, à zéro heure quinze minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la motion d'investiture:

Nombre des votants	420
Majorité constitutionnelle	314
Pour	301
Contre	119

La majorité constitutionnelle n'étant pas atteinte, l'investiture n'est pas accordée.

Avis en sera donné à M. le président de la République.

(*M. Pierre Mendès-France quitte la salle des séances. — A gauche et sur plusieurs bancs au centre et à l'extrême droite, les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. le président. Etant donné les circonstances, l'Assemblée voudra sans doute laisser à son président le soin de la convoquer. (*Assentiment.*)

— 3 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires étrangères demande à donner son avis sur:

1° Le rapport supplémentaire n° 5932 sur la proposition de loi n° 1454 de MM. Kœnig, Schneiter et Savary, tendant au reclassement des anciens agents des services des affaires allemandes et autrichiennes dans les administrations ou les services extérieurs de l'Etat, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'intérieur;

2° La proposition de loi n° 5629 de M. Deliaune et plusieurs de ses collègues, tendant à l'intégration dans la fonction publique de certains agents de la mission diplomatique française en Sarre, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'intérieur;

3° La proposition de loi n° 5310 de M. Alfred Coste-Floret tendant à l'intégration dans la fonction publique de certains agents de la mission diplomatique française en Sarre, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'intérieur.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ces renvois pour avis. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Joseph Denais une proposition de loi tendant à régler la situation des Français propriétaires de valeurs étrangères.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 6280, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le présirent. J'ai reçu de M. Laborbe un rapport supplémentaire, fait au nom de la commission des boissons, sur la proposition de loi de MM. Laborbe, Viatte et Sourbet, tendant à modifier la législation relative à la protection des appellations d'origine (n°s 2997-4796).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 6279 et distribué.

J'ai reçu de M. Thibault un rapport, fait au nom de la commission des boissons, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à créer un comité national interprofessionnel d'exportation des vins de consommation courante et des vins délimités de qualité supérieure (n° 5513).

Le rapport sera imprimé sous le n° 6281 et distribué.

La séance est levée.

(*La séance est levée à zéro heure vingt minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

LE 4 JUIN 1953

(Application des articles 91 et 97 du règlement.)

« Art. 91. — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

QUESTION ORALE

BUDGET

7964. — 4 juin 1953. — **M. Jean Cayeux** expose à **M. le ministre du budget** que dans l'instruction de la direction générale des impôts (enregistrement), n° 6266, relative à l'article 81 de la loi n° 53-80 du 7 février 1953 qui a étendu à certaines catégories de locaux le champ d'application du prélèvement sur les loyers institué par les articles 11 et 12 de l'ordonnance n° 45-1121 du 28 juin 1945 modifiée par celle n° 45-2532 du 26 octobre 1945, l'enregistrement considère qu'en ce qui concerne les magasins et locaux loués à usage commercial ou artisanal situés dans les immeubles dont la moitié au moins de la superficie totale est à usage d'habitation, professionnel ou administratif, l' « extension du champ d'application du prélèvement prenant effet, aux termes mêmes du premier alinéa de l'article 81 de la loi précitée du 7 février 1953, du 1er janvier 1953, le prélèvement exigible en vertu de cette disposition doit être perçu, pour la première fois, au titre de l'année 1953, sur les loyers courus du 1er janvier au 31 décembre 1952 ». Il observe qu'une telle interprétation est contraire au principe, maintes fois consacré par la jurisprudence, de la non-rétroactivité des lois auquel il ne peut être dérogé que par une disposition expresse non équivoque; que tel n'est pas le cas de l'alinéa 1er de l'article 81 précité qui se borne à disposer que « le prélèvement sur les loyers institué par les articles 11 et 12 de l'ordonnance n° 45-1121 du 28 juin 1945 est étendu, à compter du 1er janvier 1953, aux magasins et locaux loués

à usage commercial ou artisanal situés dans les immeubles dont la moitié au moins de la superficie totale est à usage d'habitation, professionnel ou administratif... »; qu'une telle disposition n'implique, en effet, nullement que le prélèvement s'applique aux loyers courus antérieurement au 1er janvier 1953 et qu'il importe peu à cet égard que le prélèvement soit recouvré suivant les mêmes modalités que le droit de bail, afférent aux locations verbales de l'espèce; qu'en effet, si le droit de bail n'est exigible, sur déclaration, que dans les trois premiers mois de l'année suivante, il n'en reste pas moins que, suivant ce qui a été décidé à diverses reprises, le tarif applicable est celui en vigueur non pas au 1er janvier de l'année du payement de l'impôt, mais bien au tarif en vigueur au 1er janvier de l'année précédente (cf. réponse du ministre des finances, *J. O.* du 28 avril 1949, débats A. N., p. 2521; *J. O.* du 10 mars 1949, débats A. N., p. 1170); qu'aussi bien, dans la situation inverse à celle de l'article 81 de la loi du 7 février 1953, lorsque l'article 9 de la loi n° 15-574 du 28 mars 1947 prorogeant, modifiant et complétant la législation regissant les rapports des bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel, a disposé que « le prélèvement institué par l'ordonnance n° 45-1421 du 28 juin 1945 n'est pas applicable aux loyers des immeubles endommagés par faits de guerre », l'administration de l'enregistrement a-t-elle souligné, dans son instruction n° 5003, qu' « aucun effet rétroactif n'ayant été expressément conféré à cette disposition, l'exonération qu'elle prononce ne devrait, en principe, être applicable qu'au prélèvement dont le fait générateur est postérieur à son entrée en vigueur, c'est-à-dire à celui afférent aux loyers courus depuis cette date », et que c'est seulement par mesure de tempérament, eu égard notamment à la situation particulièrement digne d'intérêt des propriétaires sinistrés, que le ministre a décidé qu'il convenait de lui attribuer un caractère interprétatif; que si, usant du droit que lui reconnaît la jurisprudence, l'administration est fondée à tempérer l'application des textes qui lui paraissent contraires à l'équité, il ne lui appartient pas, en tout cas, de se substituer au législateur pour percevoir rétroactivement un impôt qui n'était pas institué pour la période considérée; que l'administration de l'enregistrement l'a elle-même reconnu pour l'application de l'article 81 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 qui a rétabli le prélèvement sur les loyers de certains logements sinistrés; qu'à l'époque elle a indiqué, en effet, dans son instruction n° 5002, qu' « à défaut de disposition contraire formellement exprimée, le nouveau texte ne peut recevoir effet qu'à compter de sa mise en vigueur. Par suite, en ce qui concerne les immeubles remplissant, au moment de sa promulgation, les conditions qui sont désormais requises pour motiver l'application du prélèvement, celui-ci ne devra être exigé que sur les loyers courus depuis cette promulgation » (rapp. pour l'application de l'article 74 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951, en ce qui concerne le prélèvement sur les loyers des personnes économiquement faibles, l'instruction administrative n° 5724, et pour l'application de l'article 35 de la loi n° 52-5 du 3 janvier 1952 exonérant du prélèvement les locations consenties par l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, l'instruction administrative n° 5931); que, dans cette situation, on n'aperçoit pas les motifs d'un tel revirement de la doctrine administrative qui paraît injustifié; qu'enfin, il n'est pas inutile de souligner que l'alinéa 1er, *in fine*, de l'article 81 précité prévoyant que « sauf convention contraire, le prélèvement effectué en vertu de la présente disposition est supporté, par moitié, par le propriétaire et le locataire », l'application rétroactive du texte, au delà du 1er janvier 1953, date fixée par le législateur, est radicalement impossible dans les rapports entre parties puisqu'en 1952 il ne pouvait être question de stipuler contractuellement la prise en charge, soit par le bailleur, soit par le locataire d'un local commercial, de la totalité du prélèvement ou d'une fraction supérieure ou inférieure à la moitié. Il lui demande pour quels motifs l'administration a cru devoir adopter, pour l'application de la loi nouvelle, une position contraire à celle qu'elle avait prise en ce qui concerne des situations analogues, et les mesures envisagées pour revenir à une plus équitable application des textes.

QUESTIONS ÉCRITES

AGRICULTURE

7965. — 4 juin 1953. — **M. Delachenal** demande à **M. le ministre de l'agriculture** si des plants de vigne prohibés doivent être arrachés par leur propriétaire, même s'ils sont uniquement destinés à leurs besoins personnels, à l'exclusion de toute vente.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

7966. — 4 juin 1953. — **M. Le Coutalier** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** quelles sont les raisons qui s'opposent à la titularisation des agents de maîtrise du cadre auxiliaire des services extérieurs de son ministère. Certains d'entre eux, touchés par la limite d'âge, ont dû cesser leurs fonctions sans le bénéfice d'une retraite de l'Etat. Il en sera de même pour un bon nombre de ces agents arrivant, actuellement, en fin de carrière. De plus, les intéressés sont écartés des avantages du décret n° 51-1115 du 12 décembre 1951, instituant un régime de retraite complémentaire des assurances sociales, en raison de l'infériorité, jusqu'en 1948, de leurs salaires par rapport à ceux fixés audit décret et basés sur l'indice 225. Ils perdent ainsi la quasi totalité de leurs nombreuses années passées au service de l'Etat. Il serait donc équitable que l'affiliation de ces agents à la loi du 20 septembre 1948 (retraite des fonctionnaires) intervienne rapidement afin qu'ils soient traités à égalité avec les agents de maîtrise des administrations centrales des divers ministères, tous bénéficiaires de la titularisation.

BUDGET

7967. — 4 juin 1953. — **M. Gaborit** demande à **M. le ministre du budget** si les pouvoirs formés devant le conseil d'Etat au titre des lois validées des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941, 7 octobre 1942 et 16 mai 1946 (remembrements urbains) sont exonérés du droit de timbre et éventuellement de celui d'enregistrement des décisions intervenues.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

7968. — 4 juin 1953. — **M. André Liautey** expose à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées:** 1° qu'aux termes des dispositions combinées des décrets n°s 49-742 du 7 juin 1949, 49-1618 du 28 décembre 1949 et 51-888 du 9 juillet 1951, la gratuité du logement pour nécessité absolue de service est accordée aux militaires de tous grades de la gendarmerie nationale en activité de service; 2° qu'en application des décrets n°s 49-1617 du 28 décembre 1949 et 53-328 du 9 avril 1953, les indemnités dites « de charges militaires ont été instituées pour compenser la fréquence des mutations, risque, habillement, etc... » (référence: réponse à une question écrite n° 3905, *J. O.* du 20 juin 1952) à l'exclusion des dépenses de logement. Il demande: *a*) si la direction de la gendarmerie fait une interprétation exacte des décrets n°s 49-1617 et 53-328 en considérant les indemnités de charges militaires comme indemnité de loyer; *b*) si des mesures sont envisagées pour mettre prochainement en application les dispositions combinées des décrets susvisés et faire bénéficier l'ensemble du personnel de la gendarmerie du logement gratuit conformément au décret n° 51-888 du 9 juillet 1951.

7969. — 4 juin 1953. — **M. Saint-Cyr** expose à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** que la loi du 5 avril 1946 a dégagé des cadres des milliers d'officiers de carrière et qu'à part six cents officiers environ placés en non-activité et quelques-uns ayant pu reprendre leurs places, tous les autres, mis en position de retraite, restent écartés de l'armée active. En particulier dans l'armée de l'air, le décret n° 53-141 du 23 février 1953 (*Journal officiel* du 24 février 1953, page 1843), sur l'aménagement des effectifs de l'armée de l'air, prévoit la possibilité de changement d'armes pour des officiers des grades de sous-lieutenant à commandant des armées de terre et de la marine, dans les cadres actifs de l'armée de l'air. Il lui demande s'il ne serait pas possible, au moment où la pénurie de cadres se fait sentir, dans ces deux armes, de faire appel en premier lieu à des officiers de carrière de l'armée de l'air, actuellement retraités, en exécution de la loi du 5 avril 1946, ces officiers ayant un âge inférieur de plusieurs années à ceux de même cadre de l'armée active. Cette mesure permettrait la réintégration d'officiers de valeur, anciens combattants et anciens élèves des écoles militaires de l'aéronautique. Elle aurait comme résultat: ou de permettre leur affectation au corps expéditionnaire de l'Indochine; ou de permettre le remplacement d'officiers plus jeunes actuellement employés dans la métropole et qui pourraient être dirigés sur les théâtres d'opérations.

7970. — 4 juin 1953. — **M. Draveny** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la guerre** les faits suivants: deux artificiers brevetés du centre du matériel de Nice, le premier ayant un poumon asséché, devant suivre un traitement long et continu; le second, père de trois enfants à charge, ont été mutés depuis le 1er avril 1953 de l'établissement du matériel de Nice à celui de Miramas, en qualité d'artificiers, groupe IV (artificiers non brevetés). A leur arrivée à Miramas, ils apprirent que l'établissement n'avait besoin que de manœuvres et que le directeur lui-même ne comprenait pas la raison pour laquelle on lui avait envoyé (sans lui en rendre compte) deux artificiers. Or, ces deux ouvriers ayant des notes excellentes, il apparaît que l'on fait bon marché du personnel sans se rendre compte que leur mutation pour raisons de services entraîne à des dépenses d'indemnités (transport, frais d'hôtel et indemnité de mutation) qu'on aurait pu éviter étant donné que Miramas aurait pu facilement embaucher des manœuvres sur place. Le second des intéressés en particulier ne trouve pas de logement pour sa famille et se demande avec une certaine anxiété ce que va devenir sa situation familiale. Enfin, aussitôt que ces deux ouvriers eurent quitté Nice, on fit appel à deux autres artificiers pour les remplacer. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour éviter, à l'avenir, le renouvellement de faits semblables et s'il compte donner des instructions formelles pour faire réintégrer, le plus tôt possible, ces deux ouvriers à leur ancienne résidence de Nice.

EDUCATION NATIONALE

7971. — 4 juin 1953. — **Mme Degrond** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** s'il est normal que dans un lycée de jeunes filles de la région parisienne, on ait exigé, par trois fois, dans des éditions différentes, l'achat de l'ouvrage *Les Aventures de Télémaque*, de Fénelon, ce qui grève le budget des familles des élèves.

7972. — 4 juin 1953. — **M. Doixenne** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que la situation défavorisée des agents de lycées, lycées franco-musulmans, collèges modernes, collèges techniques et écoles normales, en Algérie, par suite de la non-application du décret n° 51-806 du 7 juillet 1951 (*Journal officiel* du 11 juillet 1951), ce qui entraîne pour les agents intéressés une rémunération au taux des anciennes catégories, et demande quelles dispositions sont envisagées pour faire appliquer dans un bref délai un texte publié il y a deux ans.

ETATS ASSOCIES

7973. — 4 juin 1953. — **M. Dronne** attire l'attention de **M. le ministre des relations avec les Etats associés** sur le problème de l'équivalence du baccalauréat et des diplômes délivrés par l'université de Hanoï-Saïgon. Jusqu'ici, ces diplômes avaient en tous points la même valeur que les diplômes délivrés en France. Une circulaire du ministère de l'éducation nationale en date du 19 mars 1952 a modifié ces équivalences. Elle reconnaît l'équivalence de plein droit du baccalauréat vietnamien et du baccalauréat français; par contre, elle n'accorde pas l'équivalence de la première partie du baccalauréat vietnamien à la première partie du baccalauréat français; surtout, elle supprime toute équivalence des diplômes de l'université d'Hanoï avec les diplômes français et elle dispose que les équivalences sont à accorder dans les mêmes conditions qu'aux titulaires de diplômes obtenus hors des facultés françaises. Ces nouvelles dispositions sont intervenues alors que rien n'était changé en fait à l'organisation, aux programmes et au personnel enseignant. Elles ont été prises unilatéralement, par un ministère français, au mépris des accords conclus avec les Etats associés, notamment de la convention culturelle franco-vietnamienne du 30 décembre 1949. Elles assimilent les diplômes délivrés dans les Etats associés d'Indochine aux diplômes étrangers. Elles sont de nature à gêner beaucoup d'étudiants qui désirent poursuivre leurs études ou exercer leurs activités en France. Elles constituent un véritable acte de sabotage de l'Union française. Elles ont provoqué une profonde émotion dans les milieux universitaires indochinois et parmi la jeunesse vietnamienne et ont suscité des protestations officielles. Il lui demande s'il compte tout mettre en œuvre pour faire rapporter cette circulaire malencontreuse et pour faire respecter, dans leur lettre et dans leur esprit, les accords culturels conclus entre la France et les Etats associés d'Indochine.

FINANCES

7974. — 4 juin 1953. — **M. Chaban-Delmas** demande à **M. le ministre des finances** si la loi du 7 février 1953, imposant à la taxe proportionnelle le retrait par les associés des sommes versées par eux en sus de leur part de capital, s'applique aux sociétés anonymes coopératives d'achats à capital et personnel variables, dont les comptes courants sont alimentés exclusivement par des intérêts, des ristournes sur les frais de gestion. Il ne s'agit donc pas de versements d'argent au sens propre du mot, ne pouvant pas, de ce fait, être considérés comme des sommes versées en sus du capital.

7975. — 4 juin 1953. — **M. Schmittlein** expose à **M. le ministre des finances** le cas d'une personne, veuve d'un ancien combattant victime des Allemands, dont le fils a été déporté à Auschwitz et n'est pas revenu, et qui exerce actuellement, à titre bénévole, les fonctions de secrétaire d'une importante association d'écrivains. Il lui demande: 1° si le fait que les fonctions très lourdes exercées par cette personne ne sont pas rétribuées lui interdit de bénéficier des dégrèvements consentis par la loi pour les frais professionnels; 2° en particulier, si les frais réels de secrétariat de cette personne ne peuvent entrer en ligne de compte pour le calcul des impôts dans la déclaration des revenus ou s'il est nécessaire que la société dont elle est secrétaire lui consente un traitement de principe; 3° si le maintien dans son appartement de cette veuve de guerre, mère de résistant, exerçant ces fonctions de secrétaire d'association d'écrivains, est subordonné au payement de la taxe sur les locaux insuffisamment occupés, l'appartement en question se composant de quatre pièces n'excédant pas 40 mètres carrés.

FRANCE D'OUTRE-MER

7976. — 4 juin 1953. — **M. Malbrant** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer,** comme suite à la réponse faite le 18 mai 1953 à sa question écrite n° 7363, s'il n'estime pas que les institutrices métropolitaines ou les autres fonctionnaires relevant d'un cadre métropolitain qui sont recrutés sur place outre-mer doivent, pour le moins, bénéficier de la seconde partie de l'indemnité d'éloignement qui concerne le retour en France puisqu'il y a déplacement effectif des intéressés en fin de séjour, et qu'il serait inéquitable de leur appliquer un régime moins avantageux que celui prévu pour les contractuels, en application des articles 94 et 95 du code du travail.

INDUSTRIE ET ENERGIE

7977. — 4 juin 1953. — **M. Dsiachenal** rappelle à **M. le ministre de l'industrie et de l'énergie** que le troisième alinéa de l'article 13 de la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 stipule que « des décrets peuvent prévoir l'exonération des assujettis en cas d'insuffisance de revenus ou lorsque l'activité exercée est insuffisante pour leur fournir les ressources nécessaires à leur existence ». Il lui demande si ces décrets ont paru, et à quelle date, en ce qui concerne les professions commerciales. Il rappelle que les artisans sont exemptés des cotisations à compter de l'âge de soixante-cinq ans.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

7978. — 4 juin 1953. — **M. Jean-Paul David** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** les raisons pour lesquelles les électriciens de l'hôpital d'Eaubonne (Seine-et-Oise), en application de l'arrêté du 20 septembre 1949 du ministère de l'intérieur, ont été classés dans le cadre A, service sédentaire, alors que leurs collègues ouvriers du service d'entretien, conducteurs de véhicules, cuisiniers et jardiniers, ont bénéficié de la catégorie B, service actif, ainsi que les électriciens de la Société nationale des chemins de fer français, de l'Assistance publique et d'Electricité de France.

7979. — 4 juin 1953. — **M. Dronne** rappelle à **M. le ministre de la santé publique et de la population** la vieille affaire, extrêmement controversée, du vaccin Friedmann contre la tuberculose. Ce vaccin a eu ses partisans et ses adversaires passionnés et a provoqué des polémiques violentes. Il lui demande s'il ne serait pas possible, maintenant que le temps a fait son œuvre d'apaisement, d'étudier à nouveau la méthode Friedmann en toute sérénité et en toute objectivité et de la soumettre à la commission des sérums et vaccins.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

7980. — 4 juin 1953. — **M. de Gracia** attire l'attention de **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** sur une décision prise en juillet 1952 par l'assemblée générale des caisses professionnelles d'assurance vieillesse et prévoyant la suppression de la majoration pour conjoint à charge, de moins de soixante-cinq ans. Cette suppression devait prendre effet à dater du 1er octobre 1952. Toutefois le décret homologuant cette décision n'ayant paru par suite de la crise ministérielle, que le 15 mars 1953 (décret n° 53-196 du 27 février 1953, portant règlement d'administration publique relatif au régime d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales) il n'en demeure pas moins que les droits des retraités doivent être respectés jusqu'à la date de promulgation du texte d'application. Or, la caisse interprofessionnelle d'assurance vieillesse du commerce et de l'industrie et du commerce vient d'informer ses assurés que la caisse leur faisait à ce jour le simple prorata de la majoration pour conjoint afférent au premier trimestre 1953, soit les 79/90es du montant trimestriel de cette majoration. Il lui demande dans quelle mesure, et pour ce cas précis, une décision ministérielle peut être annulée ou modifiée par une décision d'ordre privé portant ainsi préjudice aux retraites des pensionnés.

7981. — 4 juin 1953. — **M. Schmittlein** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** que certains industriels présentent à leurs employés, bénéficiant d'une retraite civile ou militaire, un formulaire à remplir par l'intéressé, qui doit y déclarer le montant de sa retraite. Il lui demande si cette pratique est conforme à la loi et si l'intéressé est tenu de faire cette déclaration à des organismes autres que les organismes officiels tenus au secret professionnel. Il lui signale, en outre, que certaines maisons procèdent actuellement au licenciement d'employés et ouvriers âgés de plus de soixante ans et de moins de soixante-cinq ans. Il lui demande si cette manière de faire n'est pas opposée à la législation du travail en vigueur.

7982. — 4 juin 1953. — **M. Taillade** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si une commune est tenue de verser la cotisation patronale au titre des indemnités versées par elle à des instituteurs ou professeurs de l'enseignement public occupés le jeudi dans les cours professionnels municipaux, étant entendu que ces membres de l'enseignement perçoivent de l'Etat un salaire supérieur au plafond des ressources soumises aux cotisations sécurité sociale.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

7983. — 4 juin 1953. — **M. de Saivre** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** s'il est exact qu'il existe encore à la Société nationale des chemins de fer français une commission nationale d'épuration et si cette commission a la possibilité de donner un avis contraire à un arrêt du conseil d'Etat provoquant de la part du ministre une radiation des cadres.

7984. — 4 juin 1953. — **M. Sibué** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** quelle serait (aux taux et barèmes actuels) le montant de la retraite d'un adjoint technique des ponts et chaussées né en 1901, entré dans l'administration comme adjoint technique en 1921 et qui partirait à 60 ans soit avec 36 ans et demi ou 37 ans environ de services effectifs.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du 4 juin 1953.

SCRUTIN (N° 1801)

Sur la motion déposée par M. Delbos (Yvon) sur l'investiture de M. Mendès-France, président du conseil désigné. **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants **420**
Majorité constitutionnelle **314**

Pour l'adoption **301**
Contre **119**

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Ait Ali (Ahmed).
André (Adrien), Vienne.
Antier.
Arbeltier.
Arnal.
Aubame.
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audegui.
Aujoulat.
Bacon.
Badie.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barrier.
Barrot.
Baurens.
Baylet.
Béchard (Paul).
Bêche (Emile).
Begouin.
Bénard (François).
Benbahmed (Mostefa)
Bendjelloul.
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Ben Tounès.
Bernard.
Berthet.
Bettencourt.
Billères.
Billiemaz.
Binot.
Edouard Bonnefous.
Bouhey (Jean).
Bouret (Henri).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Boutbien.
Bouvier O'Cottereau.
Bouxom.
Brahimi (Ali).
Briffod.
Briot.
Buron.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Caillet (Francis).
Caliot (Olivier).
Capdeville.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cavelier.
Chabenat.
Charlot (Jean).
Chassaing.
Coffin.
Colin (André), Finistère.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Courant (Pierre).
Coutant (Robert).
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Deboudt (Lucien).
Defferre.
Defos du Rau.
Degoulte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delachenal.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Delmotte.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Duces.
Dumas (Joseph).
Duquesne.
Durbet.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Evrard.
Fabre.
Faggianelli.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Felice (de).
Félix-Tchicaya.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Florand.
Foniupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouchet.
Fouyet.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Gau.
Gazier.
Genton.
Gernez.
Golvan.
Gosset.
Goubert.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud (Henri).
Grunitzky.
Gueye Abbas.
Guille.
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Hakiki.
Henneguelle.
Houphouet-Boigny.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Juglas.
Jules-Julien.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Le Bail.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice).
Le Sciellour.
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liurette.
Loustau.
Loustaunau-Lacau.
Lussy Charles.
Mabrut.
Maga (Hubert).
Mailhe.
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marie (André).
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine.
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Médecin.
Mendès-France.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Molinatti.
Mollet (Guy).
Monin.
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Moynet.
Naegelen (Marcel).
Nazi-Boni.
Nenon.
Nigay.
Ninine.
Noël (Léon), Yonne.
Seine-et-Oise.
Notebart.
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Mamadou.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Peytel.
Pierrebourg (de).
Pineau.
Pinvidic.
Mme Poinso-Chapuis.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Provo.
Quénard.
Queuille (Henri).
Quinson.
Rabier.
Raffarin.
Ramonet.
Ranaivo.
Raveloson.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Rey.
Ribère (Marcel), Alger.
Rincent.
Ritzenthaler.
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Sanogo Sekou.
Sauvajon.
Savale.
Savary.
Schaff.
Schmitt (René), Manche.
Schmittlein.
Secrétain.
Segelle.
Senghor.
Sibué.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Solinhac.
Souquès (Pierre).
Temple.
Thibault.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Titeux.
Tremouilhe.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Valentino.
Vals (Francis).
Velonjara.
Verdier.
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Villard.
Wagner.
Wasmer.
Yacine (Diallo).
Zodi Ikhia.

Ont voté contre :

MM.
Astier de La Vigerie (d').
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Achille), Marne.
Benouville (de).
Bessac.
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guyot (Raymond).
Isorni.
Joinville (Alfred Maileret).
Kriegel-Valrimont.
Laborbe.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lecœur.
Lenormand (André).
Liautey (André).
Linet.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Mercier (André), Oise.
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Monsabert (de).
Montgolfier (de).
Montillot.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Plantevin.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Saivre (de).
Sauer.
Schumann (Maurice), Nord.
Signor.
Sourbet.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tourné.
Tourtaud.
Tracol.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vassor.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villeneuve (de).
Villon (Pierre).
Zunino.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bapst.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Baudry d'Asson (de).
Bayrou.
Beaumont (de).
Bechir Sow.
Becquet.
Ben Aly Cherif.
Bergasse.
Bidault (Georges).
Bignon.
Billotte.
Boganda.
Boisdé (Raymond).
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bricout.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas.
Chamant.
Charret.
Chastellain.
Chatenay.
Chevigné (de).
Christiaens.
Clostermann.
Cochart.
Coirre.
Colin (Yves), Aisne.
Commentry.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coudray.
Couinaud.
Coulon.
Crouzier.
Damette.
Delbez.
Deliaune.
Denais (Joseph).
Desgranges.
Detœuf.
Diethelm.
Dixmier.
Dommergue.
Dorey.
Dronne
Dupraz (Joannès).
Estèbe.
Febvay.
Fourcade (Jacques).
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud
Gaillemin.
Garet (Pierre).
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gavini.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Godin.
Gracia (de).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Guérard.
Guichard.
Guthmuller.
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Jacquet (Michel), Loire.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
July.
Kauffmann.
Kir.
Klock.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lalle.
Laniel (Joseph).
Laurens (Camille), Cantal.
Le Cozannet.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legaret.
Legendre.
Lemaire.
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Letourneau.
Levacher.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Louvel.
Lucas.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Marcellin.
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Maurice-Bokanowski.
Meck.
Méhaignerie.
Mekki.
Menthon (de).
Michaud (Louis), Vendée.
Mignot.
Moatti.
Mondon.
Montel (Pierre), Rhône.
Mouchet.
Moustier (de).
Naroun Amar.
Nisse.
Nocher.
Noe (de La).
Olmi.
Ould Cadi.
Pantaloni.
Paquet.
Patria.
Pebellier (Jean).
Pelleray.
Pettre.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pflimlin.
Pinay.
Pluchet.
Prache.
Prélot.
Priou.
Pupat.
Puy.
Quilici.
Raingeard.
Ramarony.
Raymond-Laurent.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rolland.
Rousseau.
Rousseiot.
Salah (Menouar).
Salliard du Rivault.
Samson.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Small.
Sou
Soustelle.
Tailiade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Thiriet
Tinguy (de).
Tirolien.
Toublanc.
Triboulet.
Valle (Jules).
Vallon (Louis).
Vendroux.
Viatte.
Vigier.
Maurice Viollette.
Wolff.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Apithy.
Bichet (Robert).
Blachette.
Charpentier.
Chevallier (Jacques).
Chupin.
Fouques-Duparc.
Paternot.
Pleven (René).
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.

Excusés ou absents par congé:

MM. Couston (Paul), Palewski (Jean-Paul), Penoy.

N'ont pas pris part au vote:

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Mutter, qui présidait la séance.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du* 27 *mai* 1953.
(*Journal officiel* du 28 mai 1953.)

Dans le scrutin (N° 1800) sur la motion d'investiture de M. Paul Reynaud, président du conseil désigné:

M. Fabre, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu « s'abstenir ».

Ce numéro comporte le compte rendu des trois séances du jeudi 4 juin 1953.

1re séance: page **2949.** — 2e séance: page **2961.** — 3e séance: page **2971.**

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.